



# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

\*\*\*\*\*

MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES (MEEM)



## PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PERU)



**ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SIMPLIFIÉE DU  
SOUS-PROJET D'ÉLECTRIFICATION DE 25 LOCALITÉS DES COMMUNES  
D'ADJARRA, D'ADJOHOUN, D'AKPRO-MISSERETE, D'AVRANKOU, DE  
DANGBO, ET DE SEME-PODJI DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OUÈME  
(LOT 4)**

### ANNEXES LOT 4



Kalaban Coro Hôtel Sangha  
Rue 249 Porte 107, Bamako,  
Mali  
Tel : +223 76 30 46 22,  
Email : [contact@sdi-gc.org](mailto:contact@sdi-gc.org)  
[www.sdi-gc.org](http://www.sdi-gc.org)



Baco - Djicoroni – ACI, Bamako,  
Mali. BP 863, Tel : +223 20 28 92 08  
Email : [id\\_sahel2000@yahoo.fr](mailto:id_sahel2000@yahoo.fr)  
[chiacsogo@yahoo.fr](mailto:chiacsogo@yahoo.fr)  
[www.idsahel.com](http://www.idsahel.com)



AGORI- ABOMEY-CALAVI Ilot  
0102-884-i  
Maison GODONOU  
Tél : + 229 12 22 82 / 95 45 01  
80  
E-mail :  
[sieafriquesarl@gmail.com](mailto:sieafriquesarl@gmail.com)



La Clé Victorieuse  
Zoca Lot 10- X, non loin de  
l'Hôpital de la Zone de Calavi  
01 BP 1720, Abomey-Calavi –  
Bénin  
Tel : +229 21 36 06 64  
[daruce.icet@gmail.com](mailto:daruce.icet@gmail.com)

OCTOBRE 2024



N°	Nom et prénom	Profession	Contacts
	TEHONIBARE Esafaru	SE/Placière - Assurances	97519209 tehonibare@yahoo.com
	AHIDESSI M. Victor	CA. Kabanhou	96
	KOUMAGNON G. Jean	CA. Malakou	97551111
	OKE O. WOLIAK	CA. Tanne	97551965
	GODONOU D. Robert	C/ DU Maire A. Miséric	97858332
	A. GONKRAHOU Vicentia	C/ C. J. Agou - Miséric	97911375
	BABADJHOU M. Clément L.	DADE / M/S. Podge	95859981
	PASTOR Faymona	Coll. DARE a u	97896902
	ATINDEYETIN Guy	CA. Agongo	97981586
	KOUKARIDSI J. Theodor	CA. Agou - Glogo	97339570
	Koumagnon Mathieu	CA. Podge - Agou	97683784



Grégoire H. HOUNGA

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BENIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud

Benin  
Village  
06/03/2023

COMMUNISSE DE DJAMEGNI  
Le Chef Village  
VILLAGE HOUMINTA

LE CHIEF DU QUARTIER  
EKPE 2/ PK 10

LE CHIEF DU QUARTIER  
EKPE 2/ PK 10

Département de l'Ouémé  
Arrondissement de Podji Agoué

Podji Agoué  
Chef Quartier  
Podji Agoué 97683781

Mnakpon F. H. HOUNMÉNOU

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES  
Lot .. 4 .....

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
	HOUNMÉNOU Félix	CV WÈKÈ COMMERCANT	9747-8713	
	Grégoire H. HOUNGA	CV HOUMINTA	97446566	
	AYIDOTE HOUNSODE	CV AHOUYÈME	97094087	
	AKALA Ibrahim	CR EKPE/PK10	97-18-35-96	
	METONYEKRON V. Jannès	CA/ EKPE	97073325	
	KOUMAGNON Mathieu	CQ Podji Agoué	97683781	





Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot .4...DIIEME

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts
01	TOYETONME Alfred.	Enseignant	97119606
02	Zankran K. Albert	Conseiller	97443623
03	KOTCHOE N. André	chef village Webbego - Dième	97862992





Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot .#.....

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01				
02	AHOTON Emmanuel	cv-Kode-Agué	97417657	
03	LOKO Labifou	cv-Sissékpa	97869205	
04	DAH HIAIKPON Mathieu	cv-Gbada	97417996	
05	HOUNSA Saturnin	cv-Gbada-Kpota	97381742	
06	OWOTAN BANKOLE Richard	cv-Vakon-Azohoué	97582235	
07	AGONMA G. Jules	cv-Gome-Sofa	97079608	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot ...4.....

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
1	IDOHOU Gabian	Secrétaire Administratif (Technicien)	69657978	
2	ABODJINOU D. Alexis	CV: TOHOUE	97643671	
03	KOTCHOEN N. André	CV Wègbègo - Adiéme	97862992	
04	HOUESSOU Jemance	SA - SIP	97510042	



N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
05	KOUYAGNON E. Mathieu	Infirmier	97683782	
6	KOUFERIDI T. Theodore	Tranporteur	97539570	
7	ATINSEYETIN GUY	CP AGONGO	97981586	
8	AKALA Ibrahim	CA/PK10	97-48-35-96	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot ...4.....



N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
	KIKI G. PASCAL	C.V. VIDZINAN	97573742	
	OKÉ Owolabi	c.v. TANME	97581863	
	KOUMAGNON Jean	c.v. Malahouitipede	97983817	
	MEVIEKPON A. Jean	<sup>CV</sup> Sèdjè - Gbèta	66007328	
	TOGBENON D. PIERRE	C@ LATCHÈ	97020672	
	DSIHOUMETO Grégoire	C@ Todedji	97163005	

OKÉ OWOLABI



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot ...4.....



N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	HOUNMENDU Christian Noël	CA AHOLOUYEME	97980449	
02	AVIDOTE HOUNSODE	CV AHOLOUYEME	97094096	#
03	HOUNMENDU H.M. FELIX	CV HOUINTE	97478713	
04	OWOTAN B. Richard	CV-Vakon-AZOHOU	97582235	
05	AGOSSOU T. Sieme	CA Zangbè	97266780	
06	OZIN H. Gildas	CV/Zangbè	97774072	
07	AGONMA G. Jules	CV GOMÉ-SOTA	97079608	
08	Sikou Amoussa	CA Gomé-Sota	97083200	#
09	<u>Grégoire H. HOUNGA</u>	CV- HOUINTA	97 44 65 66	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
REPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

DAH-HINKPON M. Mathieu

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

Emmanuel AHOTON NOKO LATIFOU

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot ...4.....



N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
1	AGOSSOU Olivier	CV/HONDJI	96540095	
2	HOUNSA Sartoum	CV/ Gbada KPOTA	97381742	
3	ADAKO Salou	conseille Gbada Centre	97913904	
4	DAH-HINKPON Mathieu	CV Gbada Centre	97417996	
5	HOUNNOU Y. Charles	SA AZOWLISSE	66395655	
6	LOKOY. Latifou	AZOU-SISEKPA	97869205	
7	DAH-BOLINDI D. Gildas	suppléant CIA KODE	96873338	
8	AHOTON D. Etienne	conseille KODE-AGUE	97481800	
9	AHOTON Emmanuel	CV KODE-AGUE	97417657	
10	AYADE Elisé	Alkanwadon	64034323	
11	ZOUNNOUKON Barthélémy	conseille Alkanwadon	96739580	
12	SOLE Etienne	conseille TOGBOT-Oueya	61308743	





## **ANNEXE 2 : PV & LISTES DE PRESENCES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	08/03/2023
Début de la séance	:	13h12
Fin de la séance	:	14h25
Commune	:	SEME - PODJI
Arrondissement	:	SEME - PODJI
Village/quartier	:	AGOMGO, PODJI-AGWE et PODJI-AGWE-GIBAGO
Lieu	:	Arrondissement de Semé-Podji
Langue de travail	:	Fon, Goun, Français..

Représentants du Consultant : AMANI Pancrace  
ZANDAGBA Josue

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification dans la Commune de Semé-Podji, une séance de consultation publique a été réalisée. Cette séance a pour but d'informer les élus locaux et les populations du projet, de ses activités, des enjeux environnementaux socio-économique et sanitaire. Il a également été question de recueillir les avis, des populations, de leurs préoccupations, attentes et suggestions à prendre en compte dans la mise en œuvre du présent projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le 1<sup>er</sup> intervenant monsieur ADANMITONGB Jean a commencé par remercier l'équipe de Consultant pour leur déplacement. Il a ensuite évoqué le problème de la zone de tension auquel beaucoup sont confrontés dans la zone et si le présent projet va contribuer à résoudre ce problème.

Monsieur AFFONKON Isidore le 2<sup>e</sup> intervenant a cherché à savoir si la maison de quelqu'un se trouvait à environ 8 m du réseau électrique ainsi qu'il la possibilité d'avoir détachement du courant dans sa maison. Il a également ajouté le fait que le présent extension de réseau n'affectera pas le coût d'accès aux Compteurs électrique.

Monsieur KOSSOU Bienvenue, a puis avoir salué le gouvernement pour l'initiative et demandé si il y avait possibilité que l'Etat subventionne les éléments de Compteur électrique afin de favoriser tout le monde à l'accès électrique et d'énergie.

Le 3<sup>e</sup> intervenant monsieur ADIMALBIM Félix a voulu savoir si il y a possibilité à l'issue du présent projet que ceux qui avaient pris des Compteurs leur ils leur domicile puissent les transférer dans leur propre maison.

Monsieur DELESSI Frédéric a puis avoir remercié l'équipe de Consultant a souhaité que dans le cadre du présent projet des lampadaires soient installés surtout au niveau des carrefours. Il a également voulu savoir si demain le prix de kWh allait

augmenter ou diminuer.

Monsieur ATINDYETIM Bury, Chef quartier de Aganga a précisé que les zones retenues dans le cas du projet étaient très importantes et qu'il y a encore beaucoup d'autres quartiers qui ont besoin de poteaux électriques. Il exhorte les autorités de prendre en compte plus de quartiers dans les prochains projets.

Monsieur KOSSOU Charles a quant à lui posé la préoccupation selon laquelle il y aurait trop de poteaux pour l'entretien de compteurs électrique et que les agents responsables de cela devraient faire diligence pour bien faciliter le travail. Il a enfin demandé à quel moment sera le démarrage effective du travail afin que leur population puisse les accompagner dans la réussite de la mission.

Les consultants ont ensuite apportés des réponses aux différentes préoccupations.

A la première préoccupation, la question de la baisse de tension pourrait être réglé dans la mesure où le réseau sera plus proche d'eux d'où ils tirant directement du courant du réseau plutôt que d'aller recevoir aux poteaux de fortune par tirer le courant à des kilomètres, ce qui était à l'origine des pertes et charge responsable de la baisse de tension.

A la 2<sup>e</sup> préoccupation, l'équipe de consultant n'a pas vocation à se prononcer sur les branchements personnels ni les tarifs de revient, cela est du ressort de la SBE. Toutefois, l'extension ne devrait en aucun cas affecter le coût des compteurs. Tout ménage installé sur le réseau électrique, BT notamment devrait pouvoir

directement bénéficier de Compteur électrique. Le  
Bourgeoisement ainsi que l'ABERME est conscient qu'il y a  
encore beaucoup de localités qui ne sont pas prises en compte.  
A cet effet beaucoup d'autres projets sont en cours de l'abandon pour  
se rapprocher à la ville. La date de démarrage ne peut être de  
réellement toutefois la phase d'étude sera finalisée par la fin  
de la présente étude, la suite ne devant plus être long.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des discussions, les différents points  
abordés se présentent comme suit :

- le problème de baisse de tension
- le coût d'accès aux compteurs électriques
- subvention du coût des compteurs
- serait-il possible de déplacer les compteurs  
après l'installation des poteaux électriques
- le projet peut faire l'extension du réseau  
électrique dans toutes les autres localités
- si le projet a prévu l'installation des lampadaires
- être que le prix du kWh sera modifié.

Plusieurs propositions et recommandations ont été  
faites :

- prolongement du réseau électrique vers toutes les  
localités n'a pas été bénéfique dans le cas du présent projet
- subventionner le coût d'accès aux  
compteurs électriques
- terminer les travaux incessamment et à  
bonne date

- Installer des lampadaires au niveau des zones stratégiques.
- Amélioration des services de la SBEE
- Appuyer les élus locaux dès le démarrage des travaux.
- Faciliter les procédures d'obtention des Comptes
- Une franche collaboration entre les entreprises et la population
- Prendre les dispositions pour limiter les cas d'accidents au cours des travaux.

Représentante des femmes

*HEE*

HOUSSOU Epiphane

Représentant des Jeunes

*HTD*

HOUNGUE Christian

Ont signé :

Représentant des sages

*ZOMIN*

ZOMIN David

*ATINDEYETIN*

ATINDEYETIN Guy



Consultant

*ZAMBA*

Société ZAMBACABA

*Kouferridjil*

Kouferridjil, Theodor

Consultant

*ANANI*

Pancrace ANANI



Mathieu E. Koumagnon



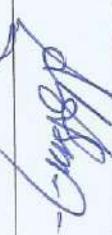
Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

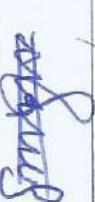
LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

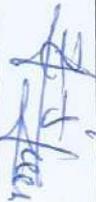
Village : AGONSO ..... PODOI-AGUE de Arrondissement : SEME-PODOI  
..... PODOI-AGUE-GBAGSO ..... Date : 08/03/2023  
Lot : 4  
Commune : SEME-PODOI

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	KIKI Bernadette	Eleve	58 921 64 65	
2	AVOCÉ Sandrine	Eleve	96 21 23 35	
3	TODDFON Ulrich	Eleve	66 28 53 58	
4	ANADI Dina	Eleve	62 42 57 35	
5	WILSON Jude	Eleve	53 87 91 13	
6	BONOU Olgathe	Eleve	67 47 71 12	
7	DEGAN Gladys	Eleve	61 52 48 75	
8	HOUNSINDU Emile	Eleve	59 77 55 27	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	AKAPKO GERMAIN	Eleve	63674711	
10	DSSA Dieu donne	Tailleur	<del>67</del> 72-8704	<del>Signature</del>
11	SEMAKO Mandoché	élève	<del>97</del> 39 1562	
12	ATINDKO S. Augustin	conseiller	97017920	
13	HOUSSOU Serge	cultivateur		
14	ATHOSSOU Paulin	travailleur	97687949	
15	DOSSA VIVIEN	habitant	97473866	
16	ADIMALEKIN Félix	cultivateur	97220569	
17	HOUENOU ALBERT	Demandeur	96804158	
18	ZOHOUNME DAVID.	Guérisseur	67754057	<del>Signature</del>
19	AFFO Gérard	Revendeur	97883312	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	Lawioly K. Kasiim	Prevedeur	97 98 6072	
21	Aké Joseph	Rombéon	96 73 06 02	
22	YESSOUFOU MABOUOU	Meccicien	97 72 01 09	
23	BOSSRENON S. Parfait	Banchiiseur	95 21 27 61	
24	DEHESSI Frederic	Guerrier	95 04 34 54	
25	ASSOGBA Emilienne	Reverenduse	90 82 89 64	
26	BOSSOU Epiphanie	n	67 15 82 73.	
27	ATINDEYETIN Guy	C V Agougo	97 98 15 86	
28	ADAMMITONDE Jean	Meccicien Auto	97 44 22 48	
29	ZANMENOU Benjamin	Choufleur	.	
30	AFFORPON Isidore	Vilsantéon	97 58 76 94	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	GNÈHOUEXIOU GABRIEL	chauffeur	62 32 1712	
32	HOUNGUE Christian	GUERRISSEUR	96 82 2514	
33	GXACADJAO Sylvester	Mecanicien	97 76 7098	
34	KOJOU ALBERT	Chauffeur	97 68 2967	
35	TOGBÉNOU ELISEE	Transitaire	97 60 8123	
36	BITONDJI Ryndense	Utilisator	90 338 03	
37	KOSSOU Bienvenue	transporteur	96 89 1466	
38	KOSSOU Charles	tailleur	69 83 8339	
39	FACHINA François	commerçant	676 32582	
40	ADAMBE Aïmaga	Barbendjeur	97 176 510	
41	KOUSSOU T. Hoodebe	CV Ague	943 39540	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	HOUESOU Rodrigue	Coiffeur	91 18 00 48	
43	ZANNOU GBIN Ntise	Coffreur	97 76 10 49	
44	YEHOUEROU Paulin	Auteur	97 92 05 93	
45	BONDU H. ISIDORE	Chauffeur	96 12 84 39	
46	KOU MAGNON E. Mathieu	MASTO	97 88 87 81	
47	YESSOUFOU Mohamed Walton	Marchand	97 63 53 93	
48	ZANNADGABA Joseph	Consultant	97 26 10 17	
49	ANRANT Pancevère	Comptable	97 21 92 72	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	26 Mars 2024
Début de la séance	:	14h
Fin de la séance	:	15h 20
Commune	:	SEME PODJI
Arrondissement	:	TOHOUE
Village/quartier	:	TOHOUE, WEGBEGO-ADIEME
Lieu	:	Salle de Conférence de l'Arrondissement
Langue de travail	:	Brou, Fon, Français

Représentants du Consultant : \_\_\_\_\_

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de Tohoué, une séance de consultation publique s'est tenue dans la salle de conférence de l'Arrondissement de Tohoué. Le Directeur et Comité a présenté le projet, ses objectifs, les avantages et enjeux liés à la mise en œuvre du projet. Les participants ont pu la suite être invités à poser les questions et préoccupations, auxquelles les experts ont apporté des réponses.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant M<sup>r</sup> FIBONJINOU qui est le CV de Tchoué, a fait remarquer que ce n'est qu'une petite partie de Tchoué qui a été prise en compte notamment de la zone de l'église catholique vers Agouqui. Les quartiers tel que Fignan, Yéla, Tawaké ne sont pas pris en compte. Selon lui même du quart de Tchoué, a été satisfait.

Monsieur TOGBATHOUY Bernard a remercié son intervention par le remerciement des consultants pour leur prestation. Il a ensuite rappelé que le besoin de l'électricité est crucial et que cela est très nécessaire pour les différents secteurs socio-économiques menés par la population. Il suggère que des études ont été faites pour tout le pays.

Monsieur Félix AMIGBATIN a mesurer remercié les consultants à mieux que la partie prise en compte par le présent projet ne fait pas 1/10 de la superficie totale de Tchoué. Puisque l'extension n'a pas été fait jusqu'à certaines zones, cela le oblige à aller aux toilettes d'étranger pour s'approvisionner en énergie électrique. Il a rappelé sa mésaventure, au cours de laquelle il s'est vu opposer un refus de la SSEE de lui faire de branchement et lui donner de compteur. Il a finalement cherché à compenser ce qui s'est fait faire collectivement pour satisfaire les autres zones.

Monsieur Celestin ATLONAN a quant à lui  
précisé que certains travaux ne sont pas du tout  
pourvus en électricité et que la zone grande a été  
déjà été identifiée pour bénéficier d'un autre  
projet et qu'il ne s'agit d'aucune confusion dans  
la réalisation des projets.

Monsieur ATCHADE a également a évoqué  
l'aspect selon lequel il espère que le projet  
ne serait pas un éléphant blanc et que ce  
soit vraiment l'éclair, il évoque la préoccupation  
où les fonds sont dépensés pour mener à  
bien le projet. Aussi a-t-il souligné que les  
poteaux soient implantés dans les zones de  
liaison et que l'entretien des poteaux soient  
révisés.

Monsieur HOUSSIN ou Angel <sup>fait</sup> a <sup>la</sup> loué  
l'engagement de la population à participer à la  
réalisation, il exhorte les consultants à mettre fin  
en œuvre pour que les étapes suivantes se passent  
satisfaitement pour la satisfaction de la population.  
Il ne faut surtout pas que cela préserve  
enlever du temps dans la réalisation.

Monsieur HOUSSIN Hubert a voulu savoir s'il y  
a des démarches spécifiques à entreprendre par  
la communauté pour une mise en œuvre effective  
du projet. Aussi a-t-il fait remarquer que les  
valeurs principales de TOUTOU n'ont pas été prises  
en compte, il ne demande pas de couvrir tout le  
quartier, mais qu'au moins 1 ou 2 poteaux  
soient implantés de part et d'autre pour permettre  
à la population de se déplacer facilement.

Avec différentes questions et préoccupations les consultants ont apportés des réponses et rassurés la population de la mise en œuvre effective du projet et de la prise en compte de leurs préoccupations

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- Non pris en compte de certains troncs de TOITURE
- Nécessité de faire une extension équitable sur niveau des différents zones que comprennent les deux villages
- Confusion dans les projets d'électrification
- Date de mise en œuvre effective du dit projet
- Demande si mener pour garantir le projet et obtenir l'extension d'autres zones

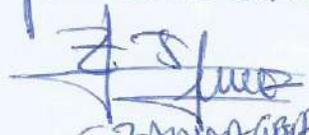
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ont signé :

Représentant des  
Sages WEBBEO  
ATHYONSOUS Clément  
N°/AC 97310706

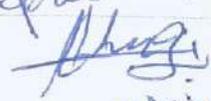
Représentant des  
Jeunes WEBBEO  
OKÉ Germain  
Omy

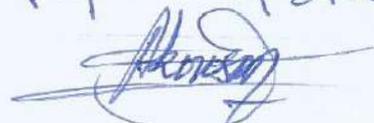
Expert Environnementaliste

  
Josie ZARASABA

Expert Environnementaliste

  
Panraoe ANANI

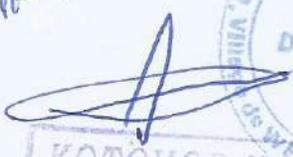
Représentante des femmes  
TORTOUE  
  
ANOUANDSIMOU Lucienne

Représentant des Jeunes de  
TORTOUE  


AMIGRATIN Felix

Représentant des Sages de  
TORTOUE  


GINONLONFAM Antonin

  
LE CHEF  
DU VILLAGE  
KOTCHOE N. André

  
Commune de Samba-Podji Arrondissement de Lohoué  
Village TORTOUE  
Chef  
Village  
  
GBODJINOUE D. Alexis



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des Travaux d'Électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: **14**

Village: **TOHOUE, WEGBEBO-ADIERE**

Arrondissement:

**TOHOUE**

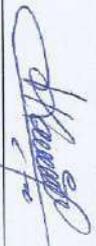
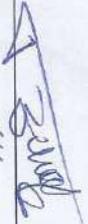
Commune:

**SEME-PODSI**

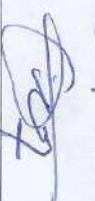
Date:

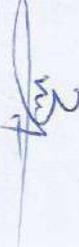
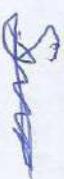
**28/03/24**

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1	ATEHADE. SS. Ghuram	C.N.A	97889048	<i>[Signature]</i>
2	SOSTINOU ARISTIDE	Débarant en Brouches	61595109	<i>[Signature]</i>
3	DOUMBOU CLEMENT	PHOTOGRAPHE	97079573	<i>[Signature]</i>
4	EZOUA Lamidi	Zangon	97241198	<i>[Signature]</i>
5	Noumanngoum Jérôme	Chauffeur	97536033	<i>[Signature]</i>
6	EZOUA B. Gégona	Reventeur	65498646	<i>[Signature]</i>
7	BANABOUE ADAMBA DIBAN	Coiffeur	97730254	<i>[Signature]</i>
8	HOUESSIANNA ANGELO	Chauffeur	96184542	<i>[Signature]</i>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	KAMALON Agnès	Cuisinier	97038228	
10	HOUNGRESTI Luwienne	Copieuse	46400864	
11	Essida Sébastien	Coureur	971222955	
12	ISSA M. Moustapha	Expert-comptable	97920007	
13	FAC HINAH Béatrice	Commorganate	4146 0154	
14	HOUNKPONOU Blaudine <i>Blaude</i>	Commorganate	6678 4797	
15	TOGBAHOUN Bertrand	Enseignant	97221071	
16	BANKOLE Hippolyte	enseignant	96 417533	
17	JANBATHOKPO Athanase	tailleur	95890986	
18	NANOUKON Akim	conducteur voit privé	97234531	
19	METESSOU Frédéric	distric	96566985	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	M <sup>me</sup> DOSSOVS A. Odile	Enseignante	97-22-1384	
21	RRA DONOVS Bénédict	Vendeuse	90-83 7418	
22	GBE M <sup>me</sup> M <sup>me</sup> s Victorin	Education	97-03-20-57	
23	TO GBE Raymond		96-88-6905	
24	MOULERO Victorine	Revendeuse	97-53-53-23	
25	ADANTOU Yavitcha	Vendeuse	62-91-76-67	
26	KURASSE Céline	Conturière	97-40-81-69	
27	AGUIDI Julienne	Vendeuse	94-93-51-30	
28	DAN-CABROE Françoise	Institutrice	96 60 72 43	
29	MANVOE GBE Céline	Vendeuse	97-49-17-65	
30	DOFDASOU Gaspard	Conducteur	96-26-98 65	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	HOUNVO Herbert	Cultivateur	90-33-13-51	
32	ATHONSON Eyadla	Chauffeur	97-13-08-24	
33	FANANHA Aglæssessi	Mécanicien	95-99-07-65	
34	GOVON Cyndie	Cuisinier	61-94-38-19	
35	DJENBUE Joseph	BLD cuisinier	66394252	
36	KATHOUNAON Zachée	Cuisinier	69-71-54-95	
37	ABRAHAM Fems	patissier	97355412	
38	AMIGBANI Felix	Cultivateur	97-64-69-46	
39	ALIKONOU Esthère	Employable	97327856	
40	DSEKINOU Olivier	Marchand	67513116	
41	DSEKINOU Florent	Chauffeur	67397720	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	DANTON Jacques	Mécanographe	96 96 20 88	
43	PHILIBERT Y. Kassim	Bedonnant en Dorcas	97 11 92 05	
44	HODKPOUS Element	Soudan	96 85 20 62	
45	AROUTANOU Généraliste	Mendouze	87 10-84-110	
46	GBEMEKOU Hannelte	Revenduse	50-79-91-02	
47	MEADOUKISSA Jacques	Mécanicien	67-80-96-129	
48	SEGLA N'Géphane	Agricultrice forêtier	68 00 65 37	
49	WDE NILE Sidorine	Saïfoulé's CB	96-12-4381	
50	GBODOGBE Rokim	Soudan	86 92 61 51	
51	OGOUABOU Gosthène	Soudan	96-73-10-65	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	TIDJANI Aboulaye	Enseignant	97-05-8908	
02	HEGUE Thierry Henry	Chauffeur	972228003	
03	AKONDI Augustin	Chauffeur	972442626	
04	Alexandre odis. SBRAS	Electricien	97626272	
05	ABIKOU Toussaint	Agent de sécurité	9705684	
06	ABBORPENOU Irène	Cuisinier	96613120	
07	GBOUSSINOU Pierre	cultivateur	90 67 8130	
8	GODOKOU M. Fadelka	Agent de santé	9685770	
9	AOU INSOUD A. Mubout	Marchand de	96204529	
10	MOUKASNON S. Augustin	conflam	97418286	
11	VOBOUKON Paul	Marchand	971892112	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
	DISIHOPIA Pauline	Commerçante	62/917550	<del>Signature</del>
	KANIKIAN Augustin	Cuisinier	97121021	<del>Signature</del>
	VICROEBO Hourie	Boucher	67121204	<del>Signature</del>
	DONFONSSOU Paul	Marchand	963210819	<del>Signature</del>
	OGA Nalin	Tshour	67379522	<del>Signature</del>
	ASTOHAIPOU Filmonin	Ta hain	53072901	<del>Signature</del>
	BALOU Alexis O	Marchand	66956289	<del>Signature</del>
	AODEBENO Emmau	Filateur	96107780	<del>Signature</del>
	AOUNSSOU A Rosine	Commerçante	67312393	<del>Signature</del>
	AHOUANSTINOU Lucienne		97517137	<del>Signature</del>
	AHLONSSOU Rosine			<del>Signature</del>

Non at Previous

AFFOLKPE Louis  
 AHOUAN TO A Jean & Mrs  
 HOEDENOU Hermann  
 HONFON S. Jozge  
 DENAKPO SISTIN  
 OALE SERVAIR  
 HOUEHOUNNE William  
 NICHONZOUNOU Gregoire  
 NACEGANDE Gaston  
 LOKONON Toussaint  
 DEGBE Adrien junior  
 ATINDOHOUTO O.S. ASSIKO  
 HOUEDEYAN JOSEPH  
 DOSSOU A. Binebis  
 ALIZANINON Lebpo  
 ADISTIN Bernadette

Profession

vetraiter  
 Peintre batiment  
 Ferrailleur  
 Koulerie  
 Menuisier  
 Charpentier  
 Artiste  
 d'electricien auto  
 Soudeur  
 Nargon  
 Hargon  
 Chagou  
 Courrier  
 Confection  
 Bouche

contacts

96627022  
 97422950  
 96-10-79.80  
 97-07-844  
 97 89 84 74  
 97 0214891  
 97-17-8766  
 877617485  
 52430660  
 87858842  
 97-54-30-06  
 98-77-77-16  
 94-57-99-18  
 97-87-73-06  
 97-275077  
 81310986

Emergences

~~97-87-73-06~~  
~~97-275077~~  
~~81310986~~  
~~97-87-73-06~~  
~~97-275077~~  
~~81310986~~  
~~97-87-73-06~~  
~~97-275077~~  
~~81310986~~  
~~97-87-73-06~~  
~~97-275077~~  
~~81310986~~

GEBENORBE Joseph S. Marchand 97778338

HOLIFD Rita 977726051

HOUNKADRIN Desiree  
MISTIKPODE Cécile  
ZANABBA JORNE  
ANANI Pameuse

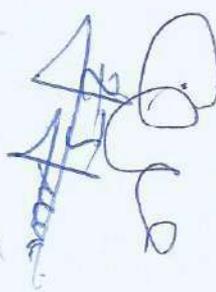
Commerçante

Expert 97261022

Environnementaliste 97219272











MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	26 Mars 2024
Début de la séance	:	09h 10
Fin de la séance	:	10h 00
Commune	:	SEME PODJI
Arrondissement	:	DJEREGBE
Village/quartier	:	HOUKE
Lieu	:	EPP Houke
Langue de travail	:	Goun, Fon, Français.

Représentants du Consultant : \_\_\_\_\_

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification à Houke, s'est tenue une séance de consultation publique à l'EPP Houke. La séance a pour but de présenter le projet, les avantages, les contraintes et enjeux liés à la mise en œuvre du dit projet. Après la présentation du projet par les consultants, parole a été donnée aux participants pour donner leurs avis et recueillir leurs préoccupations.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier interpellant Mr ATTOSSIMAS  
Boueno, après avoir remercié les conseillers  
a émis des préoccupations relatives à la  
non prise en compte de certaines localités  
de Houeko. Il s'agit notamment de :  
Jesuo Kome, Gibewa, Satam, Ghenatipo,  
houétié, Centre et Quezo. Il a souhaité que  
ces localités soient prises en compte.

Le deuxième interpellant Mr ZAMMOR Ber-  
nard a fait part d'un constat de dédoublement,  
observé dans la répartition des lignes. Il  
a souhaité que dorénavant lorsque les techniciens  
seront sur le terrain qu'ils tassent les  
différentes parties afin que les chais localités  
où le problème se pose soient identiques. Il  
a aussi demandé si le projet est concret et  
immédiat, vu que c'est une initiative gouver-  
nementale est ce que sa mise en œuvre serait  
effective.

Le 3<sup>e</sup> interpellant Mr BISSOU Grah, a  
également été rappelé que la situation est très  
préoccupante dans la localité et qu'il y a souvent  
un ou deux poteaux. Il a plaidé pour une  
extension plus large.

Le 4<sup>e</sup> interpellant a cherché à savoir si le  
projet est toujours de l'ABERDE parce qu'évidemment  
il y a des poteaux qui sont installés parce

moins et qui a un rôle important dans  
pour réguler l'implantation des  
poteaux.

La S<sup>e</sup> intervenant Madure SA a posé la  
question de savoir si les uns seraient concernés  
par le projet d'extension de ligne électrique.

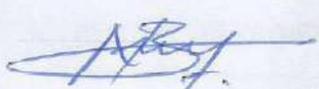
A ces différentes interrogations et préoccupations  
les consultants ont répondu des dépenses  
dans le sens de la réalisation effective du  
dit projet. A cet effet il n'est plus possible  
de prendre en compte d'autres localités,  
surtout des projets futurs pour autant  
à cela. Le choix des lignes n'est pas  
fait au hasard et est basé sur des  
critères techniques bien précis. Le présent  
projet est bien au concret et que les présents  
études et d'ailleurs l'étude d'impact environ-  
nemental et étude de faisabilité, les autres  
phases suivront certainement dans les prochains  
mois. Les poteaux ne sont pas implantés  
au hasard, cela suit des normes techniques  
donc, dès que cette étape arrivera les  
techniciens seront déployés sur le terrain pour  
la bonne réalisation de projet.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

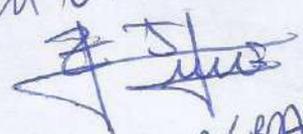
- Non prise en compte de certaines localités du village
- Allocation dans la répartition des lignes à considérer pour l'extension
- Mise en œuvre effective du projet
- Substitution et efficacité très préoccupante dans le village

En somme, le projet a pu être présenté à la population de Houeke a rencontré l'accord de ces derniers. Toutefois, il y a encore plusieurs hameaux qui ne sont pas prise en compte et qui méritent également l'attention. Il s'agit notamment de; Jere Kome, Gbewa, Setam, Gbenokpo, hameau Centre et Ouego, AKPO KOME.

Ont signé: Représentant des sage  
Tél: 97 48 73 07  
VODOUNGN. D. Raymond

Représentant des Jeunes  
  
97 14 20 51  
AGOSSOU B. Benoit

Représentante des  
9606 femmes  
4486  
M<sup>me</sup> SAH Ignatia

Expert Environnementaliste  
  
JOME ZAM

Le Village de HOUEKE  
  
97 48 77 13  
HOUEKE MENOU H. Félix

Expert Environnementaliste  
  
Pancrease ANANI





Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Village :

HOUÈKE

Date :

26/03/24

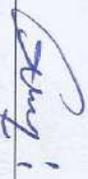
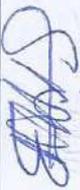
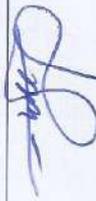
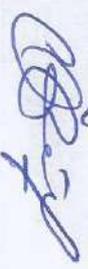
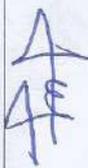
Lot : 14  
~~13~~

DZÈREGBE

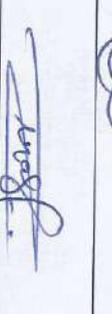
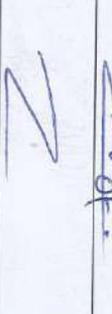
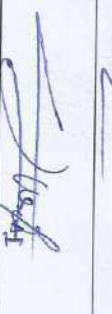
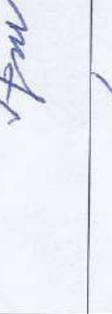
Commune :

SEME-90051

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
01	TOKO Fiacca Akem	ENR	97404648	
02	ABETOLO Jacques	Plombier	97634642	
03	HTEGAN E. Ezechiel	Entrepreneur	97453397	
04	BLOKOU Gustave	Electro Mécanicien	99315595	
05	M <sup>me</sup> SAH Ignacia	Ménagère	97474430	
06	M <sup>l</sup> ATOUNOU Bruno	Delégue	97170004	
07	M <sup>l</sup> ADANMITONDE Jacob	Intélocuteur	97095574	
08	Koudemou Bpou Amoin	Intélocuteur	974444706	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	VXIOHGA Yves	Cartographe	95 63 19 64	
10	AKLEKE Halphawaël	Chauffeur	97 48 44 99	
11	AGBOTOA Jacques	REUNANDEUS	97 57 90 23	
12	SHROTHAXI Noël	Militaire	96 62 64 54	
13	GONOUNGO D. W. Sém	Militaire	97 58 34 57	
14	ZANNOU Bernand	Travaiteuse	97 14 56 52	
15	ADÉHOUMI Selou	Commerçant	94 91 46 22	
16	DAJOUSSÉ Guy	Marchand	97 6 91 4 07	
17	HUSNHÉT Léolitia	Mécanique	61 18 71 32	
18	Zamoué yaoka	Pisciculteur	97 59 34 33	
19	HOUNKANKIN Amicet	Revendeur	97 15 54 24	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	AMOUSSOU Héth.	Marchande	97620357	
21	Attohan A. ACPHone	Revueur	97885016	
22	ATHIAHIAWA A. Amoret	Marchand	97828208	
23	AVIOTJENÉ Noël	Militaire	66558561	X
24	DRASSI Dominique	Brodeur	61125551	
25	SINGBO Sturtine	Marchand	97338370	
26	DONGBEHOUNDE Aubiaing	Comptable	55030304	
27	AGOSSOU S. Benoit	Transporteur	97142051	
28	LOBOUNGAN D. Raymond	Marchand	97487307	
29	GANSE Niofias	Securité	97-12-30-15	
30	ADANHOA Antelaine	Marchand	97276550	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	GBENOU Roger	Commerçant	66666658	
32	Kouyblenou Davre Samsou	Professeur	<del>6686</del> 3595	
33	OUSSA M. Samsoume	Commerçant	9751-0166	
34	Hoummou K. Antoine	Moniteur	97077903	
35	AFFO Athanase Ingrid	Reverend	66-63-3700	
36	VOUDONAN Delphin	Tenancier	9566558644	
37	delidjodou Rosa	tenancier	9727726	
38	delidjodou George	CEPEAN	<del>9725</del> 7110	
39	Hoummou Felix	CV	97478713	
40	AGOSSOU AKITHOU	Commerçant	97622431	
41	VOUDONAN D. Lotte	Commerçant	97582019	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	MOUKPE GAZARD	Transporteur	97478823	
43	AGBOTOME Ananor	Marchand	96611671	
44	ZANNONGBA JOSUE	Expert Embarquement dock	97261017	
45	ANANTE Pamcrace	Expert Embarquement dock	97219272	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	26 Mars 2024
Début de la séance	:	11h 00
Fin de la séance	:	12h 27
Commune	:	SEME PODJI
Arrondissement	:	DJEREGBE
Village/quartier	:	HOUINTA
Lieu	:	Centre des Jeunes
Langue de travail	:	Goun, Français, Fon

Représentants du Consultant : \_\_\_\_\_

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de Houinta, a été tenue une séance de consultation publique au centre de Jeunes de Houinta. Au cours de cette séance les consultants ont présenté le contenu du projet, ses avantages, les enjeux et contraintes liés à la mise en œuvre. Les avis et recommandations des participants ont été recueillis et des matériels de référence ont été remis à la population.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le 1<sup>er</sup> intervenant M<sup>r</sup> ADJASSA Bruno a commencé par remercier les consultants pour leur présentation. Il a ensuite posé la principale question selon laquelle, vu que l'ABERME est dans un processus de liquidation est-ce que le projet sera au bout et sa réalisation sera-t-elle effective. Il a également précisé que les conditions sont favorables pour l'implémentation des poteaux, car le lotissement a été officiellement autorisé. La localité se situe dans un terrain vierge et qu'aucune localité n'est encore fondée. Il a enfin sollicité l'aide des consultants pour le mettre en œuvre effective du projet.

Monsieur GATSONOU Dominique a précisé que le village de Houinta est totalement ouïe et négligé. Malheureusement il y a eu beaucoup de protestes auparavant concernant l'absence qui n'ont pas abouti. La politique s'est mise à plusieurs projets du genre qui ont été orientés ailleurs, et espère que ce n'est pas le cas pour le présent projet.

Madame TODOPON Madeleine a fait remarquer que Houinta fait partie des premières localités à faire le lotissement, mais que malgré cela elle est complètement ignorée. Elle souhaite que la population soit informée à temps de la mise en œuvre afin d'éviter la veille pour que cela soit effectuée.

Monsieur LOKO Alphonse a dans son intervention rapelé que le problème de l'accès à l'énergie électrique dans le village se pose avec acuité. Il a ensuite demandé par conséquent le démarrage effectif du dit projet vu que l'on parle même à cette phase d'étude. Quand est-ce que ces études vont finir pour que l'implantation des poteaux soit effectuée.

Monsieur AKOUABE Serdiré, a commencé par remercier les consultants pour leur déplacement et intervention et a ensuite demandé qu'elles sont les différentes demandes que la population ou les autorités peuvent mener pour la mise en œuvre effective du dit projet.

Le CV a enfin rapelé toutes les procédures qui ont été déjà entreprises dans le cadre du projet et qu'il y a d'autres actions actuellement en cours sur le terrain.

Aux différentes questions et préoccupations des parties prenantes, les consultants ont apporté des réponses allant dans le sens de la réalisation effective du dit projet. Malgré que l'IBERMIS soit dans un processus de liquidation, cela ne devrait pas être un obstacle à la mise en œuvre

du projet, l'administration étant une  
contenance: le processus de réalisation du  
projet est en suit son cours, l'équipe de  
travail ne saurait être avec pour  
la période de mise en œuvre effective.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- liquidation de l'ABERME et mise  
en œuvre effective du projet
- la non priorisation du projet
- A quand la fin des études et la  
réalisation effective de l'opération.
- Demande à mener par le conseil le  
voile dans la mise en œuvre  
effective du projet.

Au terme de la séance, le projet est bien accueilli par la population avec le souhait que d'autres parties de la localité soient prises en compte. Aussi faut-il que les travaux démarrent rapidement.

Ont signé :

Représentante des femmes

TODOFON Madoleine

Représentant des Jeunes

KOSSOKO F. Nestor

Expert Environnementaliste

Pancerace ANANI

Représentant des Sages

Gandonou N. Dominique

Expert Environnementaliste

DORÉ ZAMAGBA





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: 4.

Village: HOUMINTA

Arrondissement:

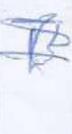
OSTÈREGBE

Commune:

SEME POSS

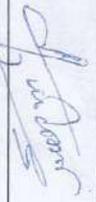
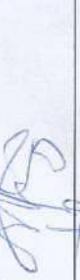
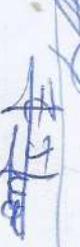
Date: 26/03/04

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	ADOUSSINBANDÉ Bénéventin	Sécretaire	96-18-19-03	
02	ADJINANNI H. SOLOMON	GUERISSAN	96-29-3401	
03	VOBOUNGBO, Aloussan	Pêcheur	67, 20, 1362	
04	HOËSSOU Rénelle	Mandante		
05	DOSSOU Elie	Pêcheur		
06	ARRIMOU Latifon	Musicien	54 5442 46	
07	KROPA Vincent	Pêcheur		
08	LORIS M. Lucas	Pêcheur	97 68 28 64	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	LOKO TOALPHONSE	Chauffeur	97488002	
10	Gandonne Dominique	Consult. Social	97325697	
11	TODORON. Madeline	Vendeuse	97913247	
12	HOLLET Germain	Dépanneur	97281525	
13	Houkton HG Barnabé	Pecheur	97897985	
14	Gandonne Julienne	Vendeuse	96036894	
15	NITONWAHOUN Edwige	Vendeuse	98627458	
16	GOUSSANOU Elisabeth	Vendeuse	51309202	
17	SAKOU Faoziath	Coiffeuse	62611422	
18	GODDONOU Zoumitékpè	coiffeuse	97470853	
200	Djadja Estrogada	Vendeuse	96271347	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
21	Zossou Paulette	Vendeuse	65612981	
22	ZHOE K. Geraldine	Vendeuse	96357160	
23	Faton SOKENOU	Vendeuse	,	
24	SOKENOU Kéroune	Vendeuse	56731868	
25	A. Djaï D. Jérôme	Peigneur	95766845	
26	ZOSSOU F. Alfred	Chauffeur	94442325	
27	ADASSA Bruno	Administrateur d'op. com	92773285	
28	GIBU Aylème	Comptable	97488329	
29	AGOSSOU Amina	Vendeuse	51553731	
30	GEORGAN KODJANOU Claudine	Vendeuse	62520013	
31	SOKENOU Gabriel G.	Cuisinier	62310801	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
32	HOUNSA Française	coiffeuse	45 21 76 44	
33	HOUNSOULFIN Songane	Vendeuse	56 73 19 77	
34	WLOGAN Français	AS	87 16 18 75	
35	ZANNAB Izoie	Pêcheur	56 72 86 39	
36	HONFO Zacharie	Pêcheur	51 54 76 81	
37	ANTOUSSOU Vodounna	Pêcheur	87 77 78 007	
38	KLOPA Bantadiémy	Pêcheur	58 82 75 64	
39	SETON Robert	Coiffeur	62 59 68 51	
40	ZOSSOU Houémaja	Vendeur		
41	HONNON Floreane	Commercia- trice	61. 82 95 56	
42	HODONOU Denise	Vendeuse	67 54 66 25	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
43	HONFO PHILIPPE	Etudiant	46775588	
44	HOUNTONBI EMMANUEL	Rechercheur	61153981	+
45	GODONOU Justine	Coiffure		
46	KODANHOU Herbert	Coiffure	61155280	
47	AKODJENOU Clementine	Coiffure	59742422	
48	KOSSOKO F. Maxon	Imprimerie	92695675	
49	PKOUGBE Seïbon	Señalman Retraite	94771468	
50	BUENIM Justine	FAB. Militaire Retraite	82025964	
51	AGUIDISSOU Severin	Enseignant à la Retraite	92642231	
52	HOSSOU Zimmon	SBEE à la Retraite		
53	HOUNKPEVI Sylvain	Claygman	92181832	
54	HOUNGRA H. Guéguina	Chapoutier CIV	92446566	
55	ZANNAOBA SOSUE	Expert Environnementale	97261027	
56	ANANAN Pamcrease	Expert Environnementale	97219222	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	18/07/2024
Début de la séance	:	12 <sup>h</sup> 30
Fin de la séance	:	13 <sup>h</sup> 47
Commune	:	A SEME-PODJI
Arrondissement	:	AHOLOWYEME
Village/ quartier	:	Aholouyeme - Ayudote
Lieu	:	Maison CV
Langue de travail	:	Français - Fon

Représentant du : ZANBACBA Josue  
Consultant : CHABI Amelap

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin de l'arrondissement de Aholouyeme, une séance de consultation publique a été réalisée. Cette séance a pour objectif de présenter à la population et aux élus locaux le projet, ses différentes activités, les enjeux environnementaux et sociaux. Il a été également question de prendre l'avis, préoccupations et attentes des parties prenantes et qui devront être prise en compte dans le cadre de ce projet d'électrification.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

A la suite de la présentation du projet par les consultants, la parole a été donnée aux participants pour les différentes questions et doléances.

1<sup>er</sup> intervenant :

AKPEKPE A. A Kadiri a commencé par remercier l'équipe du consultant et les élus locaux pour les avoir informés sur l'arrivée de ce projet dans leurs zones. Ma question est celle-ci : Combien allons-nous payer pour obtenir après le compteur.

2<sup>ème</sup> intervenant : SODE Bernard : Il a commencé par remercier l'équipe du consultant, les élus locaux, et le Gouvernement.

- Quel sera l'impact de ces installations sur la population.

3<sup>ème</sup> intervenant : AGUIA Antonin. Après avoir remercié l'équipe, il a pris par l'aubaine pour poser cette question :

- Quel sera l'impact environnemental au moment des travaux sur l'environnement de la EKPE PK10 ?

l'état a-t-il mis des mécanismes  
pour minimiser les impacts  
négatifs ?

4<sup>ème</sup> intervenant: BONDU Lucien  
Ma question est celle-ci:

Quelles seront les mesures prises par  
le gouvernement et ces partenaires  
pour réduire ou corriger la  
baisse de tension dans notre  
arrondissement ?

5<sup>ème</sup> intervenant: GALAKE Eric  
Quant est-ce que le travail va  
demarrer ?

À la suite des interventions, le Chef  
Village d'Aholouyème a rappelé  
que c'est un des projets essentiels que  
la population la tient attendu du  
gouvernement pour faire décoller  
les activités de la commune et  
lutter aussi contre les vols nocturnes.

des consultants, ont par la suite ajouté  
que le prix de l'éclairage est bien  
connu et qu'il faut se rapprocher des agences  
de la SBEE pour plus de précisions. Concernant  
l'impact, la mise en œuvre du projet entraînera la  
déstruction des forêts, la coupe d'arbres, etc. Aussi

des cas d'accidents et de risque de maladie pourrait survenir au cours de l'exécution de ce projet. A cet effet la présente étude a pris en compte tous les aspects et des propositions ont été faites en vue de minimiser les impacts négatifs. On ne saurait donner une date exacte pour le démarrage.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En conclusion, les parties prenantes (Population, les élus locaux et autres) ont accepté favorablement la mise en œuvre de ce projet d'électrification dont l'arrondissement est bénéficiaire.

Les parties prenantes ont suggéré que ce projet prenne en compte les baisses du courant électrique dans la commune.





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot 4...

Village : ATOLOUYEME Arrondissement : ATOLOUYEME  
 SEME : BODI Date : 18 Commune : STANLEY

No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
01	AKONDE S. Genadi	Commerçant	96039447	
02	GBEME NOLIT	Frigoriste	972733	10
03	DANSOU Dominique	Chauffeur	62377884	
04	TOUN DONOU Ernestin	Agriculteur	97727915	
05	Assimilyu Yusuf	Travailleur	97612856	
06	SALAKO Eric	Carpentier	67752596	
07	HODONOU C.Z. Halikou	Bricoleur	97778866	
08	NOUAMIN Gierre	Mécanicien	96343464	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	AYIDOTE Elisee	Photographe	66-32-74-75	
10	KAKPO Gilbert			
11	Kouliko Guerin	Chauffeur	96-36-96-77	
12	Guadji Gilbert	mission	68-27-57-83	
13	ABONDE David	Malgamist	96-74-96-00	
14	ABONDE Paulin	Electricien	57-84-33-55	
15	TONIEMOU Garmes	Chauffeur	92-04-90-23	
16	Kiki Josephine	Mendicant		
17	AHANNOUGBE Louis	Maison	96 4-1 92-17	
18	ALICANDOU Franchois Xavier	Producteur FR	97958285	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	AZD Chantal	Yen deuse	57-94548-92	
20	Zmoua Moriel	Peintre	98-60-8864	
21	ABDIO Mathieu	cultivateur	9049-0460	
22	HELDION Nicolas	Chauffeur	87-25-49-76	
23	ATHO NOL Mielon	chauffeur	97-29-7780	
24	ALIHONN Frederic	Mecanicien	97-01-2538	
25	ZANNON Klara	secrétaire	97-45-79-52	
26	BONOU Lucien	Mécanicien	97-28-39-77	
27	HOUYSA Eli	Marchand	97 69 2972	
28	ATHIVEC Richard	Steuier	66306436	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMBARCEMENT
29	ABOUIN Antoinette	Transits	97 95 47 58	
30	SOLE Bernadette	Mécanicienne moto	97-63-42-45	
31	TCHIEBLOU Céline	Vendeuse	61-99-38-69	
32	AYIDOTTE Houmède	CV Aérocygne	97 09 40 96	
33	AKPEKPE A. Akadiri	Conseiller	67 28 80 26	
34	AGBETI DUEBO Piesse	Bijoutier		
35	SDJJI'NOU Honoré	Ajusteur		
36	HOUNASSOU Albon	Chauffeur		
37	DOSSOU Antoine	Couture		
38	DOSSOU G. Justin	Commerçant		

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
39	BODU Martine	Ménagère		
40	BESSON Claire	Ménagère		
41	SODJMON Alben	Chauffeur		
42	BOSSINDU Joël	Soudoier		
43	VLAVONOU Didier	Mécanicien		
44	VLAVONOU Vincent	Maçon		
45	LEDSOLO Elisabeth	Ménagère		
46	BODU Victorine	Ménagère		
47	SOLENDU AKOVDGNON	Tailleur		
48	HOUNASSOU Me Jant	Femelleur		

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
49	ALEXANDRE Nicolas	Chauffeur		
50	ZANKEP Judith	Meneger		
51	SODJINDOU Bernard	Tailleur		
52	SODJINDOU Heloise	Coiffeur		
53	MEVONGNON Houetzin	Vendeuse		



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	03/08/24
Début de la séance	:	14h30
Fin de la séance	:	16h20
Commune	:	SEME-PODJI
Arrondissement	:	DJREGBE
Village/ quartier	:	EKPE - PK10
Lieu	:	CEGAEKPE
Langue de travail	:	FRANÇAIS - FON-GOUN

Représentant du : ZAN DABA JORNO  
Consultant : CHABI Amelior

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin dans l'arrondissement de DJREGBE, à EKPE-PK10, une séance de consultation publique a été réalisée. Cette séance a pour objectif de présenter à la population et aux élus locaux le projet, ses différentes activités, les enjeux environnementaux et sociaux. Il a été également question de prendre l'avis, préoccupations et attentes des parties prenantes.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

À la suite de la présentation du projet par les Consultants, la parole a été donnée aux participants pour les différentes questions et doléances :

1<sup>er</sup> intervenant : AKALA Ibrahim  
- J'aimerais savoir si ce nouveau projet pourrait nous aider à corriger les incohérences de baisse de tension de courant électrique dans notre village ?

2<sup>ème</sup> intervenant : TITO H. Pascal  
Ma question est celle-ci : Ce projet prend en compte tout les quartiers de EKPE PKID ?

3<sup>ème</sup> intervenant : TIKO Raymond  
- Quant est-ce que ce projet va commencer ? N'est-ce pas de chantage ?

4<sup>ème</sup> intervenant : HOUSSOU Saïd  
- Quel sera le bénéfice en matière de main d'œuvre pour nos enfants électriciens pour ce projet ?

5<sup>ème</sup> intervention : KOUCHIMI Véronique  
- Est-ce que les zones non loties, seront aussi prise en compte pour ce projet ?

6eme intervenant : KOYO H. Jacques

- Est-ce que nous aurons des lampadaires après l'installation et la mise en oeuvre de ce projet ?

7eme intervenant : MAROUFOU babataoundé  
Qui en serait-il du déplacement de nos compteurs ?

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En conclusion, les parties préimantes ont accueillies favorablement le projet et souhaiteraient que les activités démarrent dans un bref délai.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Chef du Village



Ont signé :

AKALA Ibrahim

Représentant des Sages

TAGNON A. Pascal

Représentant des Jeunes

MENSAH - Bruno

Daniel ZANDACKPA  
Expert Enchevènement des Sages

Représentante des femmes

ZINSOU - Alice



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
REPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: 4.

DIREGEBE

Village: EKPE PKID Arrondissement: DAKPÉ Commune: SEME-PODJI  
SEME-PODJI Date: 03/08/2014

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
01	AKALA Ibrahim	C D	97483596	
02	KPARREI Alimou	Conseiller	96297500	
03	TAGNON A. Pascal	Frigoriste	97595057	
04	TITO H. Pascal	Commerçant	95423709	
05	GBOSSA Marim	Electricien B.	61767995	
06	BANCOLE Maria	Commerçante	96314982	
07	OGUIT S. Gliké	Enseignant à la réprouche	57931481	
08	TIKO Raymond	Pressing	97496773	



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	06/03/2023
Début de la séance	:	13h 40
Fin de la séance	:	15h
Commune	:	ADJOUOUN
Arrondissement	:	AZOWLISSE
Village/quartier	:	GBADA
Lieu	:	Place publique du village
Langue de travail	:	Fon, Goun, Français

Représentants du  
Consultant : ANANI Pancrace  
ZANDAGBA Joseph

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Initialement prévue pour commencer à 12h, ce n'est qu'à 13h 40 que la séance de consultation a débuté dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification dans l'arrondissement d'Adjououn. Cette séance a pour but de présenter le projet à la population, les enjeux environnementaux et sociaux. Il est également question de recueillir les avis et préoccupations des populations dans la mise en œuvre du projet. A la suite de la présentation des objectifs, parole a été donnée aux parties prenantes.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Plusieurs questions ont été posées au cours de la séance de consultation publique.

Monsieur VEYI Stéphane en prenant la parole a commencé par remercier l'équipe de consultant pour la présentation. Il a ensuite fait remarquer que la localité est traversée par le courant électrique et que malheureusement presque que la, l'électricité est coupée par compte. Il a dit par la présent, l'initiative du gouvernement qui a pensé toujours à la localité. Il a également fait remarquer la présence dans la localité des problèmes que les élèves à aller prendre des cahiers scolaires à des kilomètres avec tout les risques liés à cela, il propose que le projet soit cette mise à l'œuvre.

Le chef de village monsieur DAATINKROM Gabriel a fait remarquer qu'il y a encore une grande partie de la localité qui n'est pas prise en compte dans le présent projet et qu'il serait judicieux et intéressant de tenir compte de l'avenir.

Le troisième intervenant monsieur Daniel HOUNDETOU a posé le problème de l'installation anarchique des tours de télécommunication dans la zone de manque de réseau électrique dans la localité et que cela a été même engendré des cas d'accident d'électrification dans la zone. Il a demandé de l'attention.

Monsieur Jule DANKPON a précisé que le libérateur actuel attribué à la localité est très intéressant et qu'il n'y a pas une bonne couverture en vue de la satisfaction des besoins de la population. Il a fini par des suggestions pour qu'une portion plus étendue soit prise en compte dans le cadre de prochains projets d'électrification.

Monsieur AVOCÉ Gabriel, quant à lui souhaite que les populations soient privilégiées dans le recrutement des membres au cours des travaux ce qui va sans doute créer un climat social très agréable avec les entreprises de réhabilitation.

Les consultants ont ensuite apporté des réponses aux différentes préoccupations.

Par rapport à la première intervention, l'un des objectifs du présent projet est de donner le plus de population possible, de réduire les têtes d'arrachées et de réduire l'insécurité. Tout est entraîné et sera mis en œuvre pour que les acheteurs puissent véritablement donner.

À la 2<sup>e</sup> préoccupation, les autorités sont conscientes qu'il y a encore beaucoup de localités qui ne sont pas électrifiées et que les gouvernements à en vue plusieurs autres projets qui prendront probablement en compte les zones restantes.

Par rapport à l'intervention de M. AVOCÉ, le consultant a précisé que l'entreprise qui aura la région

sabote de réaliser les travaux à l'hygiène de  
collaborer avec les élus locaux et de faire  
recruter le maximum d'ouvriers possible  
parmi la population locale.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme les différents points soulevés se  
présentent comme suit :

- Implantation de Compteur électrique à  
des kilomètres de leur domicile
- une grande partie de la localité n'est  
pas prise en compte dans la présente extension
- problèmes d'insécurité due à l'installation  
enroulée des bornes d'alimentation
- À quand le démarrage effectif du projet
- Quelle sera la participation de la population
- Existe-t-il de promotion pour la  
demande de Compteur

Plusieurs suggestions et recommandations ont été  
également faites :

- Prolonger l'extension dans toute les hameaux  
de la localité
- favoriser le recrutement de la main  
d'œuvre locale

- subventionner les frais de branchement au réseau électrique
- démarrage effectif des travaux d'électrification dans les meilleurs délais
- prévoir dès l'installation des lampadaires au niveau des points stratégiques où cela est nécessaire
- Prendre toutes les mesures possibles pour éviter les accidents au cours des travaux

Représentant des femmes

*[Signature]*

ADJAGNIMI Roberte  
97162060

consultant

*[Signature]*

Patrice ANANI

*[Signature]*

DAH HINKPON Mathieu

CV Gbada

97417996

Ont signé :

Représentant des sages

*[Signature]*

66953285

Dah Hinkpon Jérôme  
Secrétaire

Représentant des Jeunes

*[Signature]*

HOUNDETON Janvier

Consultant

*[Signature]*

Dorée ZANDAGBA



*[Signature]*

Edouard S. FATON GBEYIDE

97122805



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Village : GIBAMA Lot : 4  
 Arrondissement : AZOVLISSE  
 Date : 06/03/2013 Commune : ABIDJOUIN

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	HOUNDETOH Janvier	Chauffeur	97-83-25-73	
2	BONNON B Rius	Enseignant	96 08 14 55	
3	SIMENOU Z. August	Marchant	51-47-16-54	
4	DAH-GBEKPO Ambroise	Ménager	97-24-76-76	
5	KOUNKOU Benoit	Professeur	96-00-73-61	
6	BSEYOU Benmond	Cultivateur	97-33-84-37	
7	TOKPON Denis	Coiffeur	96-33-52-59	
8	BASSOU Nobeat	Mil. faim	96-21-53-47	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	COSTAY. Mathias	Marchand	97-49-83.81	
10	SASIAH. Eric	Vitvren	97.4446-22	
11	.BOSTRENOU Sylvainier	Peintre	97-38-93-79	
12	ASSANTHOU Clement	Militaire	97-54-82-57	
13	ADJIGNON Aimé	Chauffeur	51-48-04-33	
14	ADDOE Jean CODJO Jean-François	Particien	96-98-05-37	
15	AGBEISO Gylblain	Merisier	62-96.81-87	
16	BOKLOU Soléine	Commerçante	90-84-77-84	
17	BASSOUHY Caroline	Marchand	69-09-87-59	
18	BASSOU Emmanuelle	Marchand	87-53-19-54	
19	GBEHOU Noll Constant	Professeur	97-00-20-08	

ANNAIS Ponceau  
ZAMBARA Soud

consultant  
consultant

97219272  
97261027

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	SAH Jean de Dieu	Chauffeur	97-27-78-48	JM
21	SAH Irène	Chauffeur	97-09-15-76	JM
22	HOUNNON Eloi	Enseignant	66-12-12-21	HE
23	BASSEU Isidore	Militaire	61-85-04-77	J
24	HAKPOX Marcouffe	Militaire	91-98-15-72	J
25	FAGNON MAHOU GBE	Cultivateur	97-12-85-98	ME
26	HOUNDETON Daniel	Masseur	66-31-23-53	JM
27	BOSSA HOUNSA Sidien	Matelasser	97-48-53-46	JM
29	ADAMON M. Palagie	Aide Saignante	97-16-60-20	LM
30	AGUENON M. Calob	Enseignant	87-79-33-30	AM
31	BOSSA Teophane	Agronome	69-38-54-59	MY

SODJINOU Laurent  
AGUENON Bienvenu

Cultivateur  
Richard

96-76-25-17  
67-59-27-55

JM  
JM  
HE  
J  
ME  
JM  
JM  
AM  
MY

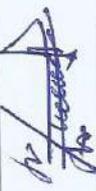
N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
32	ALLOTON Mathieu	Marchand	96-57-00-08	<del>96</del>
33	YEDHOU Josephine	Manager	96-92-62-89	<del>96</del>
34	ABESSA Toequés	Coiffeur	96-62-60-44	<del>96</del>
35	YENI Aichedji	Cultivateur	97-67-53-28	<del>97</del>
36	HOUTON Sébastien	Cultivateur	96-13-09-29	<del>96</del>
37	DHAI-HINKPON Jérôme	Cultivateur	66-95-32-05	<del>96</del>
38	YENI Stéphane	Enseignant	97-77-28-88	<del>97</del>
39	AGOSSOU Pascal	Cultivateur	97-82-78-70	<del>97</del>
40	COUSSO Michel	Cultivateur	97-61-68-27	<del>97</del>
41	DHAI-HINKPON Abel	Enseignant	96-54-00-73	<del>96</del>
42	AVOCE Jean-Benme'	Cultivateur	53-56-62-39	<del>53</del>

U3-AZON WA KIN Dion-Benne'  
 U4-DHAI-HINKPON Jules  
 U5-HINKPON Noé

Pasteur  
 Enseignant  
 Enseignant

61-39-57-14  
 96-08-13-66  
 96-82-44-00

Emargement  
 Emargement  
 Emargement

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
46	EKPINTO Bernard	Marchand	99272829	
47	ADIAKO Sabiou	Cultivateur	97912904	
48	AHDOTON Heofore	Cultivateur	52.53-55-65	
49	HOUNDETON Luc	<del>Ch</del> -chouffleur	97-19-82-61	
50	KPAXOU Antoine	FORTENIER	97-41-72-91	
51	DANSON Theophile	Stapeur	96-06-80-32	my
52	GREHOUNOU Aristide	Professeur	97.90-31-87	
53	BOSNON Sunday	Hangon	97-81-90-82	my
54	PROSSOU Geratim	Coonstruktion	97-74-11-06	my
55	BOHETO Justine	Marchand	97-83-20-23	
56	KOULIHO Armond D.S	Photographe	97-44-79-31	2th
57	KROSSOU Chialain	Geometre	67.55-71-87	gdt
58	GREBONOU Leontine	commersante	97-64-31-93	
59	AYOCE Gabriel	Marchand	96-00-71-84	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150  
localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	09/08/24
Début de la séance	:	13h35
Fin de la séance	:	14h50
Commune	:	ADJOMOUN
Arrondissement	:	KONE
Village/ quartier	:	KOJE AGUE
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	français, Fon,

Représentant du : ZANAGABA Doudou  
Consultant : CHABI Amelior

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude  
d'impact environnemental et social des  
travaux d'électrification de KOJE AGUE, s'est  
tenue une séance de consultation publique au  
niveau de la place publique de Village. La séance  
a consisté à la présentation par l'équipe de  
consultant du contenu du projet, les enjeux  
liés à la mise en œuvre du projet, les avantages  
de population bénéficiaires, leurs préoccupations  
et attentes ont ensuite été recueillies. Des réponses  
sont apportées aux différentes questions.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le 1<sup>er</sup> Interdement M<sup>r</sup> LOKONYON ANSCHIE a  
commencé par remercier l'équipe de consultants  
pour la présentation. Il a précisé qu'il s'agit  
vraiment d'une accélération du montage de courant  
notamment par rapport à son rythme et à  
celui des enfants. Il souhaite vivement que  
l'entretien et les poteaux soient installés pour  
leur bonheur.

Le deuxième Interdement Monsieur BERNARD  
HARTNELL a précisé qu'il a tout donné au  
mon pays, même de courant malgré le  
coût élevé qui a été dit. Ses demandes  
ont été acceptées en direction de la SBE qui  
a assuré que les branchements leur soient fait,  
bientôt 1<sup>er</sup> année, rien n'est fait. Il n'y a pas  
de poteaux dans les zones et y a trop de  
tâche d'entretien avec tous les réseaux d'électricité  
et d'électrochimie qui peuvent en détacher. Ils  
sont tous prêts à s'abonner au complexe, que  
diligence soit faite à cet effet.

Le 3<sup>e</sup> Interdement Madame ROSELINE YACOUBO  
a commencé par remercier l'équipe de consultants  
pour leur présence. Elle a fait remarquer que  
concernant cet objet d'accès à l'énergie électrique  
il faut vraiment aider la population à y avoir  
accès réellement.

Le 3<sup>e</sup> intervenant M. R. BOSTAENOV  
Dimitri a remercié par ses interventions par le  
remerciement de l'équipe de consultants A  
cause du manque d'électricité, il y a  
de l'obscurité au niveau des ménages, il y a  
de l'obscurité partout, ce qui ne facilite pas  
la tâche calculatrice surtout la nuit. Il exhorte  
les autres à faire des yeux pour que l'électricité  
soit efficace dans les localités.

Le 4<sup>e</sup> intervenant ATTOTON Jacques, le  
problème de manque d'énergie se fait avec  
accrété, il y a de l'obscurité, ce qui fait  
qu'on ne voit pas vraiment ce qui se passe autour  
d'eux la nuit, étant donné de l'énergie par  
les différents secteurs.

Le 5<sup>e</sup> intervenant M. ASSOUBA Floride, il n'y a  
pas de l'électricité dans beaucoup de hamlets  
et beaucoup de villages. Il espère que ce soit  
vraiment la fin de l'obscurité dans les localités.

Monsieur ZANNON Bruce a remercié par  
remercié l'équipe de consultants et a repris  
tous les secteurs dans lesquels ils ont des  
et d'électricité. Beaucoup de villages restent non couverts  
par les poteaux électriques.

Monsieur ALOAN Florent a fait remarquer  
que plusieurs fois dans le cas de l'obscurité  
l'énergie électrique, ils ont des pannes de  
l'énergie et l'énergie. Cependant ils n'ont

pas en satisfaction à ce jour. Il est important que  
la localité soit prise en compte parmi les  
zones prioritaires.

Monsieur GROSSO Gerard a fait remarquer que  
l'attribution à l'électricité dans leur zone est très  
politique, il espère que la nuit présente les contacts sont pas  
si sûr publique.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Les différents points soulevés se présentent  
comme suite

- mise en œuvre effective du projet  
par le bonheur de la population

- installation à quelques des poteaux de  
fortunes (tous d'origine) avec tous les risques  
liés à cela

- problèmes d'insécurité due au non  
ordance des maisons et les us

Le non concubine de l'ensemble des  
travaux de la localité

- non satisfaction qu'on a l'obtention de  
compteur électrique malgré les démarches

Propositions et recommandations

- réalisation effective du projet dans les  
meilleurs délais

- faire l'entretien du réseau électrique

vers tous les coins de la localité  
- prévoir les lampadaires

- Aller les problèmes d'entretien de certains  
déchets

Ont signé

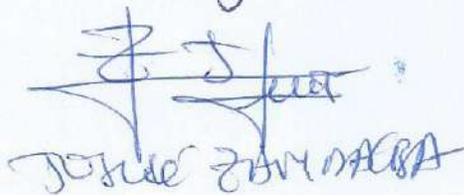
Représentante des femmes  
+  
YACOUTO Rosalene



LOKOMON Encerme  
(Représentant des hommes)



HOWESSOU A. Isaac  
(Représentant des sages)



HOWESSOU A. Isaac

Représentant des jeunes



FAGNIHOUN Raymond



Emmanuel AHOITOUN

97417637



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: 24

Village: KODE AGHE

Arrondissement: Date: 09/08/2014

KODE

Commune: ADJODAVU

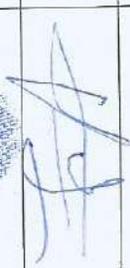
N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	AHDTON Emmanuel	Tailleur/cu	97417657	<del>ADJ</del>
02	AHDTON Simon	Vétérinaire	97285213	AH SX
03	AFFODSI Catherine	Vendeuse	96513086	X
04	AHOSSA Delphin	Smendeur	61814912	<del>ADJ</del>
05	ZANNON Amatole	Ehudiant	61087405	<del>ADJ</del>
06	ZANNON Brice	Ehcticien	67905827	+
07	YAKOUTO Rosaline	Commerçante	67083852	X
08	ABOKI Henriquel	Commerçante	51851992	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	ALLOGAN Prosper	Electricien bâtiment	91.87-39.50	
10	AGOSSOU Sonagnor	chauffeur	97-78-49-33	
11	Boko Claude	Magasin	57-22-87-31	
12	BODJENON Denise	Commerçante	97934052	/ UH
13	ALLOGAN Sidonie	commerçante	67544004	
14	HOUSTARTHA Souldou	Vendeuse	51726283	NADA
15	HOUEKPO Iobane	cultivateur	66200819	
16	HOUEKPO Hésienmahor	cultivateur	97809555	
17	ASSOGBA Valentin	cultivateur	97054598	
18	GBEHOUSOVON Mègnichon	Etudiant	96462611	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	BORSA Jean-Marie	Caroleux	31739099	<del>Signature</del>
20	HOUNKONNOU Jérémie	Patron EFAD	66414213	<del>Signature</del>
21	AGOSTA Gérard	Cultivateur	85514334	<del>Signature</del>
22	AKOSSA Furielle	culture	91308186	<del>Signature</del>
23	LOKOMON Gendarme	Tailleur	5282604	<del>Signature</del>
24	Daki-bolimon Marceline	culture	67647677	<del>Signature</del>
25	FAGNITHOUN M. Raymond	Eleveur	66383448	<del>Signature</del>
26	AHDTON Simon	cultivateur	-	-
27	ASSOGBA Moïse	cultivateur	56008806	<del>Signature</del>
28	DANSOU Godoban	vendeuse	-	<del>Signature</del>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
29	ATHONSSO Marceline	vendeuse	97-29-05-37	
30	AFFAGNIGHOU <sup>Hogankéde</sup> <del>Sodplins</del>	Vendeuse	56-35 07 33	
31	HODANSON Virginia	Vendeuse	97-14 40 34	
32	MONCHO goethes	Vendeuse	52 136338	
33	Dak - Solimon Gildas	Marchand	96-87-33-38	+
34	ZIN Vincent	Marchand	97-43-4975	
35	AHOTON Jacques	cultivateur	48-0988 32	
36	ATINKPA Blanche	Vendeuse	51 25 1386	
37	DANSON Viviane	Vendeuse	57 09 0684	
38	GODNOU Léocadine	Vendeuse	96-96-60 61	,

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
39	AVOCE Ernest	Eleve	97-71-1866	
<del>40</del>	BOSSOU Constantini	Maçon	43-26-0386	
41	AKOMANOU Selange	Vendeuse	69256307	
42	<del>HOUSSE</del> HOUSSE Marguerite	Vendeuse	67563755	
43	ALLOGAN Léon	Eleve	97545518	
44	ALLOGAN Victoire	Commerçante	57-51-77-14	
45	ALLOGAN Florent	Menuisier	97-54-55-18	
46	AHOUANSSOU Jean	Cultivateur	43-65-63-24	
47	ZANNOU-KPEVI Honore	Cultivateur	66-30-07-26	
48	ALLOGAN Niéssé	Commerçante	—	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
49	HOUESSEN A. Isaac	Cultivateur	97 47 12 84	
50	DART-BOLLINDO Robert	Cultivateur	97 92 17 77	
51	ALLOGAN Seavivane	Commerçante	57 09 04 64	
52	ALLOGAN Ernest	Mécanicien	61 11 05 10	
53	ALLOGAN Narcisse	Médecin	97-67-31-36	
54	DISIBERTON Félixien	Agriculteur	-	
55	HOBERTON Anjergé	Souffleur	43 80 95 65	
56	ALLOGAN Nadine	Coiffeuse	51 47 05-78	
57	ALLOGAN Thimote	Cultivateur	66 31 20 41	
58	HOUESSEN Anatole	Charbonnier	96 31 29 06	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
REPUBLIQUE DU BENIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	20 juillet 2024
Début de la séance	:	11h 15
Fin de la séance	:	12h 30
Commune	:	ASTOJOWN
Arrondissement	:	AZOUWISSE
Village/ quartier	:	SISSEKPA
Lieu	:	Place Village
Langue de travail	:	français, FOM

Représentant du : ZANDACBA Juhé  
Consultant : CHABI Amel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de Sissekpa, s'est tenue une séance de consultation publique au niveau du lieu public. Au cours de la séance les consultants ont présenté le contenu du projet d'électrification, les avantages et les enjeux liés à la mise en œuvre du projet. Les cas des populations bénéficiaires, leurs préoccupations et attentes ont ensuite été recensés et des réponses ont été apportées par l'équipe de consultants différentes questions.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant M<sup>r</sup> YE TONG MON Michel a commencé par remercier l'équipe de consultant et a précisé que la population de la localité a un besoin urgent en électricité. Il a rappelé que pour avoir accès à l'électricité et faire fonctionner des centaines de moulins parce que l'extension n'a pas été faite vers leurs habitations. Il souhaite que la demande des localités soit prise en compte pour le bonheur de la population. Il remercie une fois encore l'équipe de consultant et le Gouvernement.

Le 2<sup>e</sup> intervenant M<sup>r</sup> TOK LANNON Alphonse a lui aussi salué l'équipe d'expert pour leur déplacement. Il a fait remarquer que les poteaux qui ont été érigés et ne leur servent pas et avoir un accès facile à l'énergie électrique et fait que tous les vons soient considérés et que l'extension puisse se faire vers d'autres des lieux.

Le troisième intervenant M<sup>r</sup> DAN SOU Emile a regardé à leur demande et a demandé le démarrage effectif du projet, ils ont promis avoir l'énergie dans leur tête dit, que tout soit mis en œuvre pour que la population jouisse réellement.

Le 4<sup>e</sup> intervenant M<sup>r</sup> JOSSOU Soudjoura a souhaité que le consultant fasse régulièrement le rapport de la situation de la localité afin

ce que les autres savent réellement informer.  
Il a aussi cherché à savoir réellement si que le  
schéma les hauts sont demandés.

Le 5<sup>e</sup> intervenant M<sup>r</sup> DJOROU Albert, après  
avoir remercié les consultants et appelé les  
membres réunis, de l'école à l'énergie électrique.  
Il a souhaité que tout soit mis en œuvre par un  
aménagement honnête du budget projet pour l'accès  
réel de la population à l'énergie.

Monsieur MAHAMON Ninslo, qui est le  
président des représentants des bénéficiaires à  
l'énergie électrique de la localité a pu le  
préciser et remercier les consultants. Il a rappelé  
le bon travail de l'entreprise et a rassuré de  
leur détermination à accompagner les différents  
acteurs pour l'atteinte des objectifs du projet.

Monsieur LOKO Hatfon, délégué de  
Sissoko a lui aussi remercié l'équipe de  
consultant pour leur déplacement et leur disponibilité.  
Il a précisé qu'il y a plusieurs hommes qui ne  
sont pas pris en compte dans le Schéma présent  
projet et demandent l'indulgence des autorités pour leur  
prise en compte effective. Il a par la suite fait  
remarquer que plusieurs autres équipes ont  
déjà travaillé pour des projets du genre et que à ce jour  
ils n'ont aucune suite et espère que la  
présente séance ne sera pas semblable aux autres.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

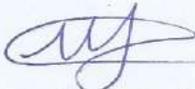
- Non prise en compte de certaines formes de la localité
- Réévaluation effective du présent projet
- Date de démarrage de certaines activités du projet

Il faudrait à ce effet :

- prolonger l'extension dans les hauteurs de Sikkim

- que le projet soit réalisé effectivement et cela dans les meilleurs délais
- que les autorités locales soient impliquées dès le démarrage des activités

En somme après présentation du sous  
projet à la population, cette dernière  
a marqué son accord au l'accompli-  
sèment de la mise en œuvre de cet  
sous-projet. Elle a déclaré même  
que tout ait mis en œuvre pour le démarrage  
effectif des activités de l'éducation.

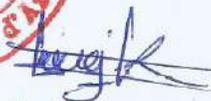
Représentant des sages      Ont signé :  
  
YETOMAMON Michel

Représentante des femmes  
  
ADAMBE Roseline

  
JOME

  
DAH-ELANON  
Dindé  
( Représentant des Jeunes )



  
LOKO LATIFOU



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot 4...

Village : *Sissékoyè*

Arrondissement : *AZOWISSÈ*

Date : .....

Commune : *ADJONOUN*

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1	<i>TORPANDOU Y. Gnégorin</i>	<i>Enseignant</i>	<i>9779 2927</i>	
2	<i>GABENDOU Bortin</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>9716 79 59</i>	
3	<i>ATHOUANSSOU Georges</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>-</i>	
4	<i>ATHOLOU Delphin</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>-</i>	
5	<i>Loko Latifou</i>	<i>C/V Sissékoyè</i>	<i>97 86 92 05</i>	
6	<i>DANSON DOSSOU</i>	<i>Tailleur</i>	<i>9789 32 82</i>	
7	<i>DJOSSEOU-VU Gilbert</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>9691 55 83</i>	
8	<i>TORPANDOU Sébégnon</i>	<i>Tailleur</i>	<i>6166 95 08</i>	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	DJOSSEU Augustin	Charpenter	96 95 55 18	
10	DANSOU Emile	Ferblancier	67 51 62 85	
11	LOKO Sodogbe'	Cultivateur	66 93 55 30	
12	TOUKO Maximin	Agriculteur	97 52 76 03	<del></del>
13	TAKPANOI Godonou	Agriculteur	97 32 43	
14	YETONGNON Michel	Agriculteur	97 52 84 85	
15	ZANNON Agourmale	Aide Saignant	98 39 93 56	
16	NONKI Houankomon	Agriculteur	—	
17	HOUNGLOUOU Jean	Agriculteur	524 55 88 5	
18	ANAGD Aime	Peintre tato	97 51 16 59	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	AGOSSOU Noéline	Ménagère	—	✓
20	MAPOKOUN Gerard	Ménagère	96 22 16 91	✓
21	AVUBU KION Alexis	Agriculteur	—	✓
22	YETOH GNON Romuald	Agriculteur	92 60 66 74	✓
23	NEKPO Rigobert	Chauffeur	97 54 55 19	✓
24	TOKPANDOU Alphonse	Agriculteur	97 53 93 20	✓
25	LPHO GNON Georgette	Coffreur	91 04 83 34	✓
26	DIKPOKON Eliane	Ménagère	62 76 25 89	✓
27	AMINDOU Louka	Ménagère	50 92 44 82	✓
28	BOKPE Gbedande	Ménagère	67 43 64 90	✓

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
29	FACHTOLA Georgette	Commerçante	56783989	<i>[Signature]</i>
30	DANSON Albad	Cultivateur	97916367	<i>[Signature]</i>
31	HOUNHONOU Jacqueline	Commerçante	66273842	<i>[Signature]</i>
32	LOKO Elisabeth	Commerçante	62840317	<i>[Signature]</i>
33	BONOU Robecat	Commerçante	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
34	DAN-KINDSI Honore	CV/KPODEDSI	97994920	<i>[Signature]</i>
35	BORGNON Bertin	Caroleur	97014282	BURG
36	DAN-KINDSI Neol	Agricteur	96718730	<i>[Signature]</i>
37	DANHENOU Justine	Commerçante	62744123	<i>[Signature]</i>
38	ANOUSSOU Julienne	Commerçante	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>





MINISTRE DE L'ENERGIE  
REPUBLIQUE DU BENIN



Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	22/07/2014
Début de la séance	:	15h 30 mn
Fin de la séance	:	16h 30 mn
Commune	:	ADJOUHOUN
Arrondissement	:	TOGBOTA
Village/ quartier	:	TOGBOTA- OUDIRA
Lieu	:	EPP
Langue de travail	:	Fon, Goun, Français

Représentant du : ZANBAABA JOSUÉ  
Consultant : CHABI Amandée

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification à Togbota-Oudira, s'est tenue une séance de consultation publique.

Au cours de la séance, les consultants ont présenté le contenu du projet d'électrification, les avantages et les enjeux liés à la population bénéficiaire, leurs préoccupations et attentes ont ensuite

## B. QUESTIONS ET DEBATS

été recensées et des réponses ont été apportées par l'équipe de consultant aux différentes questions.

Le premier intervenant le CV SOGBAOKÉ en prenant la parole a d'abord remercié l'équipe de consultant pour le déplacement et la présentation du projet et a demandé de faire tout possible que son village soit électrifié. Il a puis révisé en demandant que le problème de l'électricité dans son village est un problème sérieux. Il veut savoir quand est-ce que le réseau sera implanté. Il a demandé prendre le numéro du consultant pour même lui-même cette adresse du réseau dans son village.

Le deuxième intervenant Mr Bona Valentin a pris la parole en demandant de faire diligence pour que ce projet ne soit pas dévié vers un autre village.

Le CV a repris la parole en remerciant le gouvernement du président de la République qui a en l'idée et a pu compter son village dans les 150 localités du projet actuel.

Mr Dawson Thomas a pris la parole

en disant que son village a sept  
quartiers et aucun des sept n'est  
encore électrifié à ce jour.  
Le CV a repris la parole et a donné  
le nom des sept quartiers qui sont: Akikoué,  
Dekaméy, Zounglo, Houenondo,  
Kambonkan, Djéhouanba, Agnanwa.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- A quand le démarrage effectif des  
activités du projet
- Non priorisation du projet, dans le sens  
de le faire vers d'autres localités non  
encore prévues
- la non couverture de la majorité des  
quartiers de la localité

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ont signé :

Représentant des jeunes  
*L. Rayon*

ZOKO NON Raymond

Représentant des sages

*[Signature]*  
Danson Thomas

Représentante des femmes

*[Signature]*  
Danson Marguerite.



DUGBA OKE Afadonougbo

*[Signature]*  
DORÉ EMMUSAT



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

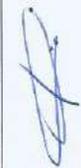
Lot: 4A

Village : TOGROTA-OUSSRA Arrondissement : TOGROTA Commune : ADJOUHOU

Date : 22/07/2014

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	OKÉ ASSOGBA Eadomayoba	Cultivateur	97529526	+
2	BOÏON ANIHOUY Paul	Revendeur	97548838	<del>+</del>
3	BOYEU OUSSOU	Artisan	97497742	41
4	Sole' Etuehona	Cultivateur	61308743	⊖
5	SIHENBU DSSOBE	Cultivateur	97417198	chère
6	Sole' Bernard	Cultivateur	97914736	Sole'
7	MOUKPO Eufere	Cultivateur	62314107	<del>+</del>
8	MOUKPO Paulon	Artisan	61398669	<del>+</del>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	DASSER Thomas	Aultérateur	97-92-07-94	
10	AKPAMABE Gabriel	Aultérateur	96-17-75-89	
11	GROU K. Grehain	Mécanicien	76.84.99.82	<del>Signature</del>
12	Bodjrehou Agbangohoun	Cultivateur	/	
13	BESSA Valentin	Aultérateur	97-54-45-21	<del>Signature</del>
14	Agbandjéto Pierre	Cultivateur	97002991	
15	VAVL Bemest	Aultérateur	64-71-50-20	<del>Signature</del>
16	<del>Signature</del> NOR Pierre	Aultérateur	96-13-64-24	<del>Signature</del>
17	DASSER Maguéniste	Aultérateur	/	
18	OKOU Rebecca	Revendeuse	/	-1

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	DASSA Haitane	vendeuse	1 )	
20	BENEU Placide Pierre	Vendeuse	1 )	
21	ABUSURATIN Albertine	vendeuse	1 )	f
22	ROULESLE Roseline	vendeuse	1 )	f
23	KOUTEN Louise	vendeuse	1 )	f
24	BOUJENON Fable	castrateur	59-24 49-59	
25	KOSSEU Edile	vendeuse	97-53-11-49	
26	KOUBOGNI Francesca	Vendeuse	1 )	
27	HOUKOUTEN DENUE	castrateur	96-23-98-61	
28	HOUENABOU Felisemine	vendeuse	1 )	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
29	LOKENEN YERDINGAN	cultrateur	96-47-32-74	<i>[Signature]</i>
30	BOYEN Aduseu	cultrateur	97-49-03-17	<i>[Signature]</i>
31	BOYU GBESSÉ	cultrateur	97-81-86-53	B J
32	GEUTEN ANNE	apprenduse	11	<i>[Signature]</i>
33	LOKONON T Rajimou	Techniciens	57-53-79-25	LR Roughly
34	SOLE Julien	Margon	54-13-16-15	<i>[Signature]</i>
35	SOLE Gaizon	cultrateur	66-48-76-60	<i>[Signature]</i>
36	SOLE TACHUYEN	cultrateur	65-89-79-20	<i>[Signature]</i>
37	NAMO Nicobese	cultrateur	97-99-88-86	<i>[Signature]</i>
38	MAYSSOU Pita	cultrateur	66-08-68-88	<i>[Signature]</i>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
39	SIRENEU Kale	culturateur	97-54-40-60	<del>97</del>
40	HEURHASSE Jannachon	cultivateur	57-23-07-04	<del>97</del>
41	HOLLÉDANOU Jules	élève	,, ,,	<del>97</del>
42	HOLLÉDANOU Guy	élève.	,,	97
43	HOLLÉDANOU David	cultivateur	97 933025	Hollé
44	DOUGBÉ Hafugnon	vendeuse	,,	/
45	Lokoum Paul	cultivateur	69-43-46-58	<del>97</del>
46	Toudjé Ousse	cultivateur	,,	/
47	Lokoum Godouze	cultivateur	97412460	<del>97</del>
48	SOLE Claude	cultivateur	30-74-33-48	S

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
49	Tou Djié Marie	Ménager	✓	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150  
localités du sud Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	07/03/2023
Début de la séance	:	17h55
Fin de la séance	:	19h20
Commune	:	ADJARRA
Arrondissement	:	MALANHOUI
Village/quartier	:	MALANHOUI-KPODO, TANME
Lieu	:	Salle de Conférence de l'Arrondissement
Langue de travail	:	Français, Fon, Français

Représentants du  
Consultant : ANANI PANCACE  
ZANNA GBA JOSUE

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification dans l'Arrondissement de Malankrou, une séance de consultation publique a été réalisée. Cette séance a pour objectif de présenter à la population et aux élus locaux le projet, ses différentes activités, les enjeux environnementaux et sociaux. Il a été également question de prendre l'avis, préoccupations et attentes des parties prenantes et qui doivent être pris en compte dans le cadre de la réalisation du dit projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

A la suite de la présentation du projet par les consultants privés, a été donné aux participants pour les différentes questions :

Monsieur ZAMMOU, premier intervenant, a commencé par remercier les consultants et a fait observer que la séance aurait pu être mieux programmée, et aurait contenu la participation de plus de monde, que ce qui est constaté. Il a fini en précisant que le besoin en énergie électrique dans la localité est majeur et que d'autres localités méritent d'être pris en compte ultérieurement.

Le 2<sup>e</sup> intervenant Monsieur KOUWANDI, a exprimé sa préoccupation selon laquelle il exigerait que cette séance ne soit pas un assemblage de plus ou plusieurs autres rencontres, au sens de ce qui a été organisé dans le secteur de l'énergie électrique mais qui sont malheureusement restés sans suite. Il a à titre illustratif montré le nombre de personnes qui est venu participer à la séance malgré le temps et les occupations pour montrer que le problème de l'accès à l'énergie électrique est vraiment réel.

Monsieur Sylvain YAMSIYON, dans sa part de parole a rappelé que l'une de leurs localités serait la plus proche de l'ab. d'Alou et maigre malgré cela d'énergie électrique il souhaiterait que cette localité soit prise en compte ultérieurement. Il a ensuite cherché à comprendre si le projet

Electrification prend en compte tout l'Arrondissement de Malahou, y compris les zones qui n'ont pas encore fait objet de l'opération. Il a rappelé quelques localités qui méritent d'être prises en compte pour des projets futurs: Agata, Malahou Centre, Amagbo, Yeuié et Agogbeta.

Monsieur Alphonse HOUYÉ, après avoir remercié les consultants a précisé qu'il a mérité d'amener l'énergie électrique à Obedji <sup>et Assouanoue</sup> car il y a beaucoup de poteaux en bois (bois d'acajou) et qui résistent à l'origine de plusieurs accidents.

Monsieur Noël HOUYARIN, a souhaité que l'extension du réseau ne se limite pas aux voies principales, qu'il comprendrait la partie également en compte les voies secondaires et les ramifications.

Monsieur Dona HOUNGENDI a également suggéré qu'il y ait extension du réseau électrique dans la localité d'Agata.

A la suite de consultations, le chef village de Malahou Kpodo a rappelé que le tracé de la localité est presque fait et que les voies d'accès par lesquels les poteaux peuvent passer sont connus, ce qui les bornes <sup>existent</sup> et devraient servir de référence pour le tracé du réseau pour les lignes d'extension.

Le chef d'Arrondissement a ensuite rappelé  
qu'il n'y aurait aucun blocage relatif aux  
futurs travaux d'entretien et que les valeurs  
de circulation sont bien connues

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

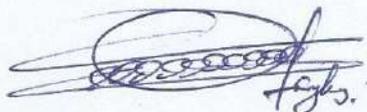
En somme toutes les parties présentes  
ont donné un avis favorable pour la  
mise en œuvre du projet et souhaitent  
vivement que ce ne soit pas un  
éléphant blanc.

Elles ont ensuite suggéré que de futurs  
projets prennent en compte les localités  
qui ne sont pas prises en compte dans le  
présent projet.

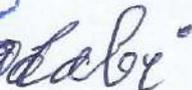
Représentante des femmes ont signé :

  
HOUNKPE Formahé

Représentant des jeunes

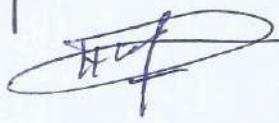
  
Sylvain YANSOUNNOU  
97816155

  
KOUHAGNON JEAN

  
ORE 

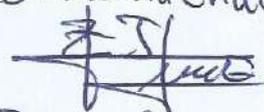


Représentant des sages



Zannou Hodon  
Siméon  
97552952  
consultant Environnement

  
Ponce de ANA

Consultant Environnement  
  
Jomé ZANDAGE

  
Victor  
C.A. AHIDEBOU



Projet d'Electrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 150 localités du sud Bénin

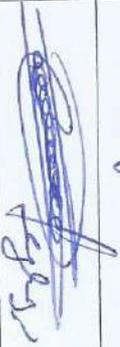
LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

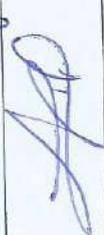
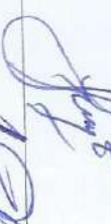
Lot : 4...

Village : MALANHOU-KRODO  
TANME  
Date : 07/03/2023  
Arrondissement : MALANHOU  
Commune : ASSARRA

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
01	KOUMAGNON K. Agbessan	Marchand	97 16 52 05	
02	HOUNKANRIN Gbégare	Platibaccer	96 55 47 14	
03	VOBANDON Tito Seogues	Togonon	97 61 38 17	
04	KINTONOU Sean	Buissonner	97 28 47 54	
05	Zannou HADONOU		97 55 29 52	
06	OKE Dulelabi	Béligue Tourné	97 58 18 63	
07	KOUANDOU Gbotcho	Enseignant à la Préfecture	97 44 28 22	
08	HOUNKPE Fimmine	Couture	97 85 78 01	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	DOSSOUY, Urbain	Marchand		
10	HONFOGBO Yvonne	Marchande	51864826	
11	KOU MAGNON Enoch	Pâtisier (Machiniste)	96581556	
12	KOU MAGNON Elias	Vitrier	66656720	
13	KOU MAGNON Mathias	Marchand	97575804	
14	DOSSOU M. Jeanne	Coiffeuse	61136072	
15	ZOUHI Agassou	Menuisier	97899560	
16	GNANSSOUDOU Soudou	Menuisier	66720671	
17	KOU WANDU Bienlence		91821217	
18	LEGOUJA Jacob	Enseignant & rebouteur	96528306	
19	Kouwamouy. Angele	Magasin	97827149	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	HOUNYE Aghouwe	Mécanicien	54 54 38 62	
21	WODOUNO Emilé	Maçon	99 00 20 25	
22	DIOUO Bosco	e'leveur	97-29-63-65	
23	NOUATIN A. Sylvain	Transporteur	97 08 47 30	
24	HOUNDEKON Alexandre	Electricien B	97 99 18 03	
25	NOUATIN Nicolas	Choufleur	97 83 38 13	
26	DANSTUCCASTA M. Sylvain	Enseignant	97 81 61 55	
27	DAZE A. Michel	Maçon	97 82 52 07	
28	HOUNKAMBIN Médard	Ajusteur	97 74 11 77	
29	HOUNYE Guy	Peintre Bâtimeur	97 04 00 89	
30	HOUNYE Olivier	Ferraillleur	67 57 01 44	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	DONDA HOUNGUE VOU		97895456	
32	HOUNYE Rodrigue	Marchand	96120229	
33	HOUNKRANRIN MOISE	Marchand	97342818	
34	ADSI BI Etienne	Ajusteur	69363783	
35	VODOUNNOB Arresem	Marchand	90177424	
36	ABLOH Jeanne	Marchand	55-46-79-27	
37	ADANKOKA Roléca	Reverendeur	67-10-5651	
38	AHOVANSE Alexandrine	Reverendeur	90553043	
39	Gnam Satorou René	Electricien	82037315	
40	BANDEIRA Guy Charles	Marchand	97178635	
41	KODMAGNON G. Jean	Député Malamhoui-1990	97983817	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	HOUNKAVIN Albert	Construction	97642982	
43	HOUNKANIN Bénédit	Technicien Agricole	97491382	
44	HOUNKAKRIKI Justin	Musicien	97338254	
45	KODAGBO Augustin	Musicien	97433319	
46	HOUNKPATIN Ferdinand	Fondeur	96451579	
47	AHOUANSSIND Floriane	Scientifique	96086469	
48	ATHIDEBY H. Victor	CA Halburier	96874892	
49	AKOARI Parnace	Consultant	97219232	
50	ZANAKABA Josue	Contratant	97261027	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150  
localités du sud Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	26 Mars 2024
Début de la séance	:	17h 01
Fin de la séance	:	18h 33
Commune	:	ADJARRA
Arrondissement	:	AGLOGBE
Village/quartier	:	VINDJINAN
Lieu	:	Place publique de Vindjinan
Langue de travail	:	Goun, Fon, Français

Représentants du Consultant : \_\_\_\_\_

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de Vindjinan s'est tenue une séance de consultation publique à la place publique de Vindjinan. La séance a pour but de présenter le projet, ses objectifs, les avantages et enjeux liés à sa mise en œuvre. Il s'en est suivi du recueil des interrogations et préoccupations des participants. Les consultants ont par la suite apporté des réponses aux différentes préoccupations.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant ABOWOLA Mamadou, a remercié les consultants pour leur présentation. Il a précisé que la zone de Hamé a déjà eu à bénéficier d'un projet mais qu'il y a certaines parties qui restent à prendre en compte. Il a également voulu savoir qu'elles sont les démarches à entreprendre pour faire plus bénéficier le village.

Le 2<sup>e</sup> intervenant Monsieur AHOUANGANKLOANNO Nodoumas a remercié les consultants pour leur travail. Il a ensuite cherché à mieux comprendre si les chemins devaient être déplacés car avant cela se passera et qu'elles sont les démarches concernées.

Le 3<sup>e</sup> intervenant Monsieur HOUMKOUKOU Pascal a précisé qu'il y a un décalage total de la population et qu'il y a désormais un problème de confiance. Il a rappelé que plusieurs autres initiatives (projet) sont prises dans le cadre de l'électrification de la localité et qu'il y a eu des biens des personnes qui ont été détruits sans compensation. Malgré cela le projet n'est pas arrivé à sa réalisation et ne s'est pas concrétisé. Il a notifié qu'il faut être sûr que le présent projet est effectif et que ce n'est pas une simple promesse.

Monsieur DKE GBETOGO a rappelé dans son intervention que certains hameaux ne sont pas concernés : Toundji, Togato, Kinwedji.

frontière Agbometo

Madame AHOAKOM Yvette a aussi précisé que des projets similaires ont détourné des biens de la population et que malheureusement le projet n'a jamais vu le jour, d'ici leur mécontentement.

Monsieur VOSOUNOU Urbain a souhaité que tout soit mis en œuvre pour que le projet soit effective. Il a précisé qu'il faut s'assurer que l'initiative ne soit pas détournée ailleurs, afin de vraiment en faire profiter la population. Il a pu la suite raconté une mauvaise expérience vécue en venant à la séance, car il s'est fait accrocher par des fils électriques (totes d'araignée) qui brachent et qui aurait pu causer des dégâts. Ceci témoigne de la nécessité de faire de l'entretien afin de faire des branchements corrects.

Monsieur AGBONONVIRE Jean a marqué son intérêt par rapport à la pérennité de l'intervalle effectif du projet. Il est revenu sur les dégâts causés par les chutes d'eau et qui ont affecté négativement la population de Védjiman.

Monsieur OKE Honoré a raconté dans son intervention que dans le passé, une perte en vie humaine a été déplorée dans le cadre d'un projet lié à l'électrification. Il a souhaité que le projet soit effectif dans la réalisation.

Monsieur Polycarpe AHOUMOTO et Monsieur HODANNOU Arokan ont posé le problème de confiance avec les autorités.

Monsieur MOUWEREKOU Médard a précisé que Védjima et sa population sont laissés pour compte et qu'ils sont souvent lésés, quand il s'agit de

de bénéficier des avantages de genre - Il  
espère que cela ne sera plus le cas.  
Aux différentes questions et préoccupations,  
les consultants ont apporté des réponses

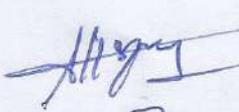
### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- Non prise en compte de certains  
travaux
- Que'elles ont les surcoûts qui pourraient  
faire l'objet de déplacement dans  
le cadre du projet
- Réévaluation effective du présent projet  
et la dédommagement des propriétaires  
des biens affectés.
- Non politisation du projet
- Réussite de mise en œuvre effective  
du projet.

Représentant des Jeunes

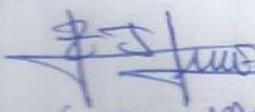
  
OKE honore

Représentant des sages



HOYNKO KOE Pascal

Expert Environnementaliste



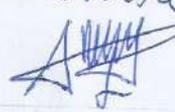
JORGE ZANONACBA

Ont signé :

Représentante des femmes

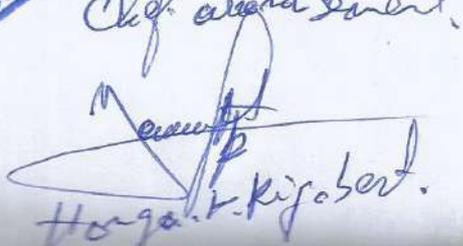
  
ANOUAKON Yvette

Expert Environnementaliste

  
PANCRAZE ANANI

  
KIKI Pascal



Chf. conseil  


HONGA K. KIROBERT



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Village : **VIDJIMAN**

Arrondissement : **AGLORBE**

Lot : **4**

Commune : **ADJARRA**

Date : **26/03/24**

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1	Miki Pascal	C.V	97542542	
2	OKE Victorin	Marsou	67, 14, 67, 90	
3	L'ANDE	TELEPHONE	97, 30, 67, 67	
4	OKE Honoré	Mécanicien	97, 06, 17, 27	
5	BABA JIKE	Chauffeur	97, 26, 39, 93	
6	JOI' Hervé	Marsou	97, 90 67 35	
7	OKE Gbebo	Marsou	97 48, 80, 09	
8	OKE Jossou	Téralleur	96, 95, 65, 54	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	OKE Janice	musicienne	53, 11, 42, 13	
10	OKE Yemelin	Chauffeur	50, 67, 65, 85	
11	AVOCESAMOU Samouel	Margoum	87, 73, 52, 75	
12	OKE Robert	Chauffeur Benangou	87, 11, 42, 38	
13	ZIN SOU Piere	Piere Benangou	97, 48, 52, 80	
14	GRANDONOU Florent	éleve	99-11-35-41	
15	NANGO Bepeni	Vendeuse	53-86-66-27	
16	OKE Afeni	Vigoureuse	53-11-42-25	
17	KOUPI Houri	Coutur		
18	AGBO Françoise	Maitre	9713 20 90	
19	ASSOUATA Assole	Margoum	671430154	

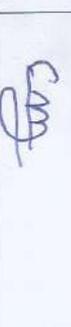


N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
32	AVOTEBANDU Nohoumon	Plieur	/	
33	KIKI Honoré	Soudier	91561922	
34	MORIKPE Niontan	Marchande	96419018	
35	HOUSSOU Noël	Chauffeur	96133590	
36	KPADNONOU Henri	Tailleur	68221033	
37	HOUNKPEU Marguerite	Coiffeuse	52282378	
38	HOUENOU Albertine	Couture	910749012	
39	HOUNKPOYOU Marguerite	Vendeuse	90569251	
40	YEHOUENOU Fifame	Vendeuse	/	
41	HOUNOGLA Foméme	Vendeuse	/	
42	HINNONOHO Malickie	Coiffeuse	62131145	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
43	KIKI Helène	Vendeuse	69093361	
44	HORVOU Josephine	Vendeuse	9165532e	
45	AHOUANALON Yvette	Vendeuse	66537601	
46	HOUNDENOUKOM Yweessi	Vendeuse	52839438	
47	AHOUANINIGBE Muntsham	Vendeuse	90650984	
48	SONEHEKPOI Rose	Vendeuse	59036917	
49	BORVOU Rachelle	Vendeuse	/	
50	KOUTCHÉ Metahouatale	Vendeuse	6983992e	
51	NAGO Philomène	Vendeuse	67349823	
52	CHANVOEDOU Anifath	Vendeuse	57518179	
53	HONGA Justine	Enfance	97862709	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
54	TOYI Manette	Vendeuse	53114224	
55	DOVI Martine	Vendeuse	96058489	
56	LOIKO Adèle	Estimère	66329054	
57	HOUNGBO Celestine	Vendeuse	91821211	
58	HOUNKPE Mahamé	Vendeuse	/	
59	AHOUMINGBE Nkele	Estimère	97503962	
60	AHOUMINGBE Rolande	Vendeuse	91661585	
61	HOUNMICHAN Béatrice	Vendeuse	/	
62	HOUNGUE Marie	Stève	/	
63	HOUNGUE Aristhène	Vendeuse	/	
64	HOUNSON Jacqueline	Vendeuse	/	

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a date or reference number.

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
65	VODOUNOU Yvelain	Policeur à la Retraite	97262806	
66	ASSOE Honoré	Vendeur	✓	
67	HOUSSOU Médelto	Enfenseur	68285094	
68	ATHOUARUICSE Josephine	Vendeuse	45424943	
69	ATHOUARUICSE Justine	Vendeuse	59424922	
70	GUENOUN Rachelle	Couture	694660388	
71	LEROO Julienne	Vendeuse	62780208	
72	ADJAS Biétouca	Vendeuse	✓	
73	ATHOUARUICSE Yvette	Vendeuse	56899509	
74	HOSSOU Leonesse	Coffreuse	509413444	
75	KHATOSSOU Penoukma	Vendeuse	56038328	
76	Anga. R Kingo Joff	CA. A plebs	97-11-63-70	
77	ZANBARA JORUE	Expert	97264027	
78	ANANI Pansuise	Expert	97219272	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
REPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	13/08/24
Début de la séance	:	18H45 min
Fin de la séance	:	19H31 min
Commune	:	ADJARRA
Arrondissement	:	ADJARRA
Village/ quartier	:	SEDE-GBETA
Lieu	:	Place Publique
Langue de travail	:	Fon, Goun, Français

Représentant du

:

ZANDABA JURE

Consultant

:

CHABI Amelée

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de la Consultation publique pour l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification à Sede-GBeta, s'est tenue une séance à la place publique. La séance a consisté à la présentation du contenu du projet, des bénéfices et avantages, les enjeux liés à la mise en œuvre du dit projet. L'ordre a ensuite été donné aux participants pour donner leurs avis et préoccupations par rapport au projet.

Le 1<sup>er</sup> intervenant Monsieur GOUCHOUD Fabrice, après avoir remercié les consultants a cherché à savoir si le présent projet et note présente aussi d'influences sur les demandes contenues de composants électriques qui avait été faite.

Le 2<sup>e</sup> intervenant Monsieur CLOTUE Emmanuel a quant à lui cherché à savoir comment le recouvrement des durées se fera sur le terrain, s'ils pourraient exécuter quelque chose dans ce sens et que si c'est le cas il est disponible pour les accompagner.

Le 3<sup>e</sup> intervenant Madame JOSTOU Harkense a posé le problème de la mise à disposition au quel la population est confrontée dans la localité, est-ce que la mise en œuvre de présent projet permettra celle de régler définitivement ce problème?

A ces différentes préoccupations les consultants ont apportés des clarifications. Ils ont répondu que le présent projet est bien différent des autres contributions et que dans ce sens il n'est pas compétent à exprimer par rapport aux composants électriques. A la question relative au recouvrement des durées les consultants ont répondu qu'il sera fait obligation à l'entreprise de recruter des ouvriers dans la localité. A la question sur la durée de terrain les consultants ont répondu que la mise en œuvre du projet permettra certainement de régler ce problème, en limitant le phénomène de fuite d'énergie.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- En somme les préoccupations se résument
- le projet aura-t-il d'influences sur les données comptables établies
  - Comment se fera le recrutement des ouvriers
  - la mise en œuvre du projet permettra-t-elle de régler les problèmes de hausse de tension
- En terme de propositions et recommandations
- Il s'agit de :
- Donner priorité à la mise à l'échelle de la
  - dans le recrutement des ouvriers
  - Améliorer et diligenter dans le service de la SRE
  - Rapprocher les poteaux et câbles des maisons pour limiter le phénomène de bris d'isolateur.

En somme les participants à la consultation publique, ont été informés de la mise en œuvre du dit projet d'électrification. Ils ont marqué leur accord à l'accompagner sa réalisation et ont admis l'embarras sur le fait que les voix qui ne sont pas prises en compte soient intégrés dans les futurs projets.

Ont signé :

Représentante des femmes  
#

HOUNGBOU Victoire

Représentant des jeunes  
Cuy

SONINHEKPON H F. Marcellin

Représentant des sages

~~Signature~~  
NOUNASSADE A. Gabriel



*Signature*  
MEVIEKPON A. Jean

*Signature*  
Expert Environnementale



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: <sup>4</sup>4

ADJARRA

Village: SENSI - GBETA Arrondissement: ADJARRA Commune: ADJARRA

Date: 25/08/2014

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
02	SOHINHERON Julien	Étudiant	25779994	
02	NOUKONHEFLIN Bonkian	Époux	96874522	
03	Honfouou Pascal	Soudeur	97776811	
04	SONIKHERON Alban	Époux		
05	HOUNGA GINFE	Vendeur		
06	HOUNKPATIN Cérophane	Vendeur	40704096	
07	HOUNKRODIYOU Catherine	Vendeur		
08	HOUNGUEVOU Victoire	Vendeur	52874450	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	MIRAKRINGA Houmoussou	Magasin	6166 4153	
10	CLISTOË Emoussouel	Conducteur moto	97 81 12 14	
11	DIYORÉDO Habutisa	Vendeur		
12	ALOUKAKINOU Pascal	Chauffeur	61 62 89 90	
20	HOUK HOU / Etienne	Électicien	96-51-76-13	
21	NODDAHADO Samuel	Magasin	56363669	
22	NODDÉVE Hervé	Vendeur		
23	HOUNSOU Tchikoté	Vendeur		
24	ATHONSOU Adjimom	Conducteur moto		
25	KPOSSOU Chanté	Vendeur		

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
26	SONNHEBERN Gedeonim	Vendeur	66 00 29 78	
27	HONFO Agossu	Vendeur		
28	HOUNASSADE Gabriel	CPA B Recharge	96 76 67 94	
29	SONNHEBERN Janvier	Chauffeur	67 15 74 27	
30	GOUCHOEDOU Bimacte			
31	GOUCHOEDOU Fabrice	Chef Electricien	66 06 56 24	
32	GOUCHOEDOU Fabien	Nagon	69 05 00 87	
33	GBÈSSÈMÈHAI Claurine	Vendeur	69 25 66 92	
34	DSDOU Horkone	Vendeur	96 51 76 23	
35	SONNHEBERN Hugueste			

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
36	TOGBODEDOU Jovi <del>Harcellim</del>	Chef Mason	60651561	<del>Harcellim</del>
37	SONNHEBRAN <del>Harcellim</del>	Nétre	97845870	<del>Harcellim</del>
38	KODJA Valerie	Vendeuse	96352369	Kang
39	GOLCHODEDO Hypolite	Technicien PT	96399731	Kang
40	GANBIÉHOUE Rebecca	Vendeuse	91190305	<del>Harcellim</del>
41	KAKPO Martine	Coffre	66386896	<del>Harcellim</del>
42	SONNHEBRAN Siomem	Vendeuse	96306878	Siomem



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	06/03/2023
Début de la séance	:	17h05
Fin de la séance	:	18h30
Commune	:	DANGBO
Arrondissement	:	HOZIN
Village/quartier	:	HOMDI
Lieu	:	Place public du village
Langue de travail	:	Fon, Goun, Français

Représentants du  
Consultant : ANANI Panerace  
ZANDAGBA Josué

### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification dans la Commune de Dangbo, une séance de consultation publique est organisée. Cette séance a pour but d'informer les élus locaux et la population sur le contexte et les travaux à réaliser dans le cadre du projet, d'exposer les enjeux environnementaux, socio-économiques et sanitaires, ainsi que les impacts positifs et négatifs de la mise en œuvre du projet. Il a également été question de recueillir les avis, préoccupations, inquiétudes et suggestions de la population en rapport avec le projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le 1<sup>er</sup> intervenant monsieur KPANOU Luc après avoir remercié les consultants a fait remarquer qu'il ya beaucoup d'autres hameaux du village qui n'ont pas été pris en compte dans le cadre du présent projet. Il suggère que les projets futurs prennent cela en compte.

Le 2<sup>e</sup> intervenant monsieur AGOSSOU Joseph a quant à lui évoqué le problème de manque de terrain auquel beaucoup seraient confrontés dans la zone. Il voudrait savoir si le présent projet pourrait contribuer à réduire cela.

Monsieur HOUNKPATIN Florentin dans sa prise de parole a rappelé que plusieurs équipes étaient déjà venues dans la localité dans le passé pour leur présenter de pareils projets. Il espère que cette fois-ci ce n'est pas politique et que cela va véritablement aboutir.

Monsieur SENOU Fabrice a cherché à savoir s'il y aura recrutement des ouvriers sur le terrain et si la population serait prise en compte. Il a également demandé à quand le démarrage effectif des travaux.

Le 5<sup>e</sup> intervenant monsieur DENAKPO Barnabé a commencé par remercier le gouvernement pour le présent projet. Il a ensuite souligné que les hameaux qui ont été retenus dans le cadre du

présent projet sont très inférieures par rapport au besoin réel. Il sollicite la clémence des consultants pour que des lignes retenues soient augmentées.

Différentes réponses ont ensuite été apportées aux préoccupations.

En ce qui concerne la première et dernière intervention, les consultants ont précisé qu'à l'étape actuelle il n'était plus possible d'augmenter ni de changer les lignes retenues. Ce travail avait déjà été fait par une équipe précédente (les topographes et électriciens). Le reste des hameaux et localités qui n'ont pas bénéficié pourraient être pris en compte dans d'autres projets.

À la question du 2<sup>o</sup> intervenant, le projet pourra contribuer à résoudre le problème de baisse de tension observée. En effet le transport de l'énergie avec des poteaux de fortune (tôles d'arrangement) sur des kilomètres entraîne des pertes d'énergie qui sont à la base de la baisse de tension. Dans le cas du présent projet l'extension favoriserait le branchement direct des ménages au réseau de la SBEE qui se trouve à proximité limitant ainsi les pertes d'énergie.

À la 3<sup>e</sup> préoccupation, les consultants ont rassuré que l'actuel projet n'est pas à visée politique et qu'il s'agit d'un projet financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) qui a beaucoup d'exigence allant dans le sens de la mise en œuvre effective des projets qu'elle finance.

Aussi faut-il rappeler la rigueur du gouvernement (ce qui n'est plus à démontrer) en terme d'abattement de travaux. Les entreprises en charge des travaux vont certainement recruter des ouvriers au milieu de la population pour une bonne cohésion sociale. Les consultants ne peuvent donner de date précise pour le démarrage des travaux. Des études devant précéder cela sont en train d'être bouclées.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des discussions, les différents points abordés se présentent, comme suit:

- plusieurs autres localités et hameaux ne sont pas pris en compte
- le problème de hausse de tension
- l'impact de par rapport à la réalisation effective du projet
- l'implication de la population dans la réalisation des travaux
- date de démarrage effectif des travaux
- la portion pris en compte est très insignifiante

En guise de propositions et de recommandations on peut noter:

- le démarrage effectif des travaux et des coûts
- prévoir l'installation des lampadaires
- Étendre le réseau électrique à toutes les autres localités et hameaux

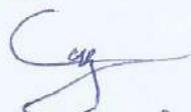
- Subventionner le coût d'attention des Compteurs électriques
- Donner priorité à la main d'œuvre locale dans le recrutement des ouvriers
- Placer des lampadaires au niveau des points sensibles.
- Prendre toutes les mesures possible pour éviter les accidents au cours des travaux
- Tenir facile le service d'attention de Compteurs électriques.

Représentante des femmes

Ont signé :

Représentant des Jeunes

JEMAKPO Rose

  
HOUETO Christophe

Représentant des Jeunes  
~~Jeunes~~

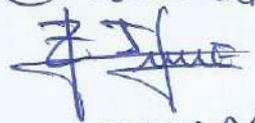
ATINVONON Raymond

Consultant



Panarace AMANI

Consultant



JOSUE ZANDACIBA



  
AGOSSOU Olivier



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot : 4.

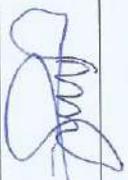
Village : HONDJI

Arrondissement : HOUZIN

Date : 06/03/2023

Commune : DANGBO

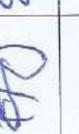
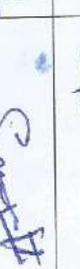
N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1	AGOSSOU Ghinè	Cultivateur	96540095	
2	ATINNONON Raymond	Employé agricole	613922215	
3	KPANOU Pierre	Cultivateur	66851934	
4	OUSSOU Richard	Soudeur	97039253	
5	ANANAN Florent	Ferrailleur	61673695	
6	KPANOU Luc	Couturier	97817875	
7	HOUNKPATIN Adrien	Cultivateur	90959703	
8	AHISSOU Chakira	Mécanicien	98109095	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	SENOU Angéla	chauffeur	51 9503 18	
10	BENOÛ Thierry	Tasleur	68 8757 93	
11	DOSSA Beniface	Cultivateur	—	
12	DHOA Christian	Elève	—	
13	AGOSSOU Estérel	cardateur	66 169327	
14	AGOSSOU Joseph	agriculteur	62 96-8121	
15	SINGBO Gérard	maître café	53 512451	
16	HOUE TO Christophe	fondeur	66 952892	
17	DJENGUÉ Mawano	cultivateur	96 215337	
18	HOANKANRIN Innocent	mécanicien	91 288305	
19	AGOSSOU Elise	cocturière	61 233111	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	AGDSSA-D. Maurice	Technicien	90 56 94 41	lbt
21	AGDSSOU Emile	Cultivateur		Guy
22	OKOU YEDENDU	Conjoint	57 38 28 96	Okou
23	HOUETO Thomas	meunier	66 95 9 353	<del>Hubert</del>
24	TANKPINO A-Nathàn	Cultivateur	97 33 81 15	Clark
25	ANIM/ANOU Robert	Cultivateur	—	Guy
26	ANIM/ANOU Sébastien	Vulgarisateur	62 07 28 68	HTFou
27	SENOU Fabrice	Conducteur	96 76 36 83	JF
28	OKOU Filibert	Cultivateur	92 96 93 41	LS
29	SENOU Julien	Conducteur	67 73 20 31	Guy
30	HOUETO Aristide	Fendeur	96 14 13 43	<del>Hubert</del>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	ANIN/ANOU Yacoubou	Coffreur	9627 6105	<del>Signature</del>
32	DENAH PO Telièr	Cultivateur		<del>Signature</del>
33	AMOUSSOUFA Sogoda			Signature
34	TANKINOU Atchade	Cultivateur	51346126	H Sogou
35	AGOSSA Zannouïrou	Cultivateur	-	Signature
36	KINKIN Afagnou	Cultivateur	-	Signature
37	DOSSA Christophe	maçon	56534536	Signature
38	SOUBEROU MOUSSIRAU	Tailleur	97290139	Signature
39	AGOSSOU Patrice	Cultivateur	66148089	Signature
40	DENAGAN Lucienne	Reverendeuse	-	Signature
41	HOUNKPATIN Florentin	Peintre	56915490	Signature

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	DENAKPO Appolinaire	Charfleur	61067312	
43	MESSOU Clemeud	Cultivateur	66959439	
44	TANKPINOU Abel	Technicien	66052336	
45	LOKONON Clemeud	Reverende	96139994	
46	HOUE TO Reims	Vulgarisateur	97803248	
47	DOSSA Martien	mécanicien moto	97169583	
48	GNONLON Fourn Nicolaïde	Verdura	69964126	
49	DKF Marius	aide Soigneur	66614765	
50	HOUNSA Paul	agriculteur	67481506	
51	DKF François	Charfleur	66614764	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
52	Lloret Adolmon	Fondaire	96 90 61 14	MS
53	AGOSSA Michel	Eductant	67 08 67 09	
54	Grosy Gildas	cultivateur	66 31 43 11	
55	AGOSSA Dominique	Vandreuse		
56	BENAKPO Benoit	margen	97 10 13 41	
57	ATChamou Honorine	Vandreuse	56 16 05 16	
58	ATINNON madelaine	Vandreuse	97	
59	SINA GBO Koué'namon	Vandreuse		
60	DENAKPO yeanne	Vandreuse	97	
61	HOUANSON Golestin	<del>Margen</del>	63 67 64 53	
62	HOUESOU Riemveme	Marchant	96 94 54 97	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
63	HOUANSON Martin	Ferguson	96 49 83 13	
64	ADIGRÉ Thérèse	Vendeuse		
65	ZANNONUS Bernadette	Vendeuse	50 43 91 61	
66	AHISSOU Bernadette	Vendeuse		
67	KOUSSO Josephine	Vendeuse		
68	WINYNN Alesandrine	Vendeuse		
69	MESSOU François	Cultivateur	61 67 01 45	
70	LAN DALDI Edith	Vendeuse	91 82 08 80	
71	KOUSSON Agathe	Vendeuse		
72	Houët Vitorine	Vendeuse		
73	AGOSSA Vincent	marchand	96 59 53 93	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
74	HOUEto Ida	Tisserande	66 09 63 63	
75	MICHARDOU neu Madeleine	Vendeuse		
76	DOSSOU Rosaline	Vendeuse		
77	ASSOABA Bernadette	Vendeuse		
78	SENEBU Victoire	Vendeuse		
79	PROUETO Gabriel	Cultivateur		
80	DENA GRAN Lucienne	Vendeuse		
81	DENA KPO Charles	Cultivateur	66 95 92 00	
82	DRE Bobouneu	Vulgarisateur	53 42 33 35	
83	DOSSA Victor	mécanicien		
84	BENAKPO Roger	Vendeuse		

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
85	Gauton Séverin	Vendeuvre	9881 8240	
86	HOUETo maruis	Tondouine		
87	ZANNADORA Josue	Consultant	97861027	
88	ANANI Ponce	Consultant	97219272	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	24 Juillet 2014
Début de la séance	:	16h 1 mn
Fin de la séance	:	17h 33 mn
Commune	:	DAN GBO
Arrondissement	:	GBEKO
Village/ quartier	:	ALLAN WADAN
Lieu	:	FPP ALLAN WADAN
Langue de travail	:	Fon, Goun, Français

Représentant du : ZANDAGBA Jusue  
Consultant : CHABI Apeibe

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification rurale d'Allanwadan, une séance de consultation publique s'est tenue dans l'école primaire publique d'Allanwadan. La séance a consisté à présenter le projet, ses objectifs, les avantages et les enjeux liés à la mise en œuvre de ce dernier. Les participants ont pour

## B. QUESTIONS ET DEBATS

les suites invitées à poser des questions et préoccupations auxquelles les experts ont apporté des réponses correspondantes.

Mr ZOUNOUKON Babhelemy a pris la parole et a demandé si ce projet concerne uniquement l'électrification des zones rurales et autres. Nous lui avons répondu que ce projet s'occupe uniquement de l'électrification des localités.

Mr Zannou Nicolas a pris la parole et a demandé si on peut lui électrifier chez lui. Nous lui avons répondu que nous n'avons pas cette capacité. Toutefois, il peut formuler des vœux pour les hameaux restants à électrifier et qui ne sont pas encore pris en compte par ce projet ou d'autres.

Mr ASSOGBA Martin a pris la parole pour demander l'indulgence des autorités, car toutes les lampadaires des hameaux électrifiés sont déjà grillés. Dans la nuit, le village est dans l'obscurité. Parfois les serpents de mer sur des serpents sont grands.

Mr Koukon François a demandé

quand, le réseau sera simplifié.  
Ces les populations d'Allan Warden  
souffre énormément de ce bien précieux.  
Nous lui avons répondu que la phase  
des études est presque terminée.  
Ainsi, le dernier de ce projet sera  
mettre les procédures administratives  
nécessaires pour aboutir. Nous sommes  
sûrs que le projet sera réalisé. Toutefois  
nous ne pouvons pas leur donner un  
délai exact.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- le projet concerne F&E les branchements particuliers
- Mettre à l'échelle les branchements qui n'ont pas bénéficié dans le présent projet.
- Indulgence des aménités pour remplacer les ampoules des lampes à incandescence dans le hameau.
- A quel moment le réseau sera véritablement installé.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ont signé :

Représentante des femmes

~~ADJAGBE~~

ADJAGBE Felicité

Représentant des sages

~~AYADE~~

AYADE Faustin.



Représentant des jeunes  
conseiller local

~~ZOUNNOUKON~~

96739580  
ZOUNNOUKON Bathélemy.

~~ZOUNNOUKON~~  
ZOUNNOUKON Bathélemy



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

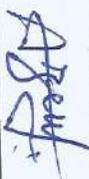
Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: 4.

Village: ALLANWADAN Arrondissement: PABEKO Date: 24/08/2014 Commune: DANGBO

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	ZOUNNOKON. Julien	cultivateur	97377112	
2	ZOUNNOKON. Barthélémy	cultivateur	96739580	
3	AYADE. Florent	cultivateur	99374764	
4	BOTON Ferdina	cultivateur		
5	AHISOU christophe	cultivateur		
6	ASSOGBA Martin	cultivateur	68150515	
7	KOUTON François	cultivateur		
8	AGOUN DJI Barnitan	cultivateur		

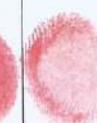
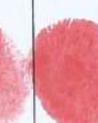
N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	ALLAÏKOU Pierre	Elève	55 62 54 85	
10	ASSOGBA Djidjora	Cultivateur	95 98 85 21	
11	ASSAÏE Ghislain	Cultivateur	63 10 34 52	
12	AHISSOU Marie	Manager	63 61 32 61	DDO
13	SEKPO Benoît	Cultivateur	65 41 29 04	
14	AYAÏE Ingrid	Cultivateur	94 17 80 40	
15	SOGHIGBE Firmine	Couturière	94 42 24 04	
16	BOHOU Robertte	Couturière	45 95 12 45	
17	AYAÏE Marceline	Manager	99 05 89 23	
18	AYAÏE Antoinette	Manager	60 87 99 86	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	ZINKPIH Phélonème	Managère	-	AA
20	ZAHNOU Henriette	Managère	64 47 97 96	<del>AA</del>
21	TOHOUENANGNON Elisabeth	Culturielle	45 88 46 81	<del>AA</del>
22	ACHÉDÉ Mahoubedé	Managère	-	<del>AA</del>
23	TOTON Jidier	Cultivateur	45 41 47 81	<del>AA</del>
24	AHISSOU Patience	Cultivateur	94 17 90 48	B.
25	JOSSOU Ezaïa	Cultivateur	65 58 50 16.	<del>AA</del>
26	AHISSOU Sidonie	Managère	65 65 46 39	<del>AA</del>
27	KANHO Honorine	Managère	98 98 78 37	AX
28	GBOHOMÉ Eline	Managère	-	●

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
29	ASSOGBA Nicola	cultiva teun	97-78-96-54	<del>Handwritten mark</del>
30	AHISSOU Pierre	cultiva teun	64-0076-35	Handwritten mark
31	ZOUNNOURKEN Bepère	cultiva teun	63-10-41-34	Handwritten mark
32	AYADÉ Festin	cultiva teun	60-08-96-23	
33	ZANNOU Filbert	cultiva teun	63-20-14-91	Handwritten mark
34	ZOUNNOURKON Seraphin	cultiva teun	63-20-14-91	<del>Handwritten mark</del>
35	AYOCE Patrice	commerçant	58-53-35-17	Handwritten mark
36	DANSON Leonard	cultiva teun	98-38-62-05	Handwritten mark
37	AHISSOU Mathieu	cultiva teun		Handwritten mark
38	KOUBOMI François	cultiva teun		Handwritten mark

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
39	ALLAN DIFIN Florence	culturatrice	94-98-43-36	
40	ZANNOU Ténèze	culturatrice	94 41-91-54	
41	HOUNSA celestine	culturatrice	98-07-24-98	
42	AJTAGBE Félicité	Marangé		
43	BOTON Gaspar	cultivateur	66-68-43 32	
44	DANSSOU Sogbénon	cultivateur	60 72 27 86	
45	DANSSOU Rémi	cultivateur	45-05-70-62	
46	HOUNKPATIN Germain	cultivateur	98-18-48 29	
47	SEKPO FAÏTAÏ	cultivateur	-	
48	AVOCE Pascal	étudiant	64-90-5758	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
49	ASSABE Rodrige	Manager	68 81 45 32	
50	KOUËHOUKPO Bathelémy	Cultivateur	-	
51	VOUBANHOU Germaine	Manager	55 57 58 52	
52	BOTON François	Cultivateur	97 75 91 77	Stink
53	ZAHNDU Romaric	Cultivateur	60 69 24 91	
54	HOUNKPATIN Jacqueline	Manager	-	
55	KPOSSOU Brigitte	Manager	-	
56	KINTIN Emilienne	Manager	60 69 04 29	Buffy
57	BOTON Antoinette	Manager	-	
58	AYADÉ Bibiana	Manager	63 61 32 30	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
59	HDUNNEPATI NI Meïe	Menagère	58 08 68 06	
60	AYADE Marceline	Menagère	45 73 12 52	
61	TCHENDOUENOU Marceline	Menagère	99 55 12 52	
62	BETON. christiane	Menagère	55 98 55 58	
63	JSDH. Léontine	Menagère	48 05 70 62	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	07/03/2023
Début de la séance	:	14 <sup>h</sup> 07
Fin de la séance	:	15 <sup>h</sup> 20
Commune	:	AVRANKOU
Arrondissement	:	ATCHOUKPA
Village/quartier	:	MALE
Lieu	:	Salle de Conférence de l'Arrondissement
Langue de travail	:	Group, Fon, Panyaji
Représentants du Consultant	:	ANANI Pancrache ZANDAGBA Josue

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'Impact Environnemental et Social des travaux d'électrification, dans l'Arrondissement de Atchoukpa, une séance de consultation publique a été organisée. Cette séance a pour but d'informer les parties prenantes (population, élus locaux) sur le projet, les différentes activités à mener, les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de la mise en œuvre du projet. Il a également été question de prendre l'avis des parties prenantes, leurs préoccupations et attentes qui devront être pris en compte dans la réalisation.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Les différentes parties prenantes ont posé leur préoccupation vis à vis de la réalisation du projet. C'est ainsi que le Chef de village de MACE, a commencé par remercier l'équipe de consultant pour le travail et leur dévouement. Il a ensuite fait observer, qu'il y a encore plusieurs hameaux (villages) de sa localité qui manquent d'électricité, en effet les vicos ne sont pas connectés en énergie électrique entre autre : les vicos de Kakpote, Achou, Donakou, Kouko, Toléke, Zannou, Obamir, église céleste Male Centre, Yakharedji, Akpoyin, Michidiyem, côté rail, Houphou, Non CV, Saint Croix, Koudonoukpo, Dacronom, Abouhadé.

Selon lui la localité a l'avantage d'être déjà lotie, ce qui devrait faciliter l'extension.

Monsieur DJIHONNETO Anegare a également précisé que dans sa localité qui n'est pas pris en compte dans le présent projet il y a plusieurs zones qui manquent d'énergie et qui méritent d'être pris en compte dans le présent projet. Il s'agit par exemple de : vico Orbeviye, C.A. Atchoukpa - Cours primaire, vico école Oramy, Boute Doron, place publique Toléke, Koutonou, Togoun, Kotoharharé, vico Soginon, Alotkpanon, Boumou.

Monsieur OBOINKÉ Innocent a quant à lui fait remarquer que plusieurs structures du genre

et même des poteaux ont déjà été enclavés dans la localité, que des papetage auraient même été fait. Malheureusement du jour au lendemain des activités qui étaient prévues sont restées bloquées et sans suite. Il espère que ce ne sera pas le cas du présent projet.

Le CA de l'arrondissement a également ajouté qu'il y avait encore d'autres localités de son Arrondissement qui ont besoin d'énergie notamment Tchoukouoko, Tokpa - Gnanho Bouhne et surtout que ces localités sont très peuplées. Il a fini par demander à quand le démarrage effectif des travaux.

Aux différentes questions, les consultants ont donné des réponses.

A la première préoccupation, il n'est plus possible dans le cas du présent projet de prendre en compte d'autres communes, autres que ce qui avait déjà été retenu avec les communes qui étaient précédemment sur le terrain. Toutefois de futurs projets pourraient prendre en compte les zones et localités qui sont habitées.

A la préoccupation de la possibilité d'abandon ou de non aboutissement du projet, les consultants ont précisé que le projet a déjà obtenu le financement de la BAD et que les derniers feront obligation au gouvernement de réaliser ces travaux et que la présente étude est la dernière qui sera réalisée avant l'étape de réalisation effective du projet. Les consultants ne

pourraient donner de précisions par rapport à la date de démarrage effective des travaux. Aussi les études locales sont certainement associées à la mise en œuvre de cette phase et que l'entreprise va recruter la main d'œuvre, notamment les ouvriers dans la localité.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- Au terme des discussions les différents points présentés sont les suivants :
- plusieurs autres hameaux et localités ne sont pas électrifiés ni pris en compte dans le présent projet.
  - les lignes aériennes accordées à la localité sont très insuffisantes par rapport au besoin.
  - Craintes de ne pas voir le projet aboutir.
  - Est-ce qu'il n'y aura pas une spoliation de projet.
  - A quand le démarrage effectif des travaux.
  - Comment se fera le recrutement de l'œuvre qui seront intervenir.

Des propositions et recommandations ont ensuite été formulées :

- Aménager les axes d'accès aux localités.
- Faire l'extension du réseau électrique dans tout le village.
- Démarrage effectif des travaux et

- leur achèvement dans les meilleurs délais
- donner priorité à la main d'œuvre locale dans le recrutement des ouvriers
- subventionner les demandes de Compteur électrique pour faciliter l'accès à toute la population
- A mériter avant des services de la SREE
- Proximité des Compteurs des maisons pour éviter les pertes d'arrosées



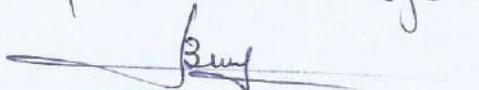
TOSSOU Angeline

Ont signé :

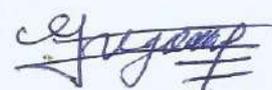


HOUNKDEVI N Innocent

Représentant des jeunes.

  
 DUFON N Vivien





DJIHOUMETO Gregoire



TOVIVOUNDO Georges

consultant



Panceace ANANI

Consultant



Tossou Zambou

CA ATZHOUKPA



  
 AESBO GBA Houré Louis



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: 4<sup>th</sup>

Village : MALE

Arrondissement : ATCHOUKPA

Commune : AVRAMKOU

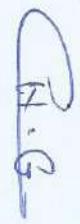
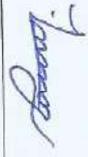
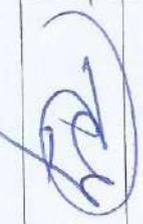
Date : 02/03/2023

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1	AKPLOGAN Halifa M. Larussa	Commerçante	69 405 950 69 06 61 81	
2	AKPLOGAN Christophe	Entrepreneur	69 06 61 81	
3	HOUSKPEM N. Innocent	Militaire	97 87 08 07	
4	Touedjre Sedjogon Bathiceny	Coiffeur	97 04 39 97	
5	TOLOFON N Vivien	Enseignant	67 57 37 57	
6	Tadeseu Angeline	Commerçante	90 76 10 15	
7	KRADOBO Denis	Mécanique	<del>97 57 98 21</del>	
8	HOSSOU Thomas	CV Technicien	97 04 34 51	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	TOUVONDO Georges	E & Male	97-12-0354	
10	ZANNON Dorothea	Male	97-605045	
11	Zimmer Bernand	Male	97-680429	
12	ZINNONKOUN	Couturière	97-71-65-24	
13	KINTOESSI Isabelle	Couturière	97-374819	
14	GROUGRE Pierrette	Couturière	97-71-65-44	
15	AKOUPHOUEDE Sébastien	Couture	97-28-20-58	
16	HEVIEFFO Delide	Couture	97-28-20-58	
17	HOUNDO Bénédicte	Couturière	53-2573-47	
18	MOUEWABONOU Tedienne	Couturière	97-28-20-58	
19	DIIDUMINTO Isabelle	Couturière	55-58-76-79	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	NIKPEKINDSI A-Danièze	couturière	57-86-74-47	
21	DOSSEU yvonne	couturière	97 07 40 25	
22	AGBDE Irène	couturière	53-11-2257	
23	DOZOUNTEPON Bnigithé	Couturière	97 86 88 72	
24	ZOUNHOUNHEKPE Jacqueline	couturière	52 34 53 73	
25	KINTOSSOUI <sup>N</sup> <sup>Chermaine</sup>	<del>Couturière</del> Couturière	97 14 38 51	
26	GBESSEMEHLIAN Immaélise	couturière	9656 00 76	
27	AHOUANGANON Edith	couturière	87 54 45 92	
28	TOUDONOU Sylvie	couturière	52-7403 52	
29	TOVISAkou Florence	Étudiante	96 41 87 06	
30	TONOUEWA Danièze	couturière	97-98-68-74	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	SOBOHESSI Marine	couturière	51 84 19 13	
32	Gourkara BOGNON	Tailleur	97 19 55 49	
33	TOKRANOU Odette	couturière	55-26:50-03	
34	TOELIN Emeline	couturière	97-68-16-04	
35	TCHERMAKP O Euvantine	couturière	67 62 1007	
36	LANKPOEDJA JulieHe	couturière	96-96-61-86	
37	VITOCHEDEJI KeLine	couturière	94 80-67-19.	
38	SENBENI Magueritte	couturière	96-38-20-65	
39	VIKPOHOE DFE <del>Gisèle</del> Gisèle	couturière	97 05 95 42	
40	VITTOUWAHOU Nadège	couturière	66-38-44-35	
41	ATINKAN Athénaïsine	couturière	64 64 67 91	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	HOUNKPEVI Genevriève	Couturière	58875011	
43	DASSI Marie	Couturière	53993485	
44	TANKPI ND D Bendjermine	Couturière	62 80 26 79	
45	HONVOU Charlotte	Couturière	97 61 21 80	
46	Margot ZOUNKOU Thierry	Electricien	53613002	
47	Méaélile HOUNEON	CIFURBE	97 90 29 92	
48	YANNIE Corwin	Couturière	97 06 35 95	
49	MICHA Egebevel	Tailleur	96 57 41 01	
50	NOBOUTESS, Egermie	Couturière	97 33 15 05	
51	AFFONO Reune	Couturière	91 65 88 03	
52	ZANNON 5-Jérôme	Marschand	96 37 90 45	

No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
52	KROSSOU Awafole	Couturière	52 89 15 67	
53	ADANHOEGBE Grosse	Couturière	64 71 46 45	
54	HOUETHON Marie	Couturière	87 59 80 88	
55	HOUNSSOU Madheuti	Couturière	97-48-22-67	
56	KOUBLE DE Delagie	Couturière	96 76 67 84	
57	DSSO S O L T A W A	Couturière	97-81-65-87	
58	NOUGBO S OUKOU Veléque	Couturière	69 45 27 37	
59	HO DE OU Gislaïne	Couturière	54-35-67-73	
60	ABU SARAH	Couturière	90-65-08-80	
61	AGOSSOU Emmack	Couturière	90-65-08-80	
62	GHENOU Josephine	Couturière	97-29-91-00	

54 ANRANI Pamcrace  
 55 ZAMMAGBA Tosue

Emmack  
 Constance

97-21-92-72  
 97-26-10-27

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	16 Juillet 2014
Début de la séance	:	11H 11
Fin de la séance	:	12H 26
Commune	:	AVRANKOU
Arrondissement	:	AVRANKOU-CENTRE
Village/ quartier	:	LATCHE-HOUZOUNME
Lieu	:	EPP LATCHE-HOUZOUNME
Langue de travail	:	Fon, Goun, Français.

Représentant du

ZANMABA Djoue

Consultant

CHABI Amadee

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de Latche-Houezoumme, une séance de consultation publique s'est tenue dans la cour de l'École Primaire Publique de Latche-Houezoumme. La séance a consisté à présenter le projet, ses objectifs, les avantages et les enjeux liés à la mise en œuvre du projet. Les participants ont par :

## B. QUESTIONS ET DEBATS

la suite elle invite à poser des questions et préoccupations, aux quelles les experts ont apporté des réponses.

Le premier intervenant Monsieur DJOSSOU Marcel a demandé qu'il ne comprend pas bien le projet nous lui avons expliqué que le projet prend en compte 150 localités au sud du Behem dont cette localité y figure. Il demande ensuite où sont situés les traces des réseaux des Latché.

Monsieur Zoumme, nous lui avons répondu que le chef du village va lui expliquer car quand les travaux étaient sur le terrain, c'est lui qui les a conduits. Le chef du village a pris la parole et a donné l'adresse du réseau.

Monsieur Rodrigue Hounkpa a demandé si quelle phase se trouve le projet à Latché - Hounkpa. Nous lui avons répondu que nous sommes à la fin des études d'impact environnementale et sociale.

Mr DJOSSOU Marcel reprend la parole pour demander que pourquoi le projet ne prend pas en compte toute la localité de Latché. Or cette localité fait partie de l'Arrondissement central d'Assouhoun.

Nous lui avons répondu que c'est dans  
le sillage de subsistance tout le monde  
à petit coup.

Mr KOPOVITSESS Iouss a pris la parole  
pour agréablement les réponses des experts.  
Il a expliqué qu'il y a plusieurs projets.  
Sans, il est important que la localité continue  
de faire ses ouvertures de voies pour  
faciliter la tâche aux projets à venir.

Mr AROSS ENPO HOUN célèbre a remercié  
le gouvernemet qui a pensé à sa localité.  
Il exhorte le gouvernement à penser aux  
autres localités de Latchel qui n'ont  
pas encore bénéficié des projets  
d'électrification.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- les zones de tracé exact du réseau à l'attribution
- Niveau actuel de réalisation du projet
- la nécessité de la prise en compte de l'ensemble des éléments de la société
- Accélérer les études pour le lancement des travaux dans les meilleurs délais.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ont signé :

Représentant des Jeunes



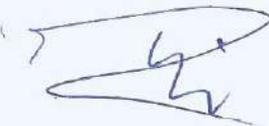
HODONOU Alphonse 06.11.10.56

Représentante des femmes

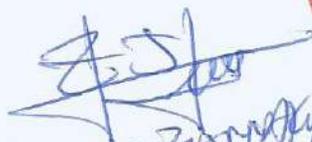
GIBENOU D. Honorine

9479 1903

Représentant des seiges



KARIM Aziz  
90-90-92-21



TOGBENON D. Pierre  
Expert Enregistrement



TOGBENON D. Pierre



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Village : Latale Houégoromé Lot: 1  
 Arrondissement: AVRANKOU - CENTRE  
 Date: 25 juillet 2014 Commune: AVRANKOU

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	TOGBENON D. Prière	CD Labelié	99.02.06-72	
02	SESSINDIG Françoise	Charentière	97.72.28-73	
03	ASSOGBA D. Agnès	Viticière	96.59.38-01	
04	VIWAHINHO Pascal	Charpentier	95.60.63.55	
05	SEKENOU A. Horaire	Commerçant	68.60.61.91	
06	HOUNKPONOU G. Constant	Religieuse	97.51.38.54	
07	DANSSOU-OKÉ Félicienne	Commerçante	97.32-06.17	
08	HOUNKPE A. Rodrigue	Infirmier	96-51.28-71	

LATALE



2 A T C H E

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	ALLOHANSSA GBEYI PO Pascal	Chauffeur		Bar
18	AGBATALO Damien	Kaillieur	63 3786-07	<del>Bar</del>
11	NEUTAI Rebecca	Vendeuse	42-2836-94	XVI
12	AKOTEGNON Catherine	Vendeuse	9150-0135	<del>Bar</del>
13	KOISSGENOU Kelleth	Vendeuse	97042501	no
14	MEIDGNON Martin	Manouvrier	97-98-9923	<del>Bar</del>
15	MITCHEL ZOUNNOU Victor	Charpentier	98-84-12-96	#
16	GDBENOU Nordin	Charpentier	55-48-2356	<del>Bar</del>
17	HOUNSEU Victorin	Taxi Moto		+D
18	GBETHENOU David	Cultivateur	97-73-04-93	<del>Bar</del>

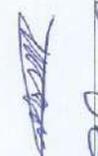
L AT CHA E

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	KRIVESSI Ceile	Vendeuse	67.40.62.92	
20	GBENOUB Horionine	Vendeuse	94.39.19.03	
21	HEVEGNON A. Elizabeth	Vendeuse	96.01.08.24	
22	AKOTEGNON Pierre	Cultivateur	98.01.59.24	
23	AZONHOMON Harlin	Marchand	97.96.67.56	
24	KEKE Sabine	Vendeuse	91.30.59.05	
25	STRENOU Ginelle	Vendeuse	67.31.13.08	
26	DOFLIN M. Eric	Etudiant	68.11.66.62	
27	SAGBO Jean	Viticulteur généraliste	60.48.37.02	
28	AYESSI Delphina	Cultivateur	65.14.58.94	

# LATCHÉ

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
29	ADANHOUM Pierre	Cultivateur		
30	NOUATI Michel	Cultivateur	97.72.50.52	
31	BESTRENG Ailadji	Mécanicien Auto	97.39.84.15	
32	ADANDE Helaine	Vendeuse		
33	AKPOTO Justine	Vendeuse		
34	NOUNANGNON Cecile	Vendeuse	97.35.22.69	
35	HOUN KOROÉ Germain	Jeune mariée	96.62.81.48	
36	MIDINGOYN A. Théodore	Menuisier	69.34.92.50	

Lakhe

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
37	ATCHOKOU Sean	-	97-78-37-53	
38	ADANDE Augustin	Cultivateur	92-31-40-61	
39	GBOGUI Akwiti	Cultivateur	-	
40	SODJINOU Christian	Chevrentier	45-20-27-53	
41	HOMENASSOU Akoregnon	Cultivateur	90-40-53-88	TS
42	AKOTONOU Benest	Chevrentier	97-01-98-39	
43	VLAVONOU Simarka	Chevrentier	87-22-42-88	
44	BYOCÉFOHOU M. Noël	Electricien	96-51-86-74	SR

Leclerc

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
45	KPOVIESSI Theophilus	Mercenaire	61-82- <del>72</del> 81	<del>_____</del> KPOVIESSI
46	HOUNSON Sigrone	Reputé Gendarme	97-07-05-71	<del>_____</del> HOUNSON
47	TOKPOMOMOUN Francaise	Vendeuse	97-70-41-90	<del>_____</del> TOKPOMOMOUN
48	OK E S. Francaise	Mercenaire	97-22-76-53	<del>_____</del> OK E S.
49	HOUNSON Jacob		<del>96</del> -08-88-60	<del>_____</del> HOUNSON
50	DEDS; Samuel	Mercenaire	66-73-36-48	<del>_____</del> DEDS
51	DSOSSOU Thomas	Mercenaire	96-83- <del>85</del> 79	<del>_____</del> DSOSSOU
52	SODJINOU Anicet		96-44-31-67	<del>_____</del> SODJINOU
53	HODONOU Akhenose	Aide Saigneur	<del>86</del> -11-10-56	<del>_____</del> HODONOU



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	06/03/2023
Début de la séance	:	18h55
Fin de la séance	:	19h12
Commune	:	AKPRO-MISSRETE
Arrondissement	:	GOME-SOTA
Village/quartier	:	GOME-SOTA
Lieu	:	Maison du CV
Langue de travail	:	Fon, Goun, Français

Représentants du Consultat : ANANI Pancrace  
ZANDACBA JORUE

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de l'Arrondissement de GOME-SOTA, il est organisé en séance de consultation publique qui a comme objectif principal de recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes locales et de faire des suggestions qui doivent être prises en compte au cours de la réalisation du projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Monsieur BENOUCHE Ojo, premier intervenant, après avoir remercié les consultants et le gouvernement pour le projet, a posé les problèmes d'accès à l'énergie dont il sont confrontés dans la localité. Ces problèmes sont relatifs aux poteaux électriques qui sont éloignés de leur maison les obligeant à dépenser plus d'argent pour tirer le courant, il y a également des difficultés d'accès au compteur électrique qui est très proche de chez eux. Il souhaite que tout soit mis en œuvre pour leur faciliter l'accès à l'énergie aussi bien en terme de disponibilité de l'énergie à proximité que de procédure d'obtention de compteurs.

Monsieur SIOGAN Yve, a ensuite pris la parole et ajouté que le problème d'accès à l'énergie dans leur localité est vraiment crucial. A la tombée de la nuit toutes les rues sont complètement noires, les empêchant de vaquer librement à leurs occupations.

Madame SINGBO Josephine, 3<sup>e</sup> intervenant a rappelé qu'il y avait déjà plusieurs équipes qui sont parties pour faire des promesses et que depuis elle ne remarquent rien, qu'elle espère que ce ne sont pas des promesses politiques. Elle exhorte, même supplie les autorités de penser à cette localité qui a besoin plus que jamais de l'énergie électrique.

Monsieur HAIN MARIN Mathieu a quant à lui fait remarquer que la gestion des poteaux électrique est très politique dans leur localité et que plusieurs fois un certain nombre de poteaux leur ont été coupés des mois que du jour au lendemain, ils sont de nouveau allés

Il espère que cette fois-ci les promesses seront tenues pour le bien être de la population. Monsieur AKOCHOUEN Hotonou a également rappelé que le village de GOME SOTA est l'un des plus grand en terme de superficie et de population de la Commune de Trossarié et qu'il est un centre qui a manque d'énergie. Il a ensuite voulu comprendre comment se passera l'obtention des compteurs électriques.

Monsieur SOSTINOU Mahabou, dans son intervention a précisé que le village était les lieux où il y a de grande structure et qu'il souhaite que l'extension puisse prendre en compte tous les habitants du village pour le bien être de la population. Il a enfin cherché à savoir à quand les travaux effectués des travaux et qu'il espère que ce ne serait un dépit blanc.

Les Consultants ont par la suite apportés quelques réponses aux différentes questions et préoccupations exprimées. A la première intervention les consultants ont répondu que dans le cadre du présent projet des itinéraires ont été déjà identifiés et tracés et que c'est par là que les poteaux vont passer et qu'une fois proche de leur habitat si il s'agit d'une ligne BT, ils pourront directement demander à se brancher. Les consultants n'ont pas vraiment intervenu par rapport à l'obtention de compteurs, cela est du ressort de la SBEE qui sans doute fait tout par leur bonne satisfaction. Les consultants ont ensuite rassuré la population que le présent projet n'était pas à vif et électrique et qu'il s'agit d'un financement de la Banque Africaine de développement. En raison des exigences de la BAD ainsi que celui du gouvernement

que les travaux soient certainement réalisés. Toutefois les consultants ne sont pas en mesure de donner la date précise de démarrage des travaux. Enfin les consultants ont précisé que les travaux se feront en collaboration avec la population et que les œuvres seront assurées par elle.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des discussions, les différents points abordés se présentent comme suit :

- difficultés d'accès à l'énergie électrique dans la localité
- les problèmes d'entretien à cause du manque d'éclairage
- état de démarrage effectif des travaux
- détournement d'anciens projets vers d'autres localités, (cette dernière ne compte pas prendre en compte tous les travaux bien au delà de ce qui est prévu actuellement

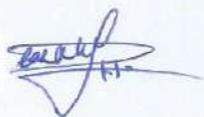
Plusieurs propositions et recommandations ont été faites :

- la réalisation effective du projet et dans les meilleurs délais
- Étendre l'entretien à d'autres hameaux qui manquent cruellement d'énergie
- Favoriser l'installation des lampadaires

- Assurer réellement la participation dans la mise en œuvre effective du projet,
- Subventionner le coût du blanchiment électrique
- Dédommager les propriétaires des biens qui seront affectés par les travaux avant le démarrage des travaux.

Représentant des Jeunes

Ont signé :



HOUNKARRIN Y. Mathieu

Représentant des Femmes



SINGBO Josephine

Consultant



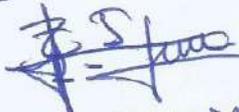
Pancrease ANAME

Représentants Sargés.



DJISSOU M. André

Consultant



Josue ZANDAGBA



Jules Gbétogo AGONMA



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot .....

Village : COME - SOTA

Arrondissement :

50ME - SOTA

Date : 06/03/2023

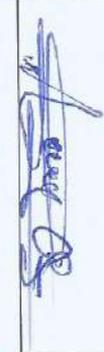
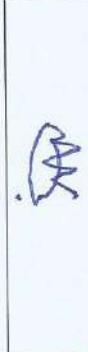
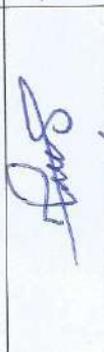
Commune :

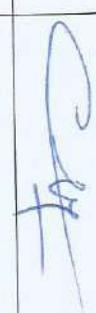
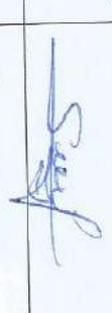
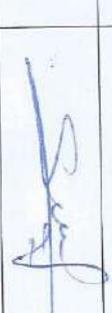
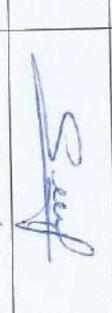
AKPRO-MISEKETE

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	AGONMA G. Sulas	CV/BOME-SOTA	97079608	
2	DISSOU André	Paragon	97885579	
3	GANBONOU K. <del>Diabou</del>	Indipheun rehabite	97130884	
4	KINTONOU S. Fabien	Chaufeur	97325038.	
5	HOUNKANKIN A. Samuel	chauffeur	97133804	
6	OKÉ Tamkpinou	Cultivateur	96354542	
7	HOUNKANKIN Thérèse	Enseignant	91821009	
8	GOVEDSI Dorcas	Tailleur	66963398.	

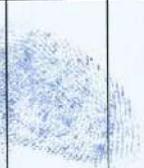
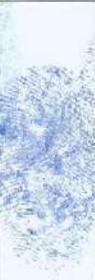
N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	KPOJON Bie wewe	Houlin	9766 3785	
10	SODJINOU Jacob	Gazelleur	9726 2730	
11	KPOVIANOU Harbe	Fogeron	9791 1834	
12	GBENOU Bourde'	Cultivateur	9755 1115	
13	AKOTCHOEDD Hotnou	Fogeron	5333 8943	
14	AZO Lucien	Conducteur	9056 4360	
15	ATHOUSSINOU Gedein	Soudier	5752 3706	
16	VITHOEDD Alphonse	Soudier	6769 4014	
17	HOUNHANNRY Thelme	Commerçant	9563 9089	
18	DDJO GBENOUKOUmé	Cultivateur	9748 0337	
19	KPOJON Romuald	Changfem	9769 4866	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	ATHO DJIMED Aytchoua	Commerçant	9746 5670	<del>Signature</del>
21	Soumilou Noël	Vitier	5170 5354	<del>Signature</del>
22	AKOTIHOEBO Bruno	Télexicien	53848211	<del>Signature</del>
23	KOBDOLO Lambert	cultivateur	11 11	<del>Signature</del>
24	KouSSO Simon	Informaticien	911977 58	<del>Signature</del>
25	AGDUMA Richard	Ragson	30090594	<del>Signature</del>
26	DHH-SOLLIN Florent	Brancheur	97313744	<del>Signature</del>
27	VIDA GBANDJI Adjouin	Chauffeur.	97687733	X
28	VITCHOËDO Toussaint	Enseignant	9660 4465	<del>Signature</del>
29	ATAKPA Donatien	Enseignant	97544344	<del>Signature</del>
30	ALOCETIEN Singphou	Ferraillier	96551829	<del>Signature</del>

No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	WATHANUS D. Bruno	Chauffeur	96 00 58 36	
32	AGONMANA. Christian	Ménisier	58 58 37 83	
33	ADSSON Robert	Cult.	50 07 12 96	
34	ATEGA i Elizabeth	Marchande	62 42 32 17	
35	<del>ADSSON</del> Agnès	Managerie	-	
36	AGONMA Rodrigue	Mécanicien	-	-
37	AGONMA Charlotte	Revende	62 99 91 25	
38	AGONMA Rebecca	Etudiante	91 30 58 61	
39	DJOSSO H Houémezan	Chauffeur	86-40-54-67	
40	KAMKPE Martine	Coiffeuse	-	-
41	AGONMA S. Claude	Mécanicien	97-319387	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	Hoteygni Emmanuel	Peintre auto	9705-01-86	
43	DAN-BEKEPE David	Soudieur auto	97-24-98-21	
44	Hossou Etienne	Soudieur Avarc	98-10-46-82	
45	Bhe' Reine'	F.lectrice Saticant	62-58-26-09	
46	ODJO Segebegnon	Maitre (emergence)	86606498	
47	KINTONOU Robert	Choufeur	66531939	
48	GODJINOU Madelon	Coiffeur	Nelant	
49	SODJINOU Adamehede'	gongomman	86606498	
50	KINDJINOU A. Francois	Maitre cuisinier	96860403	
51	Whanou Jehanvans	Chauffeur	96005936	
52	Sigbo Reine	Commerçante	96452531	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
53	DOSSOU-YOU T. Dominique	Travaux dans le bois	35-7-1-29-50	
54	ALIHONBU Denique	Commerçante	-	
55	SINGBO Josephine	Commerçante	62-99-89-97	
56	DOSSOU Rose	Ménagère	91-31-10-31	
57	AGBOYINDU Nellie	Commerçante	51-85-11-96	
58	GOGAN Yves	Charge procédurale	97-63-20-23	
59	DIDSSOU Elisabeth	Commerçante	69-38-91-42	
60	HOSOU Elisabeth	Ménagère	-	
61	AKOTCHEDEBO Joel	mécanicien-Auto	97-49-45-67	
62	DITO Noël	mécanicien	96-76-45-05	
63	HOSOU Ezele	ménagère	-	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
64	HOSSOU Daviane	Commerçante	-	
65	HINDINDOU Yvette	managère	-	
66	KOSSOU Mahoussi	Commerçante	-	
67	KOUKPO Celestine	Managère	-	
68	KOUTOU Elisabethe	Managère	-	
69	AGBOKANNOU Gergette	Boutique	-	
70	KINTOSSOU Michel	Mecanicien	96 62 57 24	
71	HOUNKONRIN Antoinette	Menagère	64 40 59 08	
72	SANKOUN Louis	Mandataire	68 92 02 69	
73	ZANMADAST JOSSE	Consultant	97 26 10 27	
74	ANANZI Panchane	Consultant	97 24 92 72	



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	05/08/24
Début de la séance	:	11h 30
Fin de la séance	:	13h 02
Commune	:	AKPRO - MISSERETE
Arrondissement	:	YAKON
Village/ quartier	:	YAKON AZOHOUE
Lieu	:	Maison des Jeunes
Langue de travail	:	Français - FON

Représentant du : ZANDABA ISUÉ  
 Consultant : CHABI Amelioré

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Pour le projet de réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin dans l'arrondissement d'AKPRO-MISSERETE, une séance de consultation publique a été réalisée. Cette séance a pour objectif de présenter à la population et aux élus locaux, le projet, ces différentes activités, les enjeux environnementaux et sociaux. Il a été également question de prendre l'avis, préoccupations et attentes des parties prenantes et qui devrait être prise en compte dans le cadre de ce projet d'électrification.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Après la présentation du projet par les consultants, la parole a été donnée aux participants pour les différentes questions et doléances :

1<sup>er</sup> intervenant :

Vitou Pierre : Pourquoi ils n'ont pas sélectionnés toute les zones de ~~MAKON~~ AZOHUE ?

2<sup>ème</sup> intervenant : ADJAGBA Innocent  
Comment fait pour avoir le courant ?

3<sup>ème</sup> intervenant :

GANDJI Pascaline :

Doléances : Elle veut que le projet soit vite réalisé.

4<sup>ème</sup> intervenant :

Avocevor Romeo (Conseiller Communal)

C'est un nouveau projet ou un ancien projet ?

Est-ce que le plan du village concerné est disponible ?

- Le projet a omis un endroit?

5<sup>e</sup> intervenant:

5<sup>e</sup> GBEJINOU Jerome:

Nous aimerions qu'on revienne pour les zones et pipe en charge les zones oubliés.

6<sup>eme</sup> intervenant:

AVE Abraham: Quels sont les impacts négatifs que peuvent causer la mise en œuvre de ce projet sur notre environnement?

Après des interventions, le Chef Village LOWOTAM Achanda remercie les Consultants et a rappelé à l'équipe du Consultants que la population de Vakon Azohou souffre énormément pour manque d'énergie électrique.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Chef village

Ont signé :

- Representante des femmes.



*Just* 97694609  
GANDJI Pascaline

- Representant des Jeunes

- Representant des Sages

A Mus 97649183  
AGUAH Sonagnon

*Jim*

*Richard*  
+33 201 0000

DJOSSA Charles  
Tel: 69 25 66 07



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
REPUBLICQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

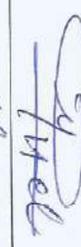
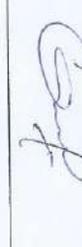
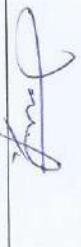
Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

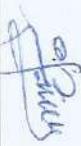


Village: **YAKON AZOHOUE** Arrondissement: **YAKON**  
 Commune: **AKPRO MISSERETE** Date: **05/08/2020**  
 Lot: **4.**

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	BROSTAN Bankole Riland	C.V. du Village	97 58 22 35	
02	HOUNGBO T. Louis	Producteur agricole	97 38 42 66	
03	AVOCOSTHOUR B. Françoise	comptable communal	97 21 12 71	
04	Ayaka Samaymon	Marchand	97-64-91-93	
05	HOUNSSO Alphonse	Marchand	97-05-57-40	
06	HOUNKPATIN David ZOSÉ V.	C.V. à la retraite	97 60 32 73	
07	VITOU XI. Pierre	Fondateur des associations des ménages ruraux	97 07 03 22	
08	Nikodjibe Adjimon	coiffeur	97 87 06 03	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
09	AVE Abraham	Atelier Pavimentaire	97 47 24 01	
10	BOLRAHIA S. Afrin	Enseignant	97 26 81 95	
11	HOUNWANDU Element	Enseignant	97 17 54 14	
12	HOUEDANOU Y.M. Thierry	Enseignant	97 26 27 56	
13	ADOKPETO Jonas	Enseignant	97 48 99 43	
14	ATHOTON Jernard	Militaire	97 89 13 38	
15	ADJISAGBA Innocent	Professeur	97 11 43 45	
16	GRANDI Pascale	Enseignante	97 69 46 09	
17	MIDODJI HO Adjimon		97 87 06 03	
18	GBE DJINOU Jérôme	Conseiller Local	97 60 56 00	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	TCHENME T. Germain	bourlangier	9719 68 43	
20	KINTDKONOU Janvier	Enseignant	96453029	
21	DISSA A. S. Charles	Commerçant	63-25-66-07	
22	ZANNOU Mitha	Cruturière	66644482	
23	BOROU André	Commerçant	95482860	
24	SOHOU Marcel	Economiste	94343826	
25	KANTY Bwila	Cultivateur	9722 61 40	
26	SIANOU GDDONOU David	Commerçant	97041897	
27	ZINSOUNGBO MEDEKDGBZ	Cultivateur	9722 14 17	
28	ZINSOUNGBO Chantal	Manager	9767 01 05	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
29	NDUATIN Elisabeth	Commerçante	96 63 12 61	
30	DWOITAN B. Richard	cultivateur	97 58 23 35	
31	ADUNISSO Alphonse	Commerçant	97 65 57 40	
32	GBENDU Viviane	Commerçante	97 28 94 58	
33	DAGBA Aline	Commerçante	44 38 30 75	
34	ADELAEOUN Roland Alas	Commerçant	97 17 34 94	
35	GNANOU D. Chimène	Ménagère	97 19 41 36	
36	TODHESSOU Germain	Commerçant	62 42 20 16	
37	TOHDESSOU Bernard	Commerçant	-	
38	DOSSA Rosine	Ménagère	56 87 23 34	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
39	DASSE AHBIRI Prémotte	Reverendeuse	95 59 46 57	
40	MITCHOWANTOU ABou	Commerçant	97 19 15 36	
41	HDUNSA ADE	Commerçant	96 66 66 01	
42	BDOU HOMDINE	Ménagère		
43	HOUEMOUCPO Melania	Ménagère		
44	ZANNOU Julienne	Ménagère		
45	ZISSOU Henriette	Ménagère		
46	HDUNSA Evelyne	Ménagère		
47	DANSSOU Pierrette	Ménagère		
48	KDOUDDOU Théophile	cultivateur		

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
49	AYADÉ Germaine	Côfense		
50	HWEÏOU Selange	cultivateur		
51	ZOUNKOUKON Victorin	Maga-		
52	KOUBDNI Firmin	Cultivateur		
53	AYADÉ George	Commerçant		
54	BOTON Antoinette	Revendeuse		
55	ZOUNKOUKON Louïze	fisicane		
56	KOUBDNI Maïta	Apprenti		
57	GDGAN Alice	Couturière		
58	GDDBONOU Viginia	Apprenti		





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	06/08/24
Début de la séance	:	9h 10mn
Fin de la séance	:	11h 10
Commune	:	AKPRO-MISSERETE
Arrondissement	:	ZOUNGBOME
Village/ quartier	:	ZOUNGBOME
Lieu	:	Arrondissement
Langue de travail	:	Français - Fon

Représentant du : ZANDABA Josué  
Consultant : CHABI Amokpe

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux d'électrification dans 150 localités du sud Bénin, dans l'arrondissement de Zoungbome, une séance de consultation a été réalisée. Cette séance a pour objectif de présenter à la population et aux élus locaux le projet, ses différentes activités, les enjeux environnementaux et sociaux. Il a été également question de prendre l'avis, préoccupations et attentes des parties prenantes et qui doivent être prise en compte dans le cadre de ce projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

A la suite de la présentation du projet par les consultants, la parole a été donnée aux participants pour les différentes questions et doléances :

1<sup>er</sup> intervenant : AGOSSOU B.

Après sa reconnaissance pour l'information, elle a posé cette question :

- En quoi la population sera-t-elle utile pour ce projet ?

- Le projet prendra-t-il en compte de la baisse de courant dans la zone ?

2<sup>eme</sup> intervenante : SOUKO ALICE

Après ces remerciements, elle a posé cette question :

- Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour minimiser les impacts d'incendies ?

3<sup>eme</sup> intervenant : DJIDONOU

Jacques :

Il a remercié l'équipe du consultant et les élus locaux et ayres, il a posé cette question :

Le mise en oeuvre ou le démarrage de ce projet, a-t-il des impacts négatifs sur l'environnement ?

4<sup>e</sup> intervenant : DZIN Glory  
Après ces salutations et ces mots de remerciement, elle a posé cette question :

Les zones non lotie dont les traces existent déjà seront pris en compte par le projet ?

A la suite des interventions, le Chef Village de ZOUNGBOME a rappelé que la population de Zoungbome, l'attend impatiemment la mise en oeuvre de ce projet d'électrification.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme toutes les parties  
prenantes ont adhéré favorablement  
le projet et souhaiteraient que les  
activités démarrent dans un bref  
délai.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

CV



Gildas Hinvoh OZIN

Ont signé :

Representante des femmes

HOUEWANOU Monnouka

Representant des sages

DJIBONOU Jacques

Representant des Jeunes

OZIN H. Gildas

Gildas Ozin



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: 4.

Village: ZOUNGBOME  
Arrondissement: ZOUNGBOME  
Commune: ZOUNGBOME  
Date: 06/08/2014

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	AËSSOU Bouaays	—	69451122	
02	DIBONDU Jacques	Producteur	96444841	
03	OZIN H. Gu'deaa	CV/Zoungbome	97774072	
04	ATHIKOU Gamiru	Françophone	97071757	
05	SOUHO Alice	—	61231666	
06	GANHOUN SO Akomnasi	Revendeur	96391493	
07	HOUEMANDU Nonroukpe	Commerçant	97257321	
08	ANON <del>RAE</del> Lucienne	Productrice	97257301	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	ANAGO A. Chruat <del>Blane</del>	Transformateur	97 25 7301	
10	SOUROU Denise	Resendence	9111 4333	
11	HESSOU Rosaline	11	960 25 654	
12	ADJINAKOU Mawma	Commengante	879 66441	
13	NDUATIN Fenu	11	67151365	
14	KODJO Kounoume	11	67329639	
15	ASSOGBA Hovesehou	11	99424181	
16	VEDENDU Ambrose	Confesseur	66021410	
17	AMIDOU Rose	Transformateur	44100204	
18	OKE Amunatou	Resendence	9410 0008	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	ABONDEKPE Noëllie	Revendeuse	—	
20	AKATA Ipe	M	—	
21	NDUATIN Amegnon	Golfeur	96170422	
22	FAGBEGNON Alice	Revendeuse	—	
23	SOUKO Afua	Vendeuse	94173438	
24	OZIN Glory	M	96626761	
25	AMONRE Estelle	M	85101493	
26	AMONRE FEDUNA	M	81092298	
27	ATHOUNOU Germaine	Formatrice	60131765	
28	AGOSSOU Auree	Inscriptrice d'inscriptions rouge	47011064	
29	AGBO Rachelle	M	—	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
30	GBEGNON Richard	Cultivateur	90019445	
31	OKE Georgette	Vendeuse	—	
32	SOTHOU Marcel	Agent de terrain	94343826	
33	GDDNDU Ddjou	Cultivateur	97544025	
34	KDUDENDUKPO Reine	Ménagère	97969225	D.
35	YEDENDU. Severin	Cultivateur	96048063	
36	NETONOU Amidou	Cultivateur	97465663	
37	HESSOU Mahuton	<del>Artisan</del>	96025654	
38	HESSOU Pascal	Commerçant	96048063	
39	ARADUANO DINKOU Calixte	Commerçant	97966441	
40	KDUNOU J. Bonaventure	Cultivateur	97160033	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
41	DAH - SDUNLIN Bonnard	cultivateur	67329635	
42	BOYA Eliné Houssa	Commerçant	67979135	
43	Kiki Victoire	Ménagère	5488794	
44	ZOUNON TODDO Denis	cultivateur	67151235	
45	TOSSOU A. Georgette	Ménagère	99203739	
46	GANHOUSSO François	cultivateur	96150713	
47	FAGBEGNU A. Luc	cultivateur	62036104	

## **ANNEXE 3 : Clauses environnementales et sociales à insérer dans les dossiers d'appel d'offres des entreprises en charge des travaux**

Les présentes clauses sont destinées à aider la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)

afin qu'elle puisse intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socioéconomique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Ces clauses reflètent les Directives Générales de la Banque Africaine de Développement en matière d'Hygiène, Environnement et Sécurité. Elles seront applicables au sous-projet et doivent également être incluses dans le contrat des travaux. Les entreprises en charge des travaux de construction de la ligne devront aussi se conformer avec les dispositions et les principes du HSSE guideline de la Banque Africaine de Développement.

### **a. Dispositions préalables pour l'exécution des travaux**

1. Respect des lois et réglementations nationales :

la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) et ses sous-traitants doivent : respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

2. Permis et autorisations avant les Travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du sous-projet: autorisations délivrés par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, d'élagage, etc.), les services miniers (en cas d'exploitation de carrières et de sites d'emprunt), les services d'hydraulique (en cas d'utilisation de points d'eau publiques), de l'inspection du travail, les gestionnaires de réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, la **Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)** doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

3. Réunion de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, la **Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)** et les entreprises en charges des travaux doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du sous-projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d'ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

4. Préparation et libération du site

**La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)** devra informer les populations concernées avant toute activité du sous-projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, les entreprises doit s'assurer que les indemnisations/compensations sont effectivement payées aux ayants-droits par le Maître d'ouvrage.

Libération des domaines public et privé : la **Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)**

doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

#### 5. Programme de gestion environnementale et sociale

Les entreprises en charge des travaux doivent établir et soumettre, à l'approbation du Maître d'ouvrage, un programme détaillé de gestion environnementale et sociale du chantier qui comprend: (i) un plan d'occupation du sol indiquant l'emplacement de la base-vie et les différentes zones du chantier selon les composantes du sous-projet, les implantations prévues et une description des aménagements ; (ii) un plan de gestion des déchets du chantier indiquant les types de déchets, le type de collecte envisagé, le lieu de stockage, le mode et le lieu d'élimination ; (iii) le programme d'information et de sensibilisation de la population précisant les cibles, les thèmes et le mode de consultation retenu ; (iv) un plan de gestion des accidents et de préservation de la santé précisant les risques d'accidents majeurs pouvant mettre en péril la sécurité ou la santé du personnel et/ou du public et les mesures de sécurité et/ou de préservation de la santé à appliquer dans le cadre d'un plan d'urgence.

#### **b. Installations de chantier et préparation**

##### 7. Normes de localisation

Les entreprises en charge des travaux doivent construire ses installations temporaires du chantier de façon à déranger le moins possible l'environnement, de préférence dans des endroits déjà déboisés ou perturbés lorsque de tels sites existent, ou sur des sites qui seront réutilisés lors d'une phase ultérieure pour d'autres fins. La **Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE)** doit strictement interdire d'établir une base vie à l'intérieur d'une aire protégée.

##### 8. Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

Les entreprises en charge des travaux doivent afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; la protection contre les IST-MST/SIDA et le COVID 19 ; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité. Les entreprises doivent sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST-MST/SIDA et le COVID 19.

##### 9. Emploi de la main d'œuvre locale

Les entreprises en charge des travaux sont tenues d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés. A défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

##### 10. Respect des horaires de travail

Les entreprises en charge des travaux doivent s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'ouvrage. Dans la mesure du possible, (sauf en cas d'exception accordé par le Maître d'ouvrage), les entreprises en charge des travaux doivent éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

##### 11. Protection du personnel de chantier

Les entreprises en charge des travaux doivent mettre à disposition du personnel de chantier des

tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Les entreprises en charge des travaux doivent veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

#### 12. Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

Les entreprises en charge des travaux doivent désigner un responsable Hygiène, Sécurité et Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-vie, adapté à l'effectif de son personnel. Les entreprises en charge des travaux doivent fournir un Plan de Sécurité et de la Protection de la Santé qui décrira leur engagement et les dispositions prévues par elle visant à protéger les travailleurs et les communautés durant la période contractuelle du marché.

### **c. Repli de chantier et réaménagement**

#### 13. Règles générales

À toute libération de site, les entreprises en charge des travaux laissent les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater la conformité du réaménagement. Les entreprises en charge des travaux doivent réaliser tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Après le repli de tout le matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au procès-verbal de réception des travaux. La non remise en état des lieux doit entraîner le refus de réception des travaux. Dans ce cas, le pourcentage non encore libéré du montant du poste « installation de chantier » sera retenu pour servir à assurer le repli de chantier.

#### 14. Protection des zones instables

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, les entreprises en charge des travaux doivent prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation d'engins lourds et toute surcharge dans la zone d'instabilité ; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

#### 15. Aménagement des carrières et sites d'emprunt temporaires

Les entreprises en charge des travaux doivent réaménager les carrières et les sites d'emprunt selon les options à définir en rapport avec le Maître d'ouvrage et les populations locales : (i) régalinge du terrain et restauration du couvert végétal (arbres, arbustes, pelouse ou culture) ; (ii) remplissage (terre, ou pierres) et restauration du couvert végétal ; (iii) aménagement de plans d'eau (bassins, mares) pour les communautés locales ou les animaux ; (iv) zone de loisir ; écotourisme, entre autres.

#### 16. Gestion des produits pétroliers et autres contaminants

Les entreprises en charge des travaux doivent nettoyer l'aire de travail ou de stockage où il y a eu de

la manipulation et/ou de l'utilisation de produits pétroliers et autres contaminants.

#### 17. Contrôle de l'exécution des clauses environnementales et sociales

Le contrôle du respect et de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales des entreprises en charge des travaux doit être effectué par le Maître d'ouvrage, dont l'équipe doit comprendre un expert environnementaliste qui fait partie intégrante de la mission de contrôle des travaux.

#### 18. Notification

Le Maître d'ouvrage (SBEE) notifie par écrit à l'entreprise en charge des travaux tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. L'entreprise en charge des travaux doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'ouvrage. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge des entreprises en charge des travaux.

#### 19. Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'Ouvrage, peut être un motif de résiliation du contrat. L'entreprise en charge des travaux ayant fait l'objet d'une résiliation pour cause de non application des clauses environnementales et sociales s'expose à des sanctions allant jusqu'à la suspension du droit de soumissionner pour une période déterminée par le Maître d'ouvrage, avec une réfaction sur le prix et un blocage de la retenue de garantie.

#### 20. Réception des travaux

Le non-respect des présentes clauses expose l'entreprise en charge des travaux au refus de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception. L'exécution de chaque mesure environnementale et sociale peut faire l'objet d'une réception partielle impliquant les services compétents concernés.

### **d. Clauses Environnementales et Sociales spécifiques**

Le titulaire du marché veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage. Il doit être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sur simple demande de la SBEE ou de son représentant.

A cet effet, le titulaire prend les mesures permettant de maîtriser les éléments susceptibles de porter atteinte à l'environnement, notamment les déchets produits en cours d'exécution du contrat, les émissions de poussières, les fumées, les émanations de produits polluants, le bruit, les impacts sur la faune et sur la flore, la pollution des eaux superficielles et souterraines.

En cas d'évolution de la législation sur la protection de l'environnement en cours d'exécution du marché, les modifications éventuelles, demandées par la SBEE ou son représentant, afin de se conformer aux règles nouvelles donnent lieu à la signature, par les parties au marché, d'un avenant. Le non-respect des obligations environnementales par le titulaire d'un marché de travaux pourra être sanctionné lourdement. La SBEE peut résilier le marché pour faute du titulaire au cas où le titulaire enfreint aux obligations légales ou réglementaires, relatives au travail ou à la protection de l'environnement.

#### 21. Mesures de transport et de stockage des matériaux

Lors de l'exécution des travaux, les entreprises en charge des travaux doivent limiter la vitesse des véhicules sur le chantier par l'installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux.

#### 22. Mesures pour la circulation des engins de chantier

Seuls les matériels strictement indispensables sont tolérés sur le chantier. En dehors des accès, des lieux de passage désignés et des aires de travail, il est interdit de circuler avec des engins de chantier. L'entreprise doit s'assurer de la limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations et à la traversée des villages.

#### 22. Protection des zones et ouvrages agricoles

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités socioéconomiques et autres des riverains. Les principales périodes d'activité agricoles (semences, récoltes, séchage, etc.) devront en particulier être connues afin d'adapter l'échéancier à ces périodes. Le Concessionnaire doit identifier les endroits où des passages pour les animaux, le bétail et les personnes sont nécessaires. Là encore, l'implication de la population est primordiale.

#### 23. Protection des milieux humides, de la faune et de la flore

Il est interdit aux entreprises d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides, notamment en évitant le comblement des mares temporaires existantes. En cas de plantations, l'entreprise doit s'adapter à la végétation locale et veiller à ne pas introduire de nouvelles espèces sans l'avis des services forestiers. Pour toutes les aires déboisées sises à l'extérieur de l'emprise et requises par l'entreprise pour les besoins de ses travaux, la terre végétale extraite doit être mise en réserve.

#### 24. Protection des sites sacrés et des sites archéologiques

Les entreprises en charge des travaux doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, les entreprises en charge des travaux doivent suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler ; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

#### 25. Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par les entreprises en charge des travaux. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement.

#### 26. Prévention des feux de brousse

Les entreprises en charge des travaux sont responsables de la prévention des feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, incluant les zones d'emprunt et les accès. Il doit strictement observer les

instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.

#### 27. Gestion des déchets liquides

Les bureaux et les logements doivent être pourvus d'installations sanitaires en nombre suffisant (latrines, fosses septiques, lavabos et douches). Les entreprises en charge des travaux doivent respecter les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires sont établies en accord avec le Maître d'ouvrage. Il est interdit aux entreprises en charge des travaux de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et incommodités pour le voisinage, ou des pollutions des eaux de surface ou souterraines.

#### 28. Gestion des déchets solides

Les entreprises en charge des travaux doivent déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets. Pour des raisons d'hygiène, et pour ne pas attirer les vecteurs, une collecte quotidienne est recommandée, surtout durant les périodes de chaleur. Les entreprises en charge des travaux doivent éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. Les entreprises en charge des travaux doivent acheminer les déchets, si possible, vers les lieux d'élimination existants.

#### 29. Protection contre la pollution sonore

L'entreprise en charge des travaux est tenue de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont tirés des Lignes directrice EHS sur le niveau de bruit.

#### 30. Prévention contre les IST-MST/SIDA, le COVID 19 et les maladies professionnelles

L'entreprise doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST-MST/SIDA, COVID 19 IRA, etc. Elle doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST-MST/SIDA, les équipements de protection individuelle et collective contre le COVID 19 et l'IRA.

L'entreprise doit informer et sensibiliser son personnel sur la sécurité et l'hygiène au travail. Il doit veiller à préserver la santé des travailleurs et des populations riveraines, en prenant des mesures appropriées contre d'autres maladies liées aux travaux et à l'environnement dans lequel ils se déroulent. Il doit : (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées ; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires et les premiers soins de secours aux patients.

#### 31. Journal de chantier

L'entreprise doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. L'entreprise doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

#### 32. Entretien des engins et équipements de chantiers

L'entreprise doit respecter les normes d'entretien des engins de chantiers et des véhicules et effectuer le ravitaillement en carburant et lubrifiant dans un lieu désigné à cet effet. Sur le site, une provision de matières absorbantes et d'isolants (coussins, feuilles, boudins et fibre de tourbe, etc.) ainsi que des récipients étanches bien identifiés, destinés à recevoir les résidus pétroliers et les déchets, doivent être présents.

Le Concessionnaire doit exécuter, sous surveillance constante, toute manipulation de carburant, d'huile ou d'autres produits contaminants, y compris le transvasement, afin d'éviter le déversement. L'entreprise doit recueillir, traiter ou recycler tous les résidus pétroliers, les huiles usagées et les déchets produits lors des activités d'entretien ou de réparation de la machinerie. Il lui est interdit de les rejeter dans l'environnement ou sur le site du chantier.

L'entreprise doit effectuer les vidanges dans des fûts étanches et conserver les huiles usagées pour les remettre au fournisseur (recyclage) ou aux populations locales pour d'autres usages. Les pièces de rechange usagées doivent être envoyées à la décharge publique.

### 32. Lutte contre les poussières

L'entreprise en charge des travaux doit choisir l'emplacement des concasseurs et des équipements similaires en fonction du bruit et de la poussière qu'ils produisent. Le port de lunettes et de masques anti-poussières est obligatoire.

### 33. Le Bruit

Parmi les options de réduction que l'on doit envisager, on indiquera les suivantes : Sélection d'équipements dont les niveaux de bruit dégagés sont inférieurs ; installation de dispositifs d'insonorisation appropriés sur l'échappement des moteurs et des composants de compresseurs. Installation d'isolations de vibrations pour équipements mécaniques ; Limitation des heures de fonctionnement pour certains équipements ou certaines applications, en particulier des sources mobiles utilisées dans une agglomération.

### 34. Hygiène et sécurité au travail

L'entreprise en charge des travaux doit introduire des mesures de prévention et de protection conformément à l'ordre de priorité suivant : Élimination des risques par la suppression de l'activité du procédé de travail. Maîtrise du risque à la source par le biais de contrôles techniques ; Minimisation des risques par l'étude de systèmes de travail sans danger et de mesures de contrôle administratives ou institutionnelles ; Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés conjointement avec la formation, l'utilisation et l'entretien des EPI. Les principaux équipements de sécurité à utiliser par les entreprises en charges des travaux sont présentés dans le tableau suivant :

Casques	Tous travaux présentant le risque de chocs à la tête	Obligatoire sur site
Vêtement de travail	Tous travaux présentant des risques de salissure ou d'agression du corps par contact ou projection.	Obligatoire sur site
Chaussures, bottes	Tous travaux présentant le risque de chute d'objets manutentionnés sur les pieds ou d'écrasement, ou de perforation de la semelle par objets pointus.	Obligatoire sur site
Lunettes, masques	Tous travaux présentant le risque de projection dans les yeux (meulage, manipulation produits acides ou caustiques,) ou exposant à des sources lumineuses de forte puissance	Lunettes obligatoires sur site
Masques, cagoules	Tous travaux effectués dans des milieux pollués (poussières, gaz toxiques, ...).	
Tabliers	Tous travaux présentant des risques de projection sur le corps (soudage, manipulation produits dangereux, ...).	
Gants	Tous travaux présentant des risques pour les mains. Nombreux types de gants selon le type d'agression : coupures, écrasement, chaleur, attaque chimique, électrisation, ...	Obligatoire sur site

Chasuble	Tous travaux à proximité de la circulation présentant des risques de collision.	
Harnais et dispositif antichute	Tous travaux exceptionnels non répétitifs ou de courte durée exposant à un risque de chute de hauteur.	
Casques antibruit, bouchons	Tous travaux exposant à des niveaux sonores supérieurs à 85dBA (conduite d'engins, meulage, ...)	Recommandés
Masques respiratoires	Tous travaux exposant à des inhalations de vapeurs ou de poussières (Quelques fois invisibles et inodores).	

Le chantier sera interdit au public. L'entreprise principale installera les panneaux et palissades nécessaires et réglementaires. L'accès du personnel pourra être contrôlé à tout moment par les personnes habilitées par le Maître d'Ouvrage et/ou ses représentants ou les autorisés légaux.

Les directions des entreprises s'engageront sur l'honneur que le personnel figurant sur ces listes est en règle vis-à-vis de la loi et des textes réglementaires relatifs à l'emploi des travailleurs. En accord avec le Maître d'Ouvrage et/ou ses représentants, toute personne contrevenante à ces règles se verra refuser l'accès au chantier et s'exposera aux sanctions éventuelles de l'Inspection du travail.

### 35. Prévention des incendies

Des extincteurs adaptés et en nombre suffisant seront mis en place par l'entreprise sur la zone de cantonnement. Chaque entreprise sera équipée des extincteurs nécessaires et adaptés à ses propres travaux, aux risques locaux, compte tenu de l'environnement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

### Boîte de secours

Une personne est nommément désignée comme responsable de la boîte de secours

### 36. Contrainte concernant les approvisionnements et le stockage

Les entreprises prendront chaque fois que nécessaire toutes les dispositions pour que les approvisionnements sur le chantier se fassent dans le respect des règles de sécurité, à savoir :

- Informations des fournisseurs sur les personnes à contacter sur le chantier et les modalités pour accéder au chantier
- Contrôle à l'entrée du chantier et prise en charge du fournisseur à son arrivée.
- Contrôle des stockages de matériel ou de matériaux livrés.

Les stockages de matériels et de matériaux ne pourront se faire qu'à l'intérieur de l'enceinte du chantier. Les approvisionnements seront gérés en fonction de l'avancement des travaux et des espaces accordés aux stockages. Les aires de déchargement et de stockage ne sont pas figées et devront être définies par l'entreprise en accord avec la maîtrise d'œuvre et/ou la Société Béninoise d'Énergie Électrique.

### 37. Voies ou zones de déplacement ou de circulation horizontales et verticales

L'accès du chantier : A définir au début des travaux à l'ouverture du chantier. Le chantier étant situé le long des voies publiques, toutes précautions seront prises par l'ensemble des entreprises.

- respect de la signalisation (vitesse, stationnement, etc.).
- tenir les abords et les voies en état de propreté constante aux abords immédiats du chantier. Il sera procédé, par chaque entreprise ayant provoqué un salissement de la voie ou des trottoirs, au

nombre de nettoyages ou de lavages nécessaires.

- mise en place de signalisation et pré-signalisation par l'entreprise.

Les accès provisoires au chantier pour le personnel des entreprises, devront être soigneusement protégés contre les chutes de matériaux, gravois, etc. et maintenus en bon état. Pour les gabarits et les charges limites, l'entreprise se rapprochera des services techniques de la ville afin de déterminer les contraintes et définir le ou les plans de circulation les mieux adaptés.

Les zones de circulation menant aux phases de la construction devront être maintenues dégagées de tous matériaux et matériels. Les camions de livraison devront, pendant toute la durée de l'Opération, se conformer aux dispositions d'organisation arrêtées.

Les zones de livraison - déchargement seront interdites d'accès au public au moyen d'un dispositif physique. Les Entreprises devront se conformer aux restrictions de circulations diverses, qui pourraient leur être imposées par les autorités compétentes, notamment, les voiries interdites, les itinéraires imposés, la limitation de tonnage ou de gabarit et la limitation des bruits. Les Entreprises devront prendre toutes dispositions pour ne pas apporter de nuisances aux chaussées existantes. Pendant toute la durée du chantier, l'entreprise sera tenue d'adapter ses horaires pour éviter, autant que faire se peut, des nuisances sonores vis-à-vis des populations locales.

### 38. Habilitation (Mesures de protection contre les risques électriques)

L'habilitation est obligatoire pour le personnel travaillant à proximité des lignes électriques en services et lors des travaux de connexions et de mise en service. Cette habilitation qui est délivrée par le chef d'entreprise, doit obtenir l'agrément du Maître d'œuvre et/ou de la Société Béninoise d'Energie Electrique. **Chaque entreprise précisera, la liste de son personnel ayant l'habilitation électrique, selon les recommandations de la publication UTE NF C 18-510.**

L'habilitation est la reconnaissance, par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées.

Le titre d'habilitation comporte une codification symbolique formée de lettres et de chiffres. La première lettre indique le domaine de tension :

B (BT et TBT) H (HT).

Le chiffre indique la qualité de la personne :

0 (non électricien),

1 (exécutant électricien),

2 (chargé de travaux électriques).

La deuxième lettre précise la nature des opérations pouvant être réalisées :

V (travail au voisinage),

N (nettoyage sous tension),

T (travail sous tension),

C (chargé de consignation), R (chargé d'interventions en BT).

Exemples : B1V : exécutant électricien avec travail au voisinage en BT BC : chargé de consignation en

BT

Toutes les habilitations doivent être précédées d'une formation aux risques électriques. L'habilitation doit être révisée en cas de changement de fonction, d'entreprise ou de restriction médicale.

Domaines de tension

Domaines de tension		Valeur de la tension $U_n$ en volts	
		En courant alternatif	En courant continu
Très basse tension <u>TBT</u>		$U_n \leq 50\text{v}$	$U_n \leq 120\text{v}$
Basse tension	BTA	$50\text{v} < U_n \leq 500\text{v}$	$120\text{v} < U_n \leq 750\text{v}$
	BTB	$500\text{v} < U_n \leq 1\,000\text{v}$	$750\text{v} < U_n \leq 1\,500\text{v}$
Haute tension	HTA*	$1\,000\text{v} < U_n \leq 50\,000\text{v}$	$1\,500\text{v} < U_n \leq 75\,000\text{v}$
	HTB	$U_n > 50\,000\text{v}$	$U_n > 75\,000\text{v}$

\* appelée aussi MT dans le texte

## ANNEXE 4 : Questionnaires de collectes des données

**AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE**  
AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE D'ENERGIE  
(ABERME)

Mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet d'électrification de 150 localités  
rurales du Sud-Bénin

---

### Questionnaires de collectes des données

Bonjour/Bonsoir, M./Mme Je m'appelle ..., Je suis un agent de collecte de données pour le compte de SDI/SIE/IDH. Nous menons une enquête dans le cadre d'une étude de faisabilité de futurs projets relatifs à l'électrification de votre localité. Cette enquête est initiée pour prendre en compte les aspects environnementales. Elle vise également à dénombrer les biens et personnes affectées le long du corridor de la ligne électrique à construire. L'entretien durera environ 45min. Toutes les informations que nous obtenons resteront strictement confidentielles et vos réponses et votre nom ne seront jamais révélés. J'aimerais que vous répondiez honnêtement aux questions. De plus, vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions que vous ne souhaitez pas et vous pouvez interrompre l'entretien à tout moment. Avez-vous des questions sur l'étude ou ce que j'ai dit ? Acceptez-vous de participer à cette interview ?

#### 1- Identification de la localité

Département	
Commune	
Arrondissement	
Quartier de ville/ Village	:
Coordonnées géographiques (En UTM)	X : Y : Z :

#### 2. Identification des personnes et biens affectés

##### 2.1 Identification de la personne dont le bien est affecté

Nom et prénom de la PAP	
Contact téléphonique	
Nom de la personne contact en cas d'urgence	

Téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence	
Sexe	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Statut du répondant	Propriétaires
	Représentant du
	Parent du propriétaire
	Locataire
	Autres ( <b>préciser</b> )
Statut matrimonial de la PAP	M <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/>
Ethnie	
Domaine d'activité de la PAP	Agriculture
	Commerce
	Transport
	Artisanat
	APE/ACE
	Privé
	Autres ( <b>préciser</b> )
Revenu moyen mensuel du chef de ménage (F CFA)	
Nombre de personnes vivant dans le ménage à affecter (préciser le nombre de personnes)	Homme :                      Femme :                      Enfants :
Nombre de personnes à charge vivant dans le ménage	Homme :                      Femme :                      Enfants :
Revenu mensuel moyen des membres du ménage ( <b>estimer</b> )	
Personne vulnérable/handicapée	Oui                      Non
Type de vulnérabilité	
Niveau d'instruction : <input type="checkbox"/> Sans – <input type="checkbox"/> Primaire – <input type="checkbox"/> Secondaire – <input type="checkbox"/> Universitaire	
<input type="checkbox"/> Religion <input type="checkbox"/> Christianisme <input type="checkbox"/> Islam <input type="checkbox"/> Animisme	
Types d'appareils électriques et électroménagers dans le ménage :	
<input type="checkbox"/> Radio, <input type="checkbox"/> télévision, <input type="checkbox"/> ampoule, <input type="checkbox"/> ventilateur, <input type="checkbox"/> frigo, <input type="checkbox"/> fer à repasser, <input type="checkbox"/> chauffe-eau	
Probable équipements électriques et électroménagers à acquérir à court et moyen terme	

--

## 2.2 Identification des biens affectés

Quel est le type de bien affecté dans le cadre de la construction de la ligne ?

Bien affecté	Oui/ Non	Nombre
Habitation		
Plantation (types d'espèces)		
Forêt classée		
Sites sacrés (divinités, forêts sacrées, mosquée, église, cimetière)		
Terre cultivée (champ)		
Terre non cultivée (parcelle vide, jachère, etc.)		
Autres (à préciser)		

### 2.2.1- Identification des habitations et connexes

Quel est le type d'habitation affectée ?

Types d'habitation	Description de l'habitation affectée	Coût du bien (FCFA)
Terre battue + paille		
Terre battue + tôle		
Brique + tôle		
Bois + paille/tôle		
Cuisine		
Hangar		
Grenier		
Poulailler		
Bergerie, porcherie		

### 2.2.2 Statut et coût du foncier affecté

Statut	Terre lotie	Terre non lotie	Terre ayant titre foncier
Dimension			
Coût			

### 2.2.3. Identification des espèces floristiques dans l'emprise

N°	Type d'espèce	Coordonnées géographiques	Nombre de pieds	Coût d'un pied
1	Anacardier			
2	Karité			
3	Baobab			
4	Oranger			
5	Eucalyptus			
6	Teck			
7	Manguier			
8	Bananier			
9	Rônier			
10	Iroko			
11	Néré			
12	Autres (à préciser)			

#### 2.2.4- Identification des sites sacrés dans l'emprise

a) Préciser le type de sites sacrés

	Coordonnées géographiques	Nombre de pieds	Coût d'un pied
Divinités			
Forêts sacrées			
Mosquée			
Eglise			
Cimetière			
Autres			

b) Possibilité de déplacement du bien sacré affecté ?

Possibilité	Oui	Non

#### 2.2.5- Patrimoine culturel sur le corridor

a) Existe-il un patrimoine culturel dans l'emprise de la ligne ?

Oui	Non

b) Si oui, le(s) quel(s) genre de patrimoine

---

c) Quel est son coût de déplacement et de réinstallation ?

---

2.3. Existent-ils des artisans dans le village ? Soudeurs [\_\_\_\_] ; Couturier [\_\_\_\_] ; Vulcanisateur [\_\_\_\_] ; Tourneur [\_\_\_\_] ; Scierie [\_\_\_\_] ; etc.

2.4... Quel est le mode d'éclairage dans votre ménage :  Groupe électrogène,  Lampe rechargeable,  Panneau Solaire,  Lanterne,  Autres .....

2.5.. Quel est votre principal mode d'approvisionnement en eau ? :  SONEB,  Puits,  Forage,  Pompe manuel,  Pompe manuel,  Eau de surface,  Autres à préciser : .....

2.6.. Existe-t-il des plans/cours d'eau dans l'emprise des lignes ? Oui Non

Si oui, le(s) quel(s)

Nature plan d'eau	Nom ou appellation	Usage actuel	Coordonnées
			X : ..... Y : ..... Z : .....
			X : ..... Y : ..... Z : .....

2.7.. Existe-t-il des infrastructures socioéconomiques dans l'emprise des lignes ? Oui Non

Si oui, le(s) quel(s)

	Nom de l'infrastructure	Village	Activité	Nombre d'utilisateurs	Coordonnées géographiques (UTM)
<i>Il s'agit de : Administration, Centre de santé, Ecole, Eglise, Mosquée, Police, AEV, Marché, Atelier, etc.</i>					
01					X : Y : Z :
02					X : Y :

					Z :
03					X : Y : Z :
04					X : Y : Z :
05					X : Y : Z :
06					X : Y : Z :
07					X : Y : Z :
08					X : Y : Z :
09					X : Y : Z :
10					X : Y : Z : Z :

### 3. Usage du courant électrique

✓ Selon vous, en quoi le courant électrique pourrait améliorer votre condition de vie ?

### 4. Recommandation pour la phase d'exécution des travaux

<b>Principaux enjeux environnementaux</b>
<b>Principaux sociaux et économiques</b>

<b>Observations particulières</b>

*Date de l'enquête :*

*Durée des entretiens :*

*Nom et prénom de l'enquêteur :*

*Nom et prénom de l'enquêté*

## **ANNEXE 5 : Termes de références**

### **Section 7. Termes de référence**

#### **I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021), notamment en son PILIER 3 : amélioration des conditions de vie des populations rurales et en son axe stratégique 6 : accès à l'électricité en milieu rural, le Gouvernement de la République du Bénin a adopté, en septembre 2018, un Plan Directeur d'Electrification Rurale qui prévoit l'électrification par raccordement au réseau conventionnel de 1274 localités rurales d'ici 2030 et la densification et/ou l'extension du réseau dans les localités péri-urbaines déjà électrifiées. Pour la concrétisation de cette ambition, l'ABERME s'est engagée dans la recherche de financement pour la réalisation de grands projets d'électrification rurale et péri-urbaine. Dans cette perspective, il est nécessaire de disposer d'étude technico-économique sur les localités concernées d'une part et d'autre part, d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) en raison de la nature et de la sensibilité des milieux concernés.

C'est pourquoi, à l'occasion du projet d'électrification de 176 localités rurales et péri-urbaines financé conjointement par la Banque Africaine de Développement et la République du Bénin, l'Agence a initié la réalisation d'une étude d'Avant-Projet Détaillé en vue de l'électrification de 500 localités rurales par raccordement au réseau conventionnel. La présente étude prend en compte 150 localités des départements des Collines, du Zou et du Mono.

#### **II- Objectifs généraux des TDRs.**

Les présents TDRs visent à identifier des cabinets ou bureaux d'études qualifiés ayant de l'expérience dans la réalisation des études d'Avant-Projet Détaillé (APD) pour l'électrification, en vue de la réalisation des études de faisabilité technico-économique et sociale pour l'électrification par raccordement au réseau

conventionnel de 150 localités rurales y compris la réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale.

### **III- Organisation générale de l'Etude**

L'étude sera organisée en deux volets :

- ✓ Volet 1 : étude d'avant-projet détaillé pour l'électrification de 150 localités ;
- ✓ Volet 2 : Etude d'Impact Environnemental et Sociale pour l'électrification des 150 localités.

Les 150 localités sont réparties en six lots de travaux : Lot 1, Lot 2, Lot 3, Lot 4, Lot 5 et Lot 6. La liste des localités par lot est jointe en annexe.

Pour le volet 1 de l'étude, un seul rapport sera rédigé par le Consultant pour les 150 localités tandis que pour le volet 2 de l'étude, le rapport sera rédigé par lot de travaux. Ainsi, il est attendu du Consultant, six (06) rapports pour ce qui concerne le volet 2 de l'étude.

### **IV- Volet 1 : Etudes d'avant-projet détaillée pour l'électrification de 150 localités**

#### **IV.1- Description des prestations du consultant**

Pour cette partie de l'étude, le Consultant est chargé de réaliser l'étude technique, économique et sociales en vue de l'électrification de 150 localités rurales. Au cours de ces études, la conception des ouvrages et installations électriques dans le cadre du projet devra tenir compte des plans d'aménagement et/ou de lotissement s'ils existent. Au cas où ces plans n'existent pas encore, les Autorités communales seront fortement impliquées dans la définition des itinéraires du réseaux. Le cas échéant, des engagements fermes écrits seront exigés à ces Autorités pour conserver ces itinéraires lors des opérations ultérieure de lotissement.

Un plan de masse assez détaillé devra permettre de représenter les différents axes routiers de la localité et les infrastructures sociocommunitaires qu'elle

abrite, de même que la position de ces dernières par rapport aux axes routiers de la localité. Par ailleurs, le profil en long des lignes électriques et réseaux électriques devront être produits ainsi que les plans de réseau.

Suite aux données et paramètres recueillis, le Bureau d'Etude pourra décrire et préciser le contenu des travaux et les ouvrages à implanter, depuis les lignes sources d'approvisionnement de la SBEE, jusqu'aux différents départs vers les abonnés potentiels, en passant par les postes H61 dont les nombres et les puissances devront être déterminés et précisés par localité, en fonction de la demande évaluée et projetée sur les 05-10-15 années à venir, afin de permettre au Maître d'Ouvrage et les bailleurs d'avoir un outil d'aide à la décision qui assure le fonctionnement et la qualité du réseau dans le temps.

Ainsi, le Bureau d'Etude devra :

- cartographier toutes les localités concernées à l'aide d'un outil d'information géographique adapté. A cet effet le cabinet proposera une méthodologie détaillée incluant ce volet,
- étudier les sites d'implantation des ouvrages de transport, de transformation et de distribution. Il devra alors dimensionner les ouvrages et les travaux, indiquer les quantitatifs des matériels et d'équipements, ainsi que les coûts des fournitures et des travaux pour l'électrification dans chaque localité concernée.

Pour chaque localité, le projet vise de façon spécifique à :

- Réaliser l'étude économique, financière et sociale pour l'électrification par réseau conventionnel ;
- Réaliser le tracé du réseau par GPS qui prend en compte les infrastructures sociocommunautaires (école, centre de santé, poste de police...);
- Mettre en place un répertoire des normes en vigueur applicables pour chaque type d'équipement ;
- Fournir le plan de masse réelle sur Google Earth ou sur tout autre outils de Géoréférencement ;

- Réaliser les études techniques de construction de lignes électriques HTA, Mixtes (HTA/BT) et BT avec réalisation des plans de réseaux qui tiennent compte du tracé GPS obtenu sur le terrain, conformément aux normes CEI ou NF (NF 11-201 et autres) en vigueur pour chaque type d'ouvrage. Les études devront être faites par un logiciel adapté (CAMELIA, JOVE, Pole 'n'wires ou PLS-CADD) ;
- Tenir compte des plans de lotissement s'ils existent, pour la réalisation des plans des réseaux électriques à construire. Au cas où la localité ne disposera pas d'un plan de lotissement, impliquer les communes ou autres services habilités, en obtenant leur adhésion par des attestations d'engagement de maintien des voiries existantes choisies pour le tracé desdits réseaux ;
- Se renseigner sur les caractéristiques des lignes sources d'approvisionnement de la SBEE et les intégrer au dimensionnement des ouvrages à construire. Si possible, répertorier pour chaque liaison, le niveau de tension et le nombre de localités déjà desservies par le poste source ;
- Dimensionner les équipements de façon à prendre en compte les demandes à l'horizon de quinze (15) ans. Cela aboutira entre autres, au choix optimal du poste de transformateur, des supports électriques et de la section des câbles;
- Définir les spécifications techniques des fournitures, matériels et équipements de lignes HTA, Mixte (HTA/BT) et BT en mettant un accent sur la fiabilité des réseaux électriques ;
- Etablir le devis quantitatifs et estimatifs pour la mise en œuvre du projet, conformément au modèle joint en annexe aux présents termes de référence.

#### IV.2- METHODOLOGIE

Le Cabinet d'études doit exposer dans son offre, les principales méthodes à employer pour collecter, enregistrer, analyser, et rédiger les rapports. La méthodologie devra comporter la description :

- des phases principales des études ;
- de l'organisation des enquêtes et études ;
- des outils de collecte et d'analyse de données qui seront utilisés, tels que les appareils, fiches, logiciels informatiques, etc.

L'exécution de la mission sera faite selon une approche participative ou brainstorming avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes notamment les autorités locales et les bénéficiaires.

Au vue de la situation sanitaire actuelle, Les cabinets proposeront dans leur méthodologie, les différentes stratégies à mettre en place afin d'éviter la propagation du Covid-19 au sein de la population lors de la réalisation des études.

#### IV.3- Résultat attendu

Le résultat final consiste à produire un document contenant une étude de faisabilité technique, économique, financière et sociale de l'électrification des 150 localités qui s'articulera autour des aspects suivants :

- Le plan de réseaux et de profil en long pour chaque localité ;
- La cartographie et des photos satellites des différentes localités concernées par l'étude. Ces données seront présentées sur un support papier et numérique ;
- Le devis quantitatif et estimatif pour chaque localité ;
- Les spécifications techniques des équipements à utiliser ;
- Une évaluation de la capacité financière des ménages à pouvoir payer des factures d'électricité ;
- Une estimation des abonnés potentiels pour la première année après la réalisation du projet puis à l'horizon de 5, 10 et 15 ans ;
- Les différentes notes techniques de calcul pour chaque localité ;

- Un tableau récapitulatif regroupant les longueurs des lignes MT, Mixte, BT, le nombre de ménage et la puissance des transformateurs à installer pour chaque localité.

#### IV.4- Etendue de la mission

Les travaux, objet du volet 1 de l'étude, seront exécuté en un (01) seul lot.

Les principales actions à entreprendre dans le cadre des prestations du Consultant et sous sa responsabilité au cours de l'étude comprennent cinq (05) phases :

- Phase I : Présentation et validation du rapport de démarrage ;
- Phase II : Etude de faisabilité technique ;
- Phase III : Création d'un système de géoréférencement et réalisation de cartes et plans
- Phase IV : Analyse sociale, économique et financière ;
- Phase V : Présentation et validation des résultats de l'étude

##### Phase I : Présentation et validation du rapport de démarrage

Le Consultant présentera un rapport de démarrage de sa mission. L'approbation du rapport de démarrage des études est du ressort d'un comité interne de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) au sein de l'ABERME, sous la supervision du Coordonnateur PERU.

##### Phase II : Étude de faisabilité technique

L'étendue des prestations à fournir par le Consultant au cours de cette phase couvrira entre autres :

- Collecte de données sur l'itinéraire des réseaux HTA ; Mixte et BT via GPS (Cartes et plans de cadastre des localités, avec tracé routes et pistes, des cours d'eau, zones marécageuses ou inondables, autres obstacles identifiables) ;
- Evaluation de la demande dans les localités concernées en fonction de la population, des infrastructures et équipements collectifs existants (centres

- administratifs, écoles, centres de formation, centres de santé, forages, ateliers...), en tenant en compte la croissance de la demande en énergie et de la population, sur un horizon de temps établi de 5-10-15 ans ;
- Dimensionnement des paramètres techniques du réseau HTA en tenant compte dans les études des localités qui seront traversées par ledit réseau HTA, mais non prises en compte par la présente étude ;
  - Dimensionnement, conception technique et plans de réseaux. Le dimensionnement des équipements doit prendre en compte non seulement les besoins projetés sur quinze (15) ans, mais aussi les caractéristiques des lignes sources d'approvisionnement de la SBEE ;
  - Calculs électriques et mécaniques des lignes. L'objectif des calculs électriques et mécaniques est de confirmer la faisabilité technique de construction des lignes. Le consultant utilisera pleinement tous les moyens informatiques idoines pour effectuer les calculs électriques et mécaniques d'usage pour les lignes électriques. Les calculs devront permettre de définir les caractéristiques des équipements à installer : la nature et la section des câbles pour chaque ligne d'interconnexion, la capacité des transformateurs à installer, les équipements de protection à mettre en place, les équipements de coupure et de sectionnement éventuel, les taux de pertes engendrés sur les lignes et sur les postes de transformation ;
  - Précision pour chaque ligne haute tension catégorie A : La capacité de transit, les chutes de tension maximale, les pertes etc... (le logiciel NEPLAN sera utilisé à cet effet) ;
  - Calculs mécaniques aboutissant au dimensionnement mécanique des supports, des armements et des fondations. (Les logiciels CAMELIA et ou PLS seront utilisés à cet effet)
  - Proposition des adaptations techniques nécessaires à faire au départ des lignes ou postes sources et à l'arrivée de chaque ligne HTA (y compris les travaux de génie civil éventuellement nécessaires).
  - Etude préalable du réseau de distribution BT s'il en existait dans ces localités et proposition des solutions pour son extension et ou le renforcement de son poste de transformation.

- Établissement des devis quantitatifs et estimatifs ;
- Elaboration des spécifications techniques des équipements à partir des dimensionnements et calculs ;

**Phase III : Création d'un système de géoréférencement et réalisation de cartes et plans :**

Le Consultant préparera un géoréférencement (i) de l'ensemble des localités concernées par le projet (ii) de l'ensemble des lignes et postes à réaliser dans le cadre de cette étude. Suite à la phase de collecte des données, le Consultant dressera un état des lieux pour procéder à la mise en place d'un système de géoréférencement des futures infrastructures de distribution électrique. Le Consultant mettra ainsi en place une base de données fiable et actualisable avec les paramètres relatifs aux localités concernées d'une part et d'autre part les infrastructures électriques retenues à l'issue des analyses détaillées, en particulier lors des études. La base de données géoréférencés (y compris les principales caractéristiques physiques des lignes et postes) sera mise en relation avec les fichiers des fonds de cartes pour être spatialisés en vue de l'élaboration des cartes et des plans des réseaux électriques permettant de visualiser la distribution spatiale des infrastructures électriques. Les fichiers thématiques ainsi élaborés permettront de mettre à jour et de rédiger les cartes et plans des réseaux. Les fichiers numériques seront organisés en différentes couches vectorielles thématiques.

Au cours de l'étude, les données de plans permettront également de visualiser les contraintes géographiques à travers la localisation et la caractérisation des points particuliers. En rappel, les sources de données seront notamment les suivantes que celles citées plus haut : cartes et plans de cadastre des localités, avec tracée des bâtis, routes et pistes, des cours d'eau, zones marécageuses ou inondables, autres obstacles identifiables ;

- Vues satellites (i) disponibles sur Google Earth, lorsque la résolution des images disponibles pour la zone du projet est de bonne qualité (ii) ou autres

- Relevés terrains effectués au GPS

**Phase IV : Analyse sociale, économique et financière**

L'objectif de ce volet de l'étude est de déterminer l'impact social du projet et sa viabilité financière et économique assortie des justificatifs pertinents pour sa réalisation.

En ce qui concerne l'étude sociale, le Consultant présentera sur la base d'enquête les conditions de vie des populations, estimera les sources et niveaux de revenus et de dépenses des ménages et déterminera la disposition à payer des populations ainsi que le nombre de ménages potentiels qui pourraient s'abonner dans la première année de réalisation du projet puis à l'horizon de cinq (05) ans, dix (10) ans voir quinze (15) ans afin d'évaluer le nombre de branchement promotionnel à prévoir par l'ABERME.

Quant au volet économique et financière, le Consultant doit déterminer les niveaux d'investissement nécessaire pour la réalisation du projet en tenant compte des coûts moyens des équipements sur le marché international, le transport et leur installation sur les sites. Il doit ensuite présenter en détail les données de bases de référence sur les activités économiques (nature, nombre d'acteurs, types d'emplois etc.), exercées dans chaque localité et identifier les activités génératrices de revenus qui pourraient se développer avec l'apport de l'énergie électrique. Pour finir, il calculera les indices comme la valeur actuelle nette économique (VANE), le taux de rentabilité économique (TRE) du projet et expliquera en détail les résultats.

#### **Phase V : Présentation et validation des résultats de l'étude**

Le Consultant devra présenter les rapports provisoires et définitifs des études de faisabilité technique, économique, financière et sociale lors d'une séance de travail à l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) par les parties prenantes.

#### **IV.5- Obligations du consultant**

Le bureau d'étude sera responsable de la réalisation des prestations décrites dans les présents TDR. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis, du travail qui lui sera confié. Il devra s'engager, entre autres, à :

- Entreprendre les prestations avec tout le sérieux requis conformément aux règles et aux normes internationalement reconnues ;
- Respecter les coutumes du Bénin ;
- Vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son mandat ;
- Réaliser ses prestations avec diligence et en conformité avec le calendrier d'exécution proposé et accepté ; il devra, dans les limites du possible, soumettre les rapports sans délai dans un format acceptable et approuvé ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant et après l'exécution de sa prestation et remettre à la fin de sa mission les documents qui lui auront été remis ;
- Utiliser pleinement tous les moyens informatiques idoines et modernes afin d'effectuer les calculs électriques et mécaniques d'usage pour les lignes électriques et les postes de distribution ;
- Souscrire toutes les assurances requisos couvrant ses activités, ses employés, les véhicules, sans recours contre des tiers ;
- Supporter les frais d'acquisition des documents et autres services spécifiques nécessaires à l'exécution de l'étude ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant l'exécution de l'étude et remettre à la fin de l'étude les documents qui lui auront été remis ;

Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation de ses prestations. Il fournira à temps les spécialités, les structures de soutien et la logistique indispensable en quantité et en qualité pour la bonne exécution de sa mission.

#### V- Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

Les travaux de construction de réseaux en vue de l'électrifications des 150 localités, objet de l'étude d'APD, bien que bénéfiques du point de vue socioéconomique, pourraient présenter, lors de leur mise en œuvre des enjeux environnementaux qu'il importe d'identifier aux fins de les maîtriser pour

garantir la maximisation des avantages des sous-projet du PERU et la préservation de l'équilibre écologique des milieux récepteurs.

Ainsi, conformément aux recommandations du guide général de réalisation des EIES, les travaux d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE de 150 localités rurales du Bénin méritent d'être soumis à une Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) en raison de leur nature et de la sensibilité des milieux qui les accueillent.

Les principaux enjeux environnementaux liés à la réalisation de ces travaux sont, entre autres :

- la perte de biodiversité (destruction de la flore et régression de l'habitat de la faune) ;
- la pollution des sols, la pollution de l'air en phase travaux ;
- la destruction de la structure du sol liée aux fouilles dans les zones d'emprunts de matériaux ;
- préservation de l'esthétique paysager ;
- occupation du sol ;
- superficies boisées ;
- etc.

En ce qui concerne les enjeux sociaux, on note :

- les risques d'accidents liés à la circulation des engins en phases préparatoire et travaux ;
- les risques de contamination des maladies sexuellement transmissibles (VIH/SIDA) et des maladies hydriques ;
- santé publique et sécurité publique ;
- valeur marchande du foncier ;
- déplacement économique ;
- activités agricoles.
- Etc.

Au regard de ces enjeux, il convient de soumettre cette activité à une EIES conformément aux dispositions de la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin. Ainsi, en référence au décret

n° 2017-332 du 6 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin, le Cabinet devra réaliser :

- ✓ une EIES simplifiée pour les lots de travaux qui affectent moins de 100 personnes ;
- ✓ à une EIES assortie de Plan d'Action de Réinstallation pour les lots de travaux qui affectent au moins 100 personnes.

#### V.1- ETENDUE DES TRAVAUX

Les principaux travaux à exécuter lors de la mise en œuvre du projet se présentent comme suit :

##### V.1.1- Phase préparatoire

Les travaux à réaliser lors de la phase préparatoire portent essentiellement sur :

- recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- installation des chantiers ;
- amenée des engins sur les chantiers ;
- piquetages pour la matérialisation des emplacements des poteaux ;
- abattage éventuel des arbres et des arbustes ainsi que le débroussaillage pour la création des emprises des lignes ;
- mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux.

##### V.1.2-Phase de construction

Les travaux à réaliser lors de la phase de construction portent essentiellement sur :

- transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) ;
- exécution des fouilles pour la pose des poteaux ;
- implantation des poteaux ;

- montage des armements et accessoires de lignes électriques ;
- mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM ;
- mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA ;
- pose et raccordement des luminaires d'éclairage public ;
- contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des lignes, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur ;
- repli du matériel et nettoyage des chantiers.

#### V.1.3-Phase d'exploitation

Pendant la phase d'exploitation, les travaux à réaliser portent essentiellement sur :

- La mise en service des installations électriques ;
- Les travaux de raccordement des abonnés ;
- L'entretien et la maintenance des installations.

#### V.2- OBJECTIFS DE L'EIES

##### V.2.1- Objectif général

L'objectif général de cette mission d'étude d'impact est d'évaluer les impacts potentiels sur l'environnement des travaux à réaliser pour l'électrification par raccordement de 150 localités rurales du Bénin afin de permettre une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans la mise en œuvre du projet et garantir sa durabilité.

##### V.2.2- Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, il s'agira de :

- analyser l'état actuel du milieu récepteur du sous-projet ;

- décrire les caractéristiques géographiques, biophysiques et socio-économiques du sous-projet avec un accent sur les différentes activités ;
- analyser le cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre du sous-projet ;
- établir les plans de masse, la cartographie reflétant l'itinéraire des lignes pouvant étayer davantage leur parcours, l'évaluation des impacts sur l'environnement et les impacts cumulatifs ;
- déterminer les principaux enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet dans les zones d'accueil ciblées ;
- identifier les impacts négatifs et positifs susceptibles d'être engendrés par les différentes activités du sous-projet ;
- analyser ces impacts et évaluer leur importance ;
- analyser les risques relatifs aux opérations de raccordement et de distribution des lignes électriques ;
- organiser au besoin la consultation publique assortie des procès-verbaux signés par toutes les parties ;
- proposer des mesures pertinentes d'atténuation et/ou de compensation pour les impacts négatifs et des mesures de maximisation des impacts positifs ;
- préparer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) en faisant ressortir les spécificités par tracé de lignes de raccordement y compris un programme de surveillance, de suivi environnemental par ligne assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées ;
- élaborer un plan d'actions de réinstallation (PAR) en cas de déplacement de plus de 100 personnes lors de la construction des lignes électriques ;
- produire le rapport de mission et aider le Promoteur à le défendre.

### V.3- Résultats attendus

A l'issue de cette étude d'actualisation des rapports d'EIES, il est attendu du Consultant :

- une description détaillée du milieu récepteur du sous-projet est faite ;

- les caractéristiques géographiques, biophysiques et socio-économiques des sous-projets sont décrites avec un accent sur les activités projetées ;
- le cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre du sous-projet est présenté ;
- les plans de masse, la cartographie reflétant l'itinéraire des lignes pouvant étayer davantage leur parcours, l'évaluation des impacts sur l'environnement et les impacts cumulatifs sont élaborés ;
- les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques liés à la réalisation des sous-projets sont identifiés ;
- les impacts négatifs et positifs des différentes lignes ou tracés sont réévalués ;
- une analyse des impacts identifiés et l'évaluation de leur importance sont faites ;
- les risques relatifs aux opérations de raccordement au réseau électrique sont identifiés et analysés ;
- les consultations publiques assorties des procès-verbaux signés par toutes les parties sont organisées au niveau des zones qui n'avaient pas été couvertes ;
- les mesures d'atténuation des impacts négatifs, et de maximisation des impacts positifs sont proposées ;
- les mesures de prévention et de gestion des risques, ainsi que les différentes mesures sociales sont proposées ;
- un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui fait ressortir les spécificités par tracé de lignes de raccordement assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées est élaboré ;
- un plan d'actions de réinstallation (PAR) en cas de déplacement de plus de 100 personnes lors de la construction des lignes électriques est élaboré ;
- le rapport de mission d'EIES est validé à l'ABE.

#### V.4- Mandat du consultant

Le consultant devra s'assurer que les tracés des lignes de raccordement proposés permettent d'éviter les 80% des impacts potentiels. Il s'agit de :

- éviter la traversée des zones d'habitation ;
- éviter les forêts classées et autres sites protégés ;
- maintenir la proximité de la route afin de réduire ultérieurement les besoins en nouvelles voies d'accès.

La mission du consultant se définit par rapport aux tâches suivantes :

- a. organiser les investigations de terrain en vue d'identifier les Eléments Valorisés de l'Environnement (les composantes environnementales et sociales du site susceptibles d'être affectées de façon grave ou irréversible) pour mieux les décrire ;
- b. décrire le cadre juridique, réglementaire et institutionnel d'exercice du projet;
- c. décrire la méthodologie d'élaboration et de la conduite de l'étude ;
- d. conduire au besoin la consultation du public, à travers des entretiens avec toutes les parties prenantes du projet (autorités locales et communales, dignitaires et personnes ressources, populations riveraines, associations des jeunes et de femmes, etc.) pour recueillir leurs opinions sur le sous-projet et assurer leur participation à sa mise en œuvre ;
- e. décrire les caractéristiques naturelles et socio-économiques de la zone du projet afin d'asseoir une analyse judicieuse et une évaluation conséquente des impacts potentiels du sous-projet ;
- f. produire le rapport d'étude d'impact sur l'environnement conformément au guide général de réalisation des études d'impact sur l'environnement, qui devra comprendre au moins les rubriques ci-après :
  - o *Résumé analytique ;*
  - o *Introduction ;*
  - o *Cadre stratégique, juridique et administratif ;*
  - o *Description et justification du projet ;*
  - o *Description de l'environnement du projet ;*
  - o *Présentation des solutions de rechange étudiées ;*
  - o *Résultats de la comparaison des solutions de rechange ;*
  - o *Impacts environnementaux et sociaux potentiels ;*

- o *Mesures d'atténuation/renforcement et initiatives complémentaires ;*
- o *Gestion des effets résiduels attendus et des risques environnementaux ;*
- o *Programme de suivi ;*
- o *Résumé des consultations publiques et des opinions exprimées ;*
- o *PGES ;*
- o *Plan de renforcement des capacités institutionnelles ;*
- o *Conclusion ;*
- o *Annexes.*

g. aider l'UGP du PERU à défendre le rapport devant la commission de validation. Les détails techniques liés au contenu du rapport d'EIES figurent en annexe.

#### V.5- Orientations méthodologiques

Cette étude doit être réalisée conformément aux exigences du décret n° 2017-382 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin. Elle devra allier une approche globale scientifique aux différentes méthodes spécifiques d'identification, d'analyse et d'évaluation des impacts potentiels du sous-projet.

L'utilisation des fiches de renseignements, des statistiques récentes, des outils d'analyses de référence, ainsi que des supports cartographiques et photographiques adaptés, clairs et lisibles seront de mise.

La méthodologie adoptée sera soigneusement décrite dans le rapport à produire.

#### V.6- Données, services locaux, personnel et équipements à fournir par le maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage doit :

- a. Assurer le libre accès à toutes les données existantes ;
- b. Fournir la liaison et les contacts avec les communes et aider le Bureau d'études dans ses relations avec les autorités locales ;

- c. Fournir toutes autres informations nécessaires à la réalisation de l'étude.

## **VI- LIVRABLES**

Il est attendu du Consultant 3 livrables aux termes de l'étude : le rapport de démarrage, le rapport du volet 1 et les rapports du volet 2.

### **VI.1- Rapport de démarrage**

Il sera organisé après la signature du contrat une réunion de cadrage au cours de laquelle le Consultant aura la lassitude de demander tous les éclaircissements nécessaires sur la mission. Cette séance de clarification sera sanctionnée par un rapport de démarrage que le Consultant devra soumettre à la validation du Maître d'Ouvrage au plus tard deux semaines après la réunion.

### **VI.2- Livrables du volet 1**

Les résultats de l'étude d'Avant-Projet Détaillé des 150 localités seront présentés sous forme d'un rapport uniques contenant toutes les informations issues de l'étude. Le nombre d'exemplaires est défini comme suit :

- ✓ Rapport provisoire : 2 copies plus la version numérique sur clé USB (pour observation) ;
- ✓ Rapport définitif (validé) : 5 exemplaires plus la version numérique sur clé USB.

### **VI.3- Livrable du volet 2**

Pour chaque lot de travaux, les résultats de l'EIES seront présentés sous forme de rapport d'étude d'impact sur l'environnement et social assorti d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et de Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) si nécessaire. Pour chaque lot, le nombre d'exemplaires est défini tel qu'il suit :

- ✓ Rapport version provisoire : 2 copies plus la version numérique sur clé USB (pour observation) ;
- ✓ Rapport final : 13 exemplaires plus la version numérique sur clé USB (à soumettre à la validation) ;
- ✓ Rapport définitif (validé) : 5 exemplaires plus la version numérique sur clé USB.



Cotonou, le 22 OCT 2024

N° 1165 /MCVT/DC/SGM/SP-c

**A**

**Monsieur le Ministre de l'Energie, de  
l'Eau et des Mines**

**COTONOU**

**Objet** : Notification de la catégorisation du PERU II

Conformément aux dispositions de la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, d'une part, et compte tenu de son importance stratégique, d'autre part, le Projet d'Electrification Rurale (PERU II) est classé en catégorie B.



**José TONATO**

Ministre du Cadre de Vie et des Transports,  
chargé du Développement Durable